

Plan International Belgique

**Évaluation finale du programme quinquennal de Plan
International Belgique (2017-2021)
IMPACT-ELLE (Bénin)**

**Rapport final
Avril 2022**

Stéphane Boulc'h
Marcellin Nonfon



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
Remerciements	5
Liste des abréviations	6
RESUME EXECUTIF	7
1. INTRODUCTION	10
1.1. Contexte de la prestation commanditée	10
1.2. Impact-Elle	10
1.3. Objectifs de la mission d'évaluation finale	12
1.4. Principales évolutions du contexte depuis le début du programme	12
2. Méthodologie	13
2.1. Principes et approches	13
2.1.1. Dans la continuité du programme	13
2.1.2. Une approche basée sur la pédagogie expérientielle	14
2.1.3. Assurer la participation des parties prenantes à l'évaluation	14
2.1.4. Autonomisation par la participation à la collecte de données	14
2.1.5. Renforcement par des techniques d'animation de groupes de discussion	15
2.1.6. Les méthodes de communication non-violente	15
2.2. Étapes et méthodes de travail	15
2.2.1. Phase préliminaire	15
2.2.2. Phase préparatoire	17
2.2.3. Phase d'assimilation (la mise en œuvre de la mission)	19
2.2.4. Phase d'exploitation	19
2.3. Limites de l'analyse et de la récolte des données	20
3. Observations	21
3.1. Principaux/les changements/évolutions perçu.e.s (Education)	21
3.1.1. Des rendements scolaires améliorés	21
3.1.2. Des élèves responsables, reconnus comme acteurs et interlocuteurs	22
3.1.3. Des parents plus conscients de l'importance de l'éducation, plus impliqués dans la vie scolaire et conscientisés sur les violences	23
3.1.4. Un environnement éducatif de plus en plus inclusif	24
3.2. Principaux/les changements/évolutions perçu.e.s (Protection)	24
3.2.1. Grossesses précoces	24
3.2.2. Les cas de harcèlement sexuel diminuent sensiblement	24
3.2.3. Mariages précoces ou forcés	25
Les cas de mariages précoces ou forcés sont moins nombreux, aussi bien en ville qu'en milieu rural, surtout au Sud. Les cas d'enlèvement ou d'échanges de fille auraient diminué, même si au Nord, lorsqu'un jeune veut se marier, il échange sa sœur contre sa future épouse. Mais des cas d'enlèvement sont encore signalés bien sûr. Il n'est pas rare que des jeunes enlèvent des filles et se réfugient au Nigéria pour ne pas être arrêtés (surtout en cas de grossesse précoce de mineure).	25
3.2.4. Exploitation économique	25
3.2.5. Châtiments corporels	25
3.2.6. Les filles sont plus confiantes et mieux respectées au sein de la communauté	25
3.2.7. Une meilleure connaissance des droits à la protection	26
3.3. Facteurs de changement désignés dans le contexte	26
3.3.1 Facteurs stimulants	26

3.3.2. Facteurs Limitants	28
3.3.3. Incidences spécifiques de la crise COVID	31
3.4. La part du programme	31
3.4.1. Activités	31
3.4.2. Indicateurs	33
3.4.3. La plus-value du programme	37
3.4.4 Les limites du programme	38
4. Analyse selon les critères du CAD et thèmes spécifiques	41
4.1. Efficacité	41
4.1.1. Généralités	41
4.1.2. Comment les différentes approches du programme se renforcent-elles les unes les autres ? Par exemple : est-ce efficace de travailler avec relais communautaires, gouvernements scolaires, AJE&C et AVE&C, etc. ?	41
4.1.3. Dans quelle mesure les différentes approches du programme sont-elles efficaces ?	42
4.1.4. Comment peut-on améliorer ces approches pour toucher à davantage de bénéficiaires ?	42
4.2. Pertinence	43
4.2.1. Généralités	43
4.2.2. Les ajustements aux outcomes et activités faisant suite à la crise Covid-19, étaient-ils pertinents et efficaces ?	43
4.3. Cohérence	43
4.3.1. Généralités	43
4.3.2. L'approche droit	44
4.3.3. La logique d'intervention	44
4.3.4. Le dispositif de suivi-évaluation (DSE)	45
4.3.5. Comment le programme a-t-il travaillé en synergie et avec des plateformes pour pouvoir contribuer aux cibles de la CSC?	45
4.4. Efficience	46
4.5. Viabilité/durabilité	46
4.5.1. Durabilité financière et économique	46
4.5.2. Durabilité technique	47
4.5.3. Durabilité institutionnelle	47
4.5.4. En quelle mesure est-ce que les communautés locales jouent un rôle dans la transformation des normes sociales, p.ex. autour du genre (à travers les différents niveaux communautaires (MCPE, DIG, etc.) ? (Durabilité Sociale)	48
4.5.5. Quelles ont été les bonnes pratiques mises en œuvre en termes de CCA et protection de l'environnement ? Quelles sont les limites et opportunités pour pouvoir les reproduire ?	49
4.6. Impact	49
4.7. Genre	50
4.7.1. Comment l'égalité de genre renforce-t-elle le programme ?	50
4.7.2. Comment le programme a-t-il renforcé l'égalité de genre et le genre transformatif ?	51
4.7.4. Les comportements concernant l'égalité de genre, la violence de genre et autres thématiques ont-elles changé ? A travers quels canaux ?	51
4.7.4. Comment peut-on évaluer l'impact positif/négatif sur les filles et jeunes femmes qui participent au programme et celles qui ne participent pas au programme ?	51
4.7.5. Comment le programme arrive-t-il à créer des changements au niveau des communautés, en travaillant à travers ses membres ?	52
4.8. Partenariat et renforcement de capacités	52
4.8.1. Remarques préalables	52
5. Conclusions et recommandations	55
5.1. Bilan Général	55
5.2. Forces et faiblesses du programme	56
5.3. Recommandations	61

6. Annexes	64
6.1. L'évaluation intermédiaire	64
6.2. Calendrier de la mission	67
6.3. Matrice d'échantillonnage	71
6.4. Liste des participants	81
6.5. Guide général d'entretien	94
6.6. Matrices d'enquête complétées	100
a. Matrices d'analyse des changements	100
b. Partnership and Capacity Building (tableaux)	101
c. Partnership and Capacity Building (schémas)	105
6.7. Success Story	108
6.8. Activités non-réalisées	110
6.9. Performances indicateurs	115
6.10. Analyse des risques et mesures définies	141
6.11. Programmes d'appuis à l'entrepreneuriat au Bénin débutés avant 2020 (liste indicative)	145

REMERCIEMENTS

Toute l'équipe de South Research mobilisée depuis Belgique et le Bénin pour l'évaluation finale d'Impact-Elle remercie chaleureusement les équipes de Plan International Belgique, de Plan International Bénin - et des organisations partenaires pour leur précieuse collaboration au travail réalisé ainsi que tous les garçons, les filles, les hommes et les femmes des communautés ayant accepté de se prêter aux diverses modalités d'échange que nous leur avons proposées.

LISTE DES ABBREVIATIONS

AGIR : Projet d'Appui à la Gouvernance des Initiatives Relais pour une éducation de qualité
APE : Association des Parents d'Élèves
AME : Association des Mères d'Enfants
AJE&C : Association des Jeunes d'Épargne et de Crédit
ATG : Approche Transformatrice du Genre
AVE&C : Association Villageoises d'Épargne et de Crédit
Bac : Baccalauréat
BEPC: Brevet d'Étude du Premier Cycle
BNO : Belgium National Office
CAD : Comité d'Aide au Développement
CBDIBA : Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base
CBO-EPT : Coalition Béninoise des Organisations pour l'Éducation Pour Tous
CCA : Climate Change Adaptation
CEG : Collège d'Enseignement Général
CEP : Certificat d'Étude Primaire
CPS : Centre de Promotion Sociale
DGD : Direction-Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire
DIG : Dialogue Intergénérationnel
DSE : Dispositif de Suivi-Évaluation
EduFI : Accès et maintien à l'éducation fondamentale des filles et garçons
EJSR : Enfants et Jeunes en Situation de Rue
ESG : Enseignement Secondaire Général
FCFA : Franc Communauté Française Africaine
FEE-Dev : Femme, Enfants et Environnement Pour le Développement
FNO : French National Office
GS : Gouvernement Scolaire
IFMA : Institut des Filles de Marie-Auxiliatrice/Sœurs Salésiennes de Don Bosco
INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
MACC : Mesures Alternative aux Châtiments Corporels
MASM : Ministère des Affaires Sociales et de Microfinance
MCPE : Mécanismes Communautaires de Protection de l'Enfant
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEV : Orphelins et Enfants Vulnérables
OG : Objectif Global
OS : Objectif Spécifique
PAESB : Projet d'Amélioration de l'Éducation Secondaire au Bénin
PI : Plan International
PI Belgique : Plan International Belgique
PIB : Plan International Bénin
PSH: Personne en Situation de Handicap
SR : South Research
SRAJ: Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes
UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie
VBG : Violences Basées sur le Genre

RESUME EXECUTIF

Le programme quinquennal de Plan International Belgique (PI Belgique) (2017-2021), dénommé Impact-Elle soutenu par la Direction-Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) vise à faire avancer les droits de l'enfant et l'égalité pour les filles, en s'appuyant sur une approche basée sur les droits. Le programme est mis en œuvre dans cinq pays : Belgique, Bénin, Bolivie, Niger, Vietnam.

Au Bénin, Impact-Elle se concentre sur les domaines d'éducation et de protection. Il entend contribuer à ce que les enfants marginalisés et/ou handicapés, en particulier les filles, achèvent une éducation de base de qualité dans un environnement sécurisé, y compris en situation d'urgence.

Pour y parvenir, le programme s'articule autour de deux Objectifs Spécifiques (OS) interdépendants et intégrés :

- OS 1 : Les enfants, les enfants exclus de l'école, les enfants handicapés et les enfants des groupes marginalisés, en particulier les filles, jouissent de leur droit à bénéficier d'une éducation de base inclusive et s'approprient l'environnement scolaire grâce à leur participation ;
- OS 2 : Les enfants, en particulier les filles, y compris les plus marginalisées, disposent d'un environnement d'apprentissage exempt de violences basées sur le genre, en particulier les grossesses précoces et les mariages précoces et forcés et l'exploitation économique.

Le programme est mis en œuvre dans 11 communes¹.

Une évaluation intermédiaire a été réalisée en 2019, destinée à alimenter les processus d'apprentissage et à assurer la redevabilité de PI Belgique. L'évaluation finale est principalement axée sur la redevabilité, envers les donateurs et les bénéficiaires, l'apprentissage et l'impact.

Pour chaque pays, il était attendu que l'évaluation finale :

- analyse les interventions par rapport aux critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et certains thèmes transversaux ;
- identifie les raisons pour lesquelles certaines des valeurs cibles initiales n'ont pu être atteintes ;
- détermine dans quelle mesure les approches et stratégies programmatiques ont été efficaces pour atteindre les résultats, ainsi que les facteurs à prendre en compte pour améliorer les interventions futures ;
- identifie les principaux enseignements tirés et les meilleures pratiques par pays.

Il s'agit de fournir des opportunités d'apprentissage aux responsables du programme, à l'équipe de mise en œuvre, aux services de suivi et d'évaluation, de communication, à la direction et au conseil d'administration, ainsi qu'à l'unité de développement commercial, qui chercheront à utiliser les leçons apprises, les points forts et les points faibles identifiés pour adapter et améliorer les futures approches et les stratégies. Les autres utilisateurs de l'évaluation sont les partenaires et les bénéficiaires de la DGD et de PI Belgique.

L'évaluation devait reposer sur les critères du CAD, un accent devant être mis sur la Pertinence, l'Efficacité, la Durabilité. Hormis les questions d'évaluation recoupées par les critères du CAD, l'évaluation devait aborder deux thèmes transversaux :

- l'approche transformative du genre (ATG);
- les relations partenariales et le renforcement des capacités (des partenaires de mise en œuvre, des acteurs communautaires, des bénéficiaires...).

L'exercice évaluatif a débuté en mai 2021 pour donner lieu à une mission de terrain en septembre-octobre de la même année. Le rapport provisoire de ce travail a été restitué et discuté en décembre 2021.

Les constats et analyses réalisés établissent qu'en dépit d'un démarrage tâtonnant et de contretemps répétés liés aux contextes sanitaire et politique, le programme Impact-Elle tient ses engagements. La plupart des activités sont réalisées. Les résultats et objectifs sont atteints.

Le renforcement simultané des capacités économiques, organisationnelles et revendicatives des enfants et des filles, y compris les plus exclus et marginalisés, contribue à une amélioration significative de

¹ Au départ, le volet éducation du programme est développé dans 3 communes au Sud et 5 communes dans le Nord. Après l'évaluation à mi-parcours, les volets Éducation et Protection sont intégrés et développés conjointement dans les 11 communes.

l'environnement d'apprentissage qui leur permet effectivement de jouir de leur droit à bénéficier d'une éducation de base inclusive et de s'approprier l'environnement scolaire grâce à leur participation.

En définitive, il apparaît clairement que l'environnement scolaire est plus sécurisé et que, de fait, le taux d'achèvement de l'éducation de base de toutes les catégories d'enfants considérées s'est nettement amélioré dans les établissements d'interventions des onze (11) communes (3 départements) investies par le programme.

Mais s'agit-il d'un impact, d'un marqueur d'autres changements ou d'une des conditions préalables à une meilleure considération des droits des filles et des jeunes femmes (par extension, des enfants les plus vulnérables et marginalisés), d'un renforcement de leurs capacités citoyennes et de leur autonomie économique et sociale ? Ainsi, la validité de la Théorie du Changement sur laquelle se base le programme est confirmée. La stratégie, fondée sur une approche basée sur les droits, porte des fruits indéniables. Il n'est cependant pas certain que la structure de la logique d'intervention reflète finalement les processus de changement opérés. Ainsi, la perception de la cohérence du programme est quelque peu troublée.

Pour autant, ces considérations ne doivent pas oblitérer les qualités d'Impact-Elle sur les plans de la Pertinence, de l'Effizienz et de l'Efficacité.

Toutefois, même si des signes de pérennisation sont manifestes, la portée des effets et impacts ainsi que leur durabilité est cependant difficile à déterminer. D'une part, il est difficile de départager l'influence propre d'Impact-Elle parmi les nombreuses influences exercées avant et pendant le programme par d'autres acteurs de changement. D'autre part, si des efforts de consolidation financière, institutionnelle, légale, sociale ont été déployés qui ouvrent indiscutablement des perspectives et des aspirations nouvelles chez les parties prenantes et les bénéficiaires (autant de signes permettant d'espérer la pérennisation des structures et dynamiques communautaires soutenues ; autant de fondations à partir desquelles ériger de nouvelles initiatives, promouvoir des avancées plus profondes encore), les forces d'inerties présentes au sein et autour des communautés demeurent importantes et les acteurs sont mobiles et caractérisés par une précarité dont les fondements dépassent l'amplitude du programme.

Entretenir les dynamiques requiert un investissement constant et soutenu dans le temps (financements, renouvellement des formations et sensibilisation...). Les mécanismes de solidarité et d'autofinancement créés ne suffisent pas à les consolider. Cette situation est répliquée à l'échelle de tous les espaces organisés dont la fragilité réside systématiquement :

- l'instabilité des participants et des interlocuteurs ;
- l'incapacité de réunir des fonds suffisants pour se maintenir en activité et perpétuer leur fonction sociale.

Dans la perspective d'une nouvelle phase programmatique, pour tenter de contrebalancer ces tendances, le présent rapport émet les recommandations suivantes :

- En matière de dispositions générales :
 - o Généraliser et consolider les dispositions pour compenser les turn-over dans les structures communautaires, les services publics et chez les partenaires ;
 - o Négocier des partenariats avec des pouvoirs de tutelle des services déconcentrés de l'État qui stabilisent les mouvements de ressources humaines, délimitent les mandats des agents dans le cadre du programme et garantissent la mutualisation des compétences au sein des cadres ;
 - o Accompagner la systématisation des Gouvernements Scolaires (GS) dans toutes les écoles des zones d'intervention ;
 - o Obtenir la reconnaissance des Mécanismes Communautaires de Protection de l'Enfant (MCPE) ;
 - o Étendre l'expérience des jeunes reporters ;
 - o Impliquer les garants de traditions et leaders d'opinion dès l'identification du programme, sinon dès son démarrage ;
 - o Systématiser et accroître le rôle des partenaires radiophoniques ;
 - o Développer le rôle des comités d'écoute mis en place par PI.
- Sur le plan de la stratégie et de la logique d'intervention :
 - o Intégrer plus explicitement et mettre en évidence les complémentarités du programme avec les autres influences ;
 - o (Re-)prioriser et calibrer les niveaux de changements souhaités ;

- Quitte à conserver plusieurs OS et pour accroître l'intégration stratégique et partenariale, préférer des axes stratégiques par domaine d'action ;
- Intégrer le Dispositif de Suivi-Évaluation (DSE) dans la logique d'intervention.
- En matière d'appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) :
 - Diversifier les AGR, selon une approche plus ouverte, axée sur l'appui à des projets d'entrepreneuriat plutôt qu'à des métiers prédéterminés ;
 - Développer un modèle économique communautaire plus holistique davantage :
 - orienté vers le développement de chaînes de valeurs et de filières ;
 - imbriqué dans les dispositifs publics et privés existants, déjà engagés dans l'appui à l'entrepreneuriat, l'emploi, l'insertion sociale ;
 - prenant appui sur :
 - les organisations professionnelles existantes,
 - les Institutions de Microfinance (IMF) locales (pour des solutions complémentaires aux Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVE&C) et Associations des jeunes d'Épargne et de Crédit (AJE&C),
 - les offres multiples d'appui à l'entrepreneuriat développées par les Partenaires Techniques Et Financiers (PTF) du Bénin.
- En ce qui concerne les relations partenariales et renforcement de capacités :
 - Intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d'autonomie et de perspectives ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l'impact ;
 - Veiller et accompagner la mutualisation et la capitalisation des compétences et expériences du programme par les organisations partenaires ;
 - Veiller à instaurer et maintenir une communication plus horizontale, empathique et équitable ;
 - Expliciter clairement dans les conventions partenariales les attentes et responsabilités réciproques, la répartition des rôles et fonctions, les procédures et modalités de collaboration, les objectifs à atteindre, les indicateurs de performance communs et réciproques.
- Pour le suivi-évaluation :
 - Intégrer le DSE dans la logique d'intervention : ceci demande une approche où le DSE fait partie de toutes les étapes de la logique d'intervention, donc dans une démarche holistique du développement du programme (activités, objectifs, résultats, ...) ;
 - Instaurer un DSE orienté changement, donc qui aide à analyser les changements recherchés par le programme (ces derniers qui devraient ressortir de votre ToC) ;
 - Mettre l'accent sur l'évaluation intermédiaire pour anticiper et intégrer au programme l'élaboration participative d'une TdC ;
 - Pour les structures communautaires et les services publics, intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d'autonomie et de perspectives ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l'impact...) ;
 - Systématiser la participation des bénéficiaires au suivi-évaluation en l'initiant et en l'accompagnant tout au long du programme (en particulier la systématisation de la participation des jeunes des GS et AJE&C au suivi et à l'évaluation du programme suivant une formule analogue à celle proposée lors de l'évaluation finale) ;
 - Intégrer les jeunes reporters au DSE ;
 - Mettre à profit les partenariats avec les radios de proximité pour la récolte de données qualitatives, rendre compte des avancées du programme et le promouvoir ;
 - Intégrer les comités d'écoutes mis en place par le programme.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de la prestation commanditée

Le programme quinquennal de PI Belgique (2017-2021), soutenu par la DGD vise à faire avancer les droits de l'enfant et l'égalité des filles, en s'appuyant sur une approche basée sur les droits. Le programme est mis en œuvre dans cinq pays (Belgique, Bénin, Bolivie, Niger, Vietnam) et se concentre sur les thèmes suivants.

- Éveil de la petite enfance (Bolivie, Niger, Vietnam) ;
- Violences basées sur le genre (Bénin, Niger) ;
- Éducation inclusive de qualité (Bénin, Bolivie, Niger) ;
- Réduction des risques de catastrophe et adaptation au changement climatique à travers l'éducation (Vietnam)
- Plaidoyer pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant, en particulier les filles, dans les politiques de l'éducation et la coopération (Belgique).

L'exercice stratégique parvenant à son terme, PI Belgique a confié à SR le soin de procéder à son évaluation finale. Des missions ont été organisées dans les cinq pays. Le présent rapport présente les constats et les recommandations issus de l'évaluation du programme au Bénin où il s'intitule « Impact-Elle ».

1.2. Impact-Elle

Au Bénin, le programme se concentre sur les domaines d'éducation et de protection. Le programme s'articule autour de deux OS interdépendants intégrés comme suit dans la logique d'intervention :

- **OG** : Les enfants marginalisés et/ou handicapés, en particulier les filles, achèvent une éducation de base de qualité dans un environnement sécurisé, y compris en situation d'urgence.
- **OS1** : Les enfants, les enfants exclus de l'école, les enfants handicapés et les enfants des groupes marginalisés, en particulier les filles, jouissent de leur droit à bénéficier d'une éducation de base inclusive et s'approprient l'environnement scolaire grâce à leur participation.
 - **R1** : Les organisations partenaires du programme disposent de capacités de gestion financière et technique pour la mise en œuvre des interventions de promotion du maintien des filles à l'éducation formelle et non formelle.
 - **R2** : Les gouvernements scolaires et les autres groupes organisés d'enfants et de jeunes, participent activement à la vie de l'école et mènent des actions de plaidoyer et de contrôle citoyen pour la mise en œuvre effective des engagements de l'état (lois nationales et internationales, politiques, stratégies) en matière de lutte contre les violences et de maintien des enfants, en particulier des filles et des enfants handicapés, dans l'éducation formelle et non formelle.
 - **R3** : Les associations de parents d'élèves soutiennent l'éducation des enfants et mènent des actions de plaidoyer et de contrôle citoyen pour la mise en œuvre effective des engagements de l'état (lois nationales et internationales, politiques, stratégies) en matière de lutte contre les violences et de maintien des enfants, en particulier des filles et des enfants handicapés, dans l'éducation formelle et non formelle.
 - **R4** : Les autorités locales et centrales augmentent la part du budget, planifié et exécuté, en faveur de la construction d'infrastructures scolaires handi-sexo-spécifiques, du recrutement et de la formation continue d'enseignants qualifiés, en vue d'améliorer l'offre de services éducatifs dans les communautés qui en ont le plus besoin, y compris en situation d'urgence.
- **OS 2** : Les enfants en particulier les filles, y compris les plus marginalisés, disposent d'un environnement d'apprentissage exempt de violences basées sur le genre, en particulier les grossesses précoces et les mariages précoces et forcés et l'exploitation économique.

- **R1** : Les organisations partenaires du programme disposent de capacités de gestion financière et technique pour la mise en œuvre des interventions de promotion du maintien des filles à l'éducation formelle et non formelle et leur protection contre les grossesses précoces, les mariages précoces et l'exploitation économique.
- **R2** : Les enfants et les jeunes en particulier les filles participent à leur propre protection notamment contre les grossesses précoces, les mariages précoces, l'exploitation économique et bénéficient d'un accompagnement pour leur autonomisation et leur maintien dans l'éducation formelle et/ou non formelle.
- **R3** : Les organisations communautaires de base mettent en place des mécanismes de protection de l'enfant et mènent des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements (lois, stratégies, politiques) de l'État en matière de lutte contre les violences et le maintien des enfants et en particulier des filles, y compris les enfants handicapés, dans l'éducation formelle et non formelle.
- **R4** : Les structures publiques de protection de l'enfance offrent aux enfants, et particulièrement aux filles, le cadre juridique et les services adéquats pour une protection contre les grossesses précoces, les mariages précoces et l'exploitation économique. Pour atteindre ces objectifs, différents types d'activités sont mis en œuvre, notamment :
 - l'organisation des formations et des sensibilisations ;
 - la création et l'accompagnement des GS, MCPE, l'organisation de DIG ;
 - l'accompagnement des filles économiquement exploitées, etc.

Le programme est mis en œuvre dans 11 communes².

Pays	BENIN	
Période	2017-2021	
Bailleur	DGD	
Régions	Atacora Atlantique Littoral	
Partenaires	CBO-PEPT CBDIBA FEE-Dev IFMA	
OS	OS1	EDUCATION
	Coûts opérationnels	€ 1.341.970,43
	Groupe-cible	Les partenaires du secteur de l'éducation, groupes organisés d'enfants (filles et garçons y compris les enfants handicapés), enfants et jeunes déscolarisés ou non scolarisés, enseignants, parents d'élèves, les parents membres des associations de parents d'élèves, les autorités locales et nationales
	Bénéficiaires	Bénéficiaires directs : 5086 filles/ femmes de plus de 18 ans (2624), filles de moins de 18 ans (938), Garçons/hommes de plus de 18 ans (377), Garçons de moins de 18 ans (1147)
	OS2	PROTECTION
	Coût opérationnels	€ 1.008.030,00
Groupe-cible	Les acteurs de la société civile actifs dans la protection de l'enfance, les enfants (filles et garçons), les enfants handicapés ; les enfants victimes d'exploitation, les enfants en conflit avec la loi et les jeunes déscolarisés ou non scolarisés, les hommes et les femmes (enseignants, parents d'élèves), les parents membres des associations de parents d'élèves, les élus locaux, notables et chefs traditionnels, les cadres des structures publiques de protection des enfants.	

² Cf. note 1..

	Bénéficiaires	6950 de bénéficiaires directs Enfants filles : 3500 ; enfants garçons : 3000 ; enfants victimes d'exploitation : 200 ; enfants en conflit avec la loi : 50 ; filles et femmes victimes de VBG : 200
--	---------------	---

1.3. Objectifs de la mission d'évaluation finale

Une évaluation intermédiaire a été réalisée en 2019, destinée à alimenter les processus d'apprentissage et à assurer la redevabilité de PI Belgique.

L'évaluation finale est principalement axée sur la redevabilité (envers les donateurs et les bénéficiaires), l'apprentissage et l'impact.

Pour chaque pays, il était attendu que le travail :

- analyse les interventions par rapport aux critères du CAD de l'OCDE et certains thème transversaux ;
- identifie les raisons pour lesquelles certaines des valeurs cibles initiales n'ont pu être atteintes ;
- détermine dans quelle mesure les approches et stratégies programmatiques ont été efficaces pour atteindre les résultats, ainsi que les facteurs à prendre en compte pour améliorer les interventions futures ;
- identifie les principaux enseignements tirés et les meilleures pratiques par pays.

Il s'agit de fournir des opportunités d'apprentissage aux responsables du programme, à l'équipe de mise en œuvre, aux services de suivi et d'évaluation, de communication, à la direction et au conseil d'administration, ainsi qu'à l'unité de développement commercial, qui chercheront à utiliser les leçons apprises, les points forts et les points faibles identifiés pour adapter et améliorer les approches et les stratégies. Les autres utilisateurs de l'évaluation sont les partenaires et les bénéficiaires de la DGD et de PI Belgique.

L'évaluation devait reposer sur les critères du CAD³, un accent devant être mis sur la Pertinence, l'Efficacité, la Durabilité.

Hormis les questions d'évaluation recoupées par les critères du CAD, l'évaluation doit aborder deux thèmes transversaux déjà pris en compte par l'évaluation à mi-parcours :

- L'approche transformative du genre (ATG);
- Les relations partenariales et le renforcement des capacités (des partenaires de mise en œuvre, des acteurs communautaires, des bénéficiaires...).

1.4. Principales évolutions du contexte depuis le début du programme

- 2018 :
 - Un guide de référence pour le dialogue parent-enfant est promu par le Ministère des Affaires sociale et de Microfinance (MASM)⁴
 - Grève des enseignants lors (1er semestre) ;
 - Dans la continuité du Programme d'Action du Gouvernement (2016-2021), plusieurs plans ont été promulgués à partir de 2018 :
 - Le Plan National de Développement (2018-2025)⁵, rendu opérationnel à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) (2018 - 2021)⁶.
 - le Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) (2018 – 2030) (qui entend notamment favoriser, l'articulation entre l'éducation formelle et non formelle, l'adéquation entre la formation en l'emploi⁷.
 - la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2020-2025⁸.
 - le Programme Cadre de l'Emploi des Jeunes au Bénin (2020-2025), tourné vers la promotion de l'offre d'emplois « décents » à travers la promotion des chaînes de valeur des filières agricoles, la promotion des chaînes de valeurs dans le tourisme,

³ <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>

⁴ <https://www.apessa.net/wp-content/uploads/2019/03/Guide-pour-la-conduite-du-dialogue-parent-enfant-en-santé-sexuelle-et-reproductive.pdf>

⁵ https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjocrxMrtAhULMewKHR-dDsgQFjAAegQIBBAC&url=http%3A%2F%2Ffaolex.fao.org%2Fdocs%2Fpdf%2FBen183074.pdf&usg=AOvVaw3PqvZMGJrLOT2dtLNxQ_HV

⁶ PC2D (https://finances.bj/wp-content/uploads/2020/01/pc2d_2018-2021_complet.pdf)

⁷ <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/2018-10-gpe-benin-esp.pdf>

⁸ Adresse URL introuvable.

l'amélioration de l'environnement des affaires, l'amélioration des compétences des jeunes actifs (à travers le renforcement de l'employabilité des jeunes à court terme ; le renforcement de l'employabilité des jeunes à moyen terme et la réduction du sous-emploi), l'intermédiation sur le marché du travail (par la création et l'animation du guichet unique central pour l'emploi ; la création et l'animation des guichets décentralisés, la mise en place du Système d'information et de gestion des offres et demandes d'emploi)⁹.

- 2019 :
 - création de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) pour conseiller les institutions de la République sur les droits de l'Homme, d'assurer un rôle de protecteur des droits de l'Homme et d'éduquer les populations à travers la promotion des droits de l'Homme (janvier),
 - élections législatives (28 avril).
- 2020 :
 - La mise à disposition de la ligne d'assistance aux enfants victimes de violence¹⁰.
 - élections communales (17-21 mai).
- 2021 :
 - Présidentielle présidentielle (11 avril) et émeutes post-électorales¹¹.

Par ailleurs, tous les événements significatifs survenus dans le contexte et susceptibles d'avoir influencé le programme sont énumérés et référencés dans la section 3.3.

2. METHODOLOGIE

2.1. Principes et approches

2.1.1. Dans la continuité du programme

La méthodologie doit contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes et bénéficiaires tout en valorisant :

- les spécificités du programme (sa proposition stratégique multiacteurs, distillée sur 4 régions, produisant des outils et savoirs appropriables...) ;
- ses acquis (l'expérience acquise, les outils développés et diffusés, les progrès réalisés, les tendances vertueuses dégagées),
- et l'expérience concrète des acteurs et leurs contributions (mobilisation, participation, prise d'initiative...).

Ainsi donc, la mission devait-elle autant que faire se peut :

- associer les parties prenantes et bénéficiaires à l'analyse et à la construction de recommandations ;

⁹ <https://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/pressreleases/emploi-des-jeunes-et-emergence-des-pme-pmi-au-benin.html>

¹⁰ <https://www.gouv.bj/actualite/552/assistance-aux-enfants-victimes-de-violences-mise-en-service-du-numero-gratuit-138/>

¹¹ les élections législatives ont amené les citoyens dans la rue pour protester contre la décision de la Commission électorale nationale autonome (CENA) de n'autoriser que deux partis apparentés à la majorité parlementaire à présenter leurs listes

(https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/16/legislatives-au-benin-une-grave-atteinte-a-la-democratie-pour-l-opposition_5450847_3212.html) Des arrestations arbitraires et des actes de répression sévères ont été répertoriés à cette occasion. Le 31 octobre 2019, le Parlement a voté « l'amnistie pour l'infraction pénale » commise lors des violences liées aux manifestations qui ont suivi les élections parlementaires. Cette amnistie s'applique à toutes les personnes suspectées de crimes durant la période post-électorale, à la fois aux membres des forces de sécurité et aux citoyens ordinaires. Pour Amnesty Internationale, cette loi viole le droit des victimes de ces crimes à obtenir justice et réparations (<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/benin-le-retrait-aux-individus-du-droit-de-saisir-la-cour-africaine-est-un-recul-dangereux/>). Ces tensions étaient également liées à la réforme du système des partis votée en septembre 2018 par l'Assemblée nationale, obligeant les quelques 200 partis et mouvements politiques recensés dans le pays à fusionner, en une douzaine de partis reconnus, conformément à une nouvelle Charte des partis politiques (<https://matinlibre.com/2019/11/21/charte-des-partis-politiques-lois-2018-23-et-2019-41-ce-qui-a-change/>). L'opposition ayant appelé au boycott des urnes, le scrutin s'est déroulé dans une ambiance tendue, exacerbée par le blocage des réseaux sociaux et de l'Internet (<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190428-benin-elections-coupure-internet-facebook-whatsapp-vpn> ; <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190428-jour-election-benin-bureaux-vote-ouvrent-participation-enjeu>).

- partir de changements perçus ou pressentis par les acteurs ;
- se placer dans le prolongement de la démarche d'accompagnement, d'animation et de formation promue par le programme;
- être appréciative et constructive ;
- mettre à profit la diversité des acteurs, points de vue et compétences.

2.1.2. Une approche basée sur la pédagogie expérientielle

L'évaluation devait être appréhendée comme un moment propice et spécifique à l'apprentissage et au partage des connaissances. Il ne s'agissait pas de délivrer une étude technique « top-down », mais bien d'élaborer une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs, de façon à ce qu'ils perçoivent dans l'évaluation une opportunité d'apprendre et d'améliorer leurs pratiques.

Il s'agissait donc d'envisager les activités de l'évaluation comme des outils d'apprentissage en soi, en déployant notamment les méthodes de la « pédagogie expérientielle », selon laquelle les acteurs apprennent par l'expérience de la mise en pratique de leurs savoirs et de leur savoir-faire.

La méthode proposée s'articule ainsi sur les préceptes de « la formation – action » (apprendre par l'action) et de « la recherche – action » (innover par l'action). D'où l'attention portée à la participation des parties prenantes dans le travail de terrain durant l'évaluation.

2.1.3. Assurer la participation des parties prenantes à l'évaluation

Il est important que l'évaluation se situe dans l'approche de renforcement des capacités du programme et contribue ainsi à la durabilité des acquis. Par conséquent, les outils et méthodes utilisés dans cette évaluation étaient censés assurer, dans la mesure du possible, la participation des parties prenantes et des bénéficiaires à l'évaluation afin de :

- favoriser un sentiment de confiance et d'ouverture avec les bénéficiaires du programme, et de maximiser les opportunités de dialogue ;
- fournir des éléments de réflexion et d'analyse ;
- faire de la place pour les points de vue et l'expertise qui se recoupent dans l'analyse de situations complexes et dans la résolution des problèmes identifiés ;
- utiliser l'apprentissage des organisations et des partenaires de mise en œuvre du programme ;
- promouvoir la compréhension des résultats et la co-construction et l'appropriation des recommandations.

Les approches favorisant la participation et l'autonomisation sont très étroitement liées à l'approche de l'analyse appréciative du changement.

A partir d'une question générique, les participants déterminaient eux-mêmes les changements les plus significatifs. Les échanges qui suivaient étaient structurés de manière à ce qu'ils analysent et hiérarchisent les facteurs de changement et autres explications de manière systémique.

Ainsi, la méthodologie renforçait la participation et l'autonomisation des participants car elle :

- offrait un outil d'(auto)analyse aux participants ;
- valorisait et accompagnait les progrès et les capacités des participants ;
- proposait une voie de réflexion facilement appropriable et systématisable (elle fournissait aux participants des bases méthodologiques reproductibles pour analyser des sujets et des problèmes et pour structurer le suivi-évaluation des activités ou des projets).

2.1.4. Autonomisation par la participation à la collecte de données

L'autonomisation a été renforcée, à titre pilote, en offrant à certains participants la possibilité de se préparer eux-mêmes à l'atelier (ou aux échanges). La formule n'était pas généralisable car elle nécessitait du temps et de l'encadrement. Elle permettait cependant de faire un test et d'évaluer les conditions nécessaires à l'intégration systématique des modalités de participation dans la collecte des données qui pourraient être incluses dans le prochain exercice de programmation.

Dans les communautés identifiées comme pertinentes pour l'échantillonnage et où des groupes de jeunes, de femmes/filles ou autres sont suffisamment organisés et habitués à mener des activités, un questionnaire simplifié leur a été adressé par le biais d'un facilitateur local chargé de les superviser. Ils avaient pour tâche de recueillir les réponses aux questions posées auprès des groupes de pairs.

Les réponses obtenues ont pu être transmises au consultant local via une réunion préliminaire avec le consultant à son arrivée, pour expliquer les résultats. Ces résultats ont ensuite servi de base aux focus groups et aux entretiens menés par le consultant pour :

- obtenir des clarifications de la part des participants sur les réponses préparatoires ;
- poursuivre et approfondir le processus d'analyse avec les participants ;
- initier une réflexion prospective.

2.1.5. Renforcement par des techniques d'animation de groupes de discussion

L'approche ayant pour but de soutenir la capacité d'analyse des participants, il était important que les outils et le matériel d'animation soient adaptés au niveau d'éducation (alphabétisation) ou de maturité des participants. C'est pourquoi, si le recours à des modes d'expression écrits est maintenu dans de nombreux cas :

- les facilitateurs des groupes de jeunes avaient la possibilité d'adapter l'expression des questions à la langue et aux capacités des interlocuteurs ;
- les groupes de jeunes référents, de compléter leurs réponses par des solutions graphiques et physiques (mais la solution n'a pas donné d'information facile à interpréter. Les dessins ont servi de support aux échanges, mais c'est surtout le travail d'animation du consultant qui a facilité l'expression des résultats).

2.1.6. Les méthodes de communication non-violente

D'une manière générale, des méthodes de communication non violente ont été utilisées dans tous les processus d'entretien et de réflexion collective selon les principes suivants :

- Il ne faut pas donner du poids à un point de vue plutôt qu'à un autre. Il n'appartient pas au consultant de juger de la véracité ou de la pertinence d'un point de vue par rapport à un autre (il a interrogé toutefois les participants sur les raisons des divergences d'opinion) ;
- Si une proposition doit être écartée, cela se fait par une explication et éventuellement un vote ;
- Cependant, les situations où une décision collective doit être prise doivent être évitées autant que possible. Ce n'est pas l'objectif des ateliers ;
- Les refus ou les expressions de désaccord des participants ne sont autorisés que s'ils sont constructifs, c'est-à-dire s'ils sont justifiés et accompagnés d'une solution alternative ;
- S'il devient nécessaire de faire un choix (par exemple dans la formulation d'une déclaration), ce choix doit être fait par consentement :
 - o Une première proposition est faite ;
 - o L'animateur demande si elle est acceptée ;
 - o Si une opposition constructive est exprimée, elle est automatiquement acceptée, si elle ne génère pas elle-même une opposition.

2.2. Étapes et méthodes de travail

Les modes d'intervention décrits dans la suite s'inscrivaient dans une démarche d'analyse structurée en quatre phases successives :

- Une phase préliminaire, fondée sur l'analyse documentaire et une première série d'entretiens ;
- Une phase d'enquête préparatoire à la mission de terrain, à travers des questionnaires partagés avec le personnel de Plan International et avec les organisations partenaires, et via la mobilisation de référents locaux et 2 groupes de jeunes, dont les résultats ont complété l'analyse préliminaire et déterminé les conditions, les modalités et la portée de la troisième phase ;
- Une troisième phase (d'assimilation) correspondait à une phase d'approfondissement et de projection des résultats de la phase précédente ;
- La quatrième phase d'exploitation qui constitue l'étape d'élaboration, de partage et de discussion des résultats.

2.2.1. Phase préliminaire

L'analyse documentaire proprement dite

Celle-ci incluait les documents rendus disponibles ou produits par le programme. Il s'agissait de reconstituer les principes stratégiques et opérationnels, d'en figurer le développement chronologique et les circonstances afférentes, d'apprécier la qualité des outils de gestion et de suivi-évaluation, d'accéder aux livrables, etc.

Pour guider cette étape préliminaire, les consultants se sont dotés d'une première matrice d'analyse appréciative des changements. Le résultat obtenu :

- a contribué à déterminer les modalités et la portée des étapes d'analyse ultérieures (échantillons de parties prenantes, focus groups, ajustement de la/des matrice(s) d'analyse des ateliers, critères d'appréciation qualitative des émissions de radio, etc.) ;
- a été confronté à ceux des analyses produites par/avec les parties prenantes lors des phases suivantes.

Réunion de cadrage

Cette réunion est survenue le 7 juillet 2021 après un premier entretien de pré-cadrage avec le noyau dirigeant du programme national. Cette réunion de cadrage a rassemblé le staff technique du bureau national (CO), les responsables de suivi-évaluation, les responsables locaux, certains interlocuteurs et la chargée de programme de PI Belgique.

Elle avait pour but de :

- définir les modalités concrètes de la mission ;
- définir la question générique et ses sous-thèmes ;
- déterminer les échantillons d'enquête à distance (cf. plus bas) ;
- déterminer les modalités d'échantillonnage des zones d'enquête sur le terrain.

Échantillonnage des communautés

L'échantillonnage des groupes et communautés était une étape primordiale pour pouvoir envisager la conception, la planification et l'organisation des missions de terrain.

Une grille de sélection générale a été proposée à l'équipe nationale qui proposait des critères à croiser (p.ex. accessibilité (y inclus sécurité) et gestion des trajets des consultants, mobilisation des acteurs communautaires, inclusion de personnes vulnérables, ...) afin d'en déduire une sélection à la fois représentative et réaliste, en tenant compte des contraintes spécifiques des zones à investir (voir annexe 6.2 pour les détails).

Sur base de cette sélection générale, une sélection finale a pu être arrêtée en septembre 2021 après concertation entre le consultant national et PIB :

- Nord :
 - Gouandé
 - Matéri Centre
 - Namoutchaga
 - Kouandé
- Sud :
 - Agla Château
 - Sainte Cécile
 - Fanto
 - Sèdjè-Dénou
 - Sèdjè-Aga
 - Kpomassè/Nonvignon
 - Tohonou
 - Azizakoue

La définition de ce parcours a donné également l'occasion aux interlocuteurs de déterminer pour chaque village les dispositions particulières ou générales d'organisation et de mise en œuvre des espaces d'entretien, d'identification et de gestion des risques.

L'exercice a débouché sur le calendrier de mission présenté en annexe 6.1.

Guide général d'entretien et de facilitation des discussions de groupes

Les échanges préliminaires et l'analyse documentaire ont permis l'établissement en septembre 2021 d'un guide général d'entretien consistant en un relevé de problématiques à garder en mémoire pour aborder chaque catégorie d'acteurs dans le cadre des espaces d'échanges prévus avec eux lors de la phase d'enquête (entretiens individuels ou groupés). Ce relevé est établi indifféremment de la modalité d'échange pouvant être installée. Les questions n'ont pas été posées telles quelles aux interlocuteurs. Elles n'ont pas systématiquement été abordées non plus avec tous les groupes rencontrés, le consultant se réservant le choix de décider sur place des thèmes à aborder, avec qui et sous quelle forme, en répartissant les questions suivant l'opportunité, les conditions et la durée de l'échange, l'adéquation avec le panel réuni, etc. dans l'idée aussi de répartir la charge entre différents groupes complémentaires.

Cette liste n'était donc pas un carcan. Elle était évolutive. La version proposée en annexe 6.3, reprend le guide dans une version mise à jour.

2.2.2. Phase préparatoire

La phase préparatoire à la mission de terrain était destinée à fournir à l'équipe de consultant un matériau susceptible de compléter les informations obtenues par les entretiens préalables et l'analyse documentaire de manière à orienter sa démarche d'enquête, dégager les champs de réflexion saillant, élaborer un guide général d'entretien et préparer les visites de terrain.

Cette phase comportait deux étapes :

- Enquêtes à distance ;
- Pré-récolte de données sur le terrain.

Enquêtes à distance

Deux questionnaires ont été adressés :

- aux collaborateurs de PI Belgique impliqués dans la gestion et le suivi du programme au Bénin ;
- à l'équipe de mise en œuvre du programme de Plan International Bénin, de même qu'aux responsables du suivi-évaluation ;
- aux 4 ONG locales partenaires du programme.

Le premier formulaire proposait une amorce **d'analyse des changements**. Il était adressé à l'ensemble des personnes impliquées dans la conception et la mise en œuvre du programme Impact-Elle. Dans la mesure du possible il était demandé de répondre aux questions collectivement, de manière à faire ressortir les diverses sensibilités en présence dans chaque groupe.

Deux domaines de changement étaient pris en considération ; ces deux domaines correspondant aux deux OS du programme.

Pour chaque domaine de changement, il fallait :

- dresser la liste des tous les changements survenus perçus par les répondants depuis le début du programme ;
- sélectionner les 5 changements (maximum) semblant les plus importants/significatifs ;
- considérer chaque changement, un par un, et s'interroger de la manière suivante :
 - o Quels facteurs internes ont favorisé ou limité ce changement significatif ?
 - o Quels facteurs externes ont favorisé ou limité ce changement significatif ?
 - o Quels facteurs liés spécifiquement à l'évolution des questions du genre ont favorisé ce changement significatif ?
 - o Quels facteurs liés spécifiquement à l'évolution des questions du genre ont limité ce changement significatif ?

- Quels facteurs liés à l'évolution du cadre institutionnel et légal de l'éducation ont favorisé ce changement significatif ?
- Quels facteurs liés à l'évolution du cadre institutionnel et légal de l'éducation ont limité ce changement significatif

Les matrices obtenues sont livrées en annexe 6.5.a.

Le second formulaire était destiné à recueillir l'appréciation des parties prenantes sur **la qualité de la relation partenariale, notamment en termes de renforcements de capacités**, et la façon dont ce volet de la logique d'intervention avait été pris en charge.

Ce formulaire s'inspirait de la politique de Plan International concernant les relations partenariales et les principes qui doivent guider l'amélioration des ces relations.

Le staff de Plan International (en Belgique ou au Bénin) devait le remplir en considérant les évolutions observées chez l'ensemble des partenaires. Au besoin, une partie de la réponse pouvait mettre en relief la situation d'un partenaire particulier, mais l'appréciation devait être générale.

Les organisations locales partenaires devaient considérer leur propre cas. C'était en quelque sorte, pour elle, un autodiagnostic.

Il appartenait aux consultants de confronter les réponses des uns et des autres et de les mettre en rapport avec les résultats d'analyse des changements.

Il était demandé aux répondants d'apprécier sur une échelle de 1 à 5¹² (en fournissant des explications) les sept critères suivants :

- Appréciation mutuelle ;
- Renforcement des capacités ;
- Évaluation des risques ;
- Signature de contrats/conventions ;
- Contrôle mutuel ;
- Retour d'information régulier et examen annuel ;
- Sortie et durabilité.

Les matrices obtenues sont livrées en annexe 6.5.b.

Pré-récolte de données sur le terrain

Il n'a pas été possible, avec le temps et les moyens impartis, de systématiser la participation des bénéficiaires à la récolte des données. Néanmoins une expérience-pilote a pu être conduite à Kpompassè/Nonvignon et à Tohonou où des groupes de jeunes (1 par localité) et des facilitateurs locaux (1 par groupe) ont pu être mobilisés.

L'exercice a consisté dans le travail suivant :

Un manuel a d'abord été adressé à des facilitateurs locaux, agents de programmes travaillant habituellement avec les jeunes, afin de les guider. Il leur était demandé d'accompagner ces jeunes pour :

- organiser une discussion de groupe avec d'autres jeunes de leur village/organisation ;
- réunir de premiers éléments de discussions à propos des changements et évolutions constatés dans 2 domaines :
 - Le droit à l'éducation des enfants et jeunes (y compris exclus de l'école, handicapés, issus de groupes marginalisés) ;
 - la protection des enfants (y compris les plus marginalisés) contre les violences basées sur le genre (en particulier les grossesses et mariages précoces et forcés, contre l'exploitation économique).

Avant qu'ils ne réunissent les jeunes pour travailler avec eux, les facilitateurs ont été réunis par le consultant national pour une session d'orientation basée sur le manuel transmis.

¹² 1. Pas du tout 2. Modérément 3. Considérablement 4. Très fortement 5. Totalemment

A l'arrivée du consultant, celui-ci organisait un premier focus group avec les jeunes ayant participé à l'expérience (sans les facilitateurs). Au moment de son départ, un débriefing devait permettre au consultant de témoigner de l'intérêt du travail préalable des jeunes pour sa visite de terrain et établir avec eux un bilan de l'exercice.

2.2.3. Phase d'assimilation (la mise en œuvre de la mission)

L'équipe d'évaluation

L'équipe était constituée :

- d'un chef de mission : M. Soren Stecher-Rasmussen (établi en Belgique),
- d'un superviseur : M. Stéphane Boulc'h (établi en Belgique),
- d'un consultant national : M. Marcellin Nonfon (établi au Bénin),
- de deux assistantes :
 - o Mme Awaou Kombieni (établie au Bénin),
 - o Mme Mireille Christelle Segbedji (établie au Bénin),
- d'un assistant : M. Raphaël Zohou (établi au Bénin).

Sauvegarde et gestion des risques

Chaque membre de l'équipe avait au préalable suivi la formation en ligne sur la sauvegarde. Chaque membre de l'équipe a également reçu (dans une langue qu'il/elle comprenait) et signé le Code de conduite imposé par Plan International aux non-membres du personnel ainsi que la Politique de PI en matière de Sauvegarde des enfants et des jeunes.

L'équipe a complété, en collaboration avec le staff de PI Benin, une analyse des risques que pouvaient comporter cette évaluation finale en matière de Sauvegarde. Cette analyse a été validée par la hiérarchie de PI Benin et des mesures ont été convenues pour faire face aux risques les plus importants (cf. 6.10).

Après l'échantillonnage, l'établissement de fiche de visites (un document par village visité décrivant ses caractéristiques) a permis au CO et au consultant national de faire le point sur les diverses précautions à prévoir dans chaque village visité et de pointer les thématiques et problématiques spécifiques à aborder avec précaution.

Les dispositions relatives à l'obtention du consentement des participants aux discussions de groupe (adultes, enfants et leurs responsables) ont été prises à l'avance, de sorte que le consultant a pu procéder systématiquement à leur prélèvement, au démarrage de chaque session d'entretien ou de travail collectif.

Mireille Awaou Kombieni et Christelle Segbedji ont été recrutées afin de pouvoir aménager dans le cadre des visites, des espaces de libre expression aux femmes et jeunes filles. Elles sont également intervenues dans d'autres espaces pour assurer respectivement la traduction en langues Biali, Yindé (parlées à Materi et à Cobly au Nord-Bénin) et Fon (parlée au Sud-Bénin).

Récolte des données

Des entretiens individuels ou des discussions de groupe ont été menés concomitamment en Belgique et au Bénin.

A Bruxelles, les échanges avec l'équipe de PI Belgique étaient basés sur les réponses obtenues aux questionnaires de la phase préparatoire et sur les retours remontés du terrain.

Pour ce qui concerne le Bénin, l'annexe 6.1 présente le calendrier de mission, les groupes et personnes rencontrés ainsi que les modalités d'échanges choisies pour chaque groupe cible.

Le guide général d'entretien et de facilitation des discussions de groupes présenté en annexe 6.3 explique et reprend les différents thèmes et problématiques traités globalement avec les différentes catégories d'acteurs rencontrés.

2.2.4. Phase d'exploitation

Cette dernière phase a débuté avec la rédaction du rapport provisoire. Sa divulgation a donné lieu à une première lecture de la part des commanditaires, censés réagir de façon collective et harmonisée pour

permettre enfin une réunion de restitution « à chaud » et une réunion de discussion (« sense-making » avec partenaires et autres acteurs) sur base de laquelle le rapport final a été établi.

2.3. Limites de l'analyse et de la récolte des données

Dans l'ensemble, la mission s'est bien déroulée. La planification concertée et la bonne organisation sur le terrain y ont fortement contribué (cf. 2.2), de même que la disponibilité et la patience des groupes cibles. Il faut toutefois avoir à l'esprit que le nombre de visites programmées dans le laps de temps imparti imposait un rythme de travail soutenu à l'équipe.

Si on ajoute à cela, la sous-estimation des temps de déplacement et le retard accumulé naturellement par l'interaction avec les divers interlocuteurs (temps de flottement, retards, réactivité, les reprogrammations de dernière minute, etc.), il était difficile de distinguer systématiquement et de façon précise dans quelle mesure les opinions exprimées étaient plus ou moins représentatives du groupe interrogé. A moins que la nuance ne soit explicitée, **il faut toujours considérer que si une tendance est mise en évidence dans l'analyse, c'est que l'équipe de consultants estime qu'elle est prédominante et mérite d'être prise en considération.**

3. OBSERVATIONS

Les tendances exprimées dans ce chapitre ne sont pas structurées en fonction des points d'intérêts déterminés par la structure du programme, par les termes de références ou les desideratas des commanditaires. **Il s'agit d'un ordonnancement des changements/évolutions dominant.e.s opéré.e.s dans les communautés** depuis le début **tels que perçus et exprimés par les participants** aux enquêtes et entretiens. Ainsi, il n'est pas étonnant de ne pas toujours retrouver de référence directe aux intitulés et/ou aux axes de la logique d'intervention du programme¹³.

Ces tendances sont reprises et organisées par les consultants pour témoigner des perceptions les plus représentatives. **Il arrive que des nuances soient exprimées en note de bas de page. Elles ne sont pas intégrées au texte parce que, d'une importance relative, elles troubleraient son sens général qui, lui, est important.**

Ces tendances sont assorties des données statistiques disponibles lorsque ces dernières permettent de les développer.

Toutefois, certaines statistiques ne sont pas issues du programme. Elles peuvent ressortir des témoignages recueillis, auquel cas, elles sont exprimées au conditionnel et ne sont généralement pas désagrégées par genre et ne doivent être considérées que comme des éléments d'illustration.

Le chapitre apporte peu d'explications, l'analyse relevant surtout des chapitres suivants (sauf dans des cas particuliers où l'explication émane des participant.e.s – elles sont alors formulées au conditionnel – et quand une nuance et/ou un écart entre témoignages et données chiffrées doivent être justifiées).

Notons également que même si le programme a résolument progressé vers l'intégration des volets Protection et Éducation, les changements et évolutions perçu.e.s sont exposé.e.s ici en deux sections suivant la structure de la logique d'intervention qui, elle, n'a pas été modifiée. Le lecteur de ce rapport doit cependant garder à l'esprit que les répondants communautaires ne dissociaient pas toujours les deux axes stratégiques (du reste, fortement imbriqués et, en partie, interdépendants).

3.1. Principaux/les changements/évolutions perçu.e.s (Education)

3.1.1. Des rendements scolaires améliorés

Il est difficile de spéculer sur l'ampleur du phénomène et sa représentativité, mais les perceptions exprimées par plusieurs responsables scolaires et enseignants rencontrés s'accordent à constater une certaine tendance à l'amélioration des résultats scolaires. Ainsi, cinq élèves de Sédjé Djénou soutenus par le programme nous ont été cités en exemple pour avoir tous été reçu au BEPC avec une moyenne supérieures à 14/20. Le postulat suivant lequel l'accès et la rétention des enfants, notamment les filles, à l'école augmentent leur chance d'obtenir leur certificat de fin de cycle ou de formation professionnelle se vérifierait. A Ouidah, par exemple, selon un directeur d'école, les réussites au baccalauréat seraient passées de 53 à 58% entre 2020 et 2021. Un autre directeur d'établissement affirme enregistrer régulièrement plus des 30% d'admission au BEPC requis par le gouvernement.¹⁴ A Pehunco, alors qu'il peut s'écouler plusieurs années sans qu'on enregistre un.e seul.e bachelier.ère, plus d'une quarantaine de filles sont allées à l'université depuis 2017.

La réussite des jeunes filles semble être une tendance affirmée à tous les niveaux d'étude puisqu'elle est soulignée par les témoins aussi bien pour le Certificat d'Étude Primaire (CEP), pour le Brevet d'Étude du Premier Cycle (BEPC) que pour le Baccalauréat. On notera ainsi qu'aujourd'hui, le pourcentage de filles

¹³ Si tel était le cas, ce serait même suspect.

¹⁴ Ce qui, ajoute l'intéressé, lui permet de maintenir son poste. Loin de nous l'intention de remettre en cause son témoignage. Rappelons juste qu'il est reconnu par les porteurs du programme eux-mêmes que les quotas de réussites imposés par le ministère peuvent inciter les directeurs à manipuler les scores de leurs promotion.

ayant achevé avec succès l'éducation de base dépasse d'ailleurs les prévisions initiales du programme puisque qu'il atteint 52,8% contre 51 % attendus.

Si la progression est moins importante chez les garçons, elle passe tout de même de 67% à un peu plus de 71% (au lieu de 75%) en cinq ans.

Les résultats pour le primaire sont un peu plus mitigés puisque le taux d'achèvement du cycle de l'enseignement primaire plafonne en 2019-2020 à 56,89% chez les filles et à 69,56 chez les garçons¹⁵.

Pour ce qui concerne l'achèvement du premier cycle du secondaire, les progrès sont supérieurs pour les filles comme pour les garçons : respectivement 61,05 et 77,19 %, en dernière année de programme (contre 48 et 62% attendus).

3.1.2. Des élèves responsables, reconnus comme acteurs et interlocuteurs

Les élèves se sentent plus responsables et sont appréciés comme tels, du moins au sein des GS et dans les établissements où ils sont implantés. Par exemple, un directeur au départ dubitatif sur l'intérêt des GS estime aujourd'hui qu'il faudrait les généraliser. Par le biais de ces instances, les enfants s'investissent dans la gestion des écoles, dans le contrôle des restauratrices, se sentent plus concernés par la vie de l'établissement qu'ils fréquentent (un GS a voulu savoir pourquoi les arbres de leur école avaient dû être coupés), sont motivés pour leurs études (ils réclament des travaux dirigés, sont attentifs à la qualité des enseignements...), restituent à leurs camarades les séances de Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes (SRAJ) qui leur sont adressées.

Ils contribuent concrètement aux systèmes de veille contre les violences, et cela pas uniquement en milieu scolaire ; aussi au sein de la communauté. A Ouidah, il se dit même qu'ils ont accès à des informations dont les autorités ne disposent pas (chambre de passage et salle de jeux à proximité de l'école, etc.).

Au sujet des événements de sensibilisation conduits par les GS, aucune donnée spécifique n'est disponible. Selon l'étude de collecte des indicateurs, il apparaît que sur l'ensemble de la zone d'intervention du programme, neuf établissements scolaires sur dix (91,4%) ont organisé une rencontre de dialogue au cours des trois derniers mois qui ont précédé l'enquête, mais rien ne permet de déterminer si et dans quelle mesure les GS en ont été les instigateurs ou s'ils y ont participé.

On sait seulement que quatre (au lieu de 6 espérées) décisions ont été prises par les autorités des établissements à la suite des plaidoyers des GS et/ou des groupes organisés d'enfants pour le maintien des filles, des handicapés dans l'éducation et la lutte contre les violences en milieu scolaire.¹⁶ Mais, à la question « Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les enfants membres de gouvernement scolaire ont-ils organisé de plaider au sein de votre école dans le cadre du maintien des filles à l'école ou de la lutte contre les violences en milieu scolaire ? », 83% des directeurs du primaire et 60% de ceux du secondaire ont répondu par l'affirmative.

Les élèves s'impliqueraient davantage dans les réunions conjointes Association des Parents d'Élèves (APE), Association des Mères d'Enfants (AME), Mécanismes Communautaires de Protection de l'Enfant (MCPE). Selon l'étude de collecte des indicateurs, le taux de participation des enfants membres des GS et/ou des groupes organisés d'enfants et de jeunes aux rencontres statutaires des établissements avec les APE, enseignants et autres est estimé à 94,8% pour l'ensemble des zones d'intervention et cycles primaires et secondaire confondus.

Les enfants manifesteraient une confiance accrue en eux-mêmes et dans leurs capacités. Plusieurs témoignages décrivent des enfants davantage capables de s'exprimer en public, de s'adresser à leurs professeurs et directeurs (de rédiger et d'adresser des plaidoyers aux autorités), à leurs aînés, y compris en présence d'étrangers. L'équipe de consultants a pu le constater lors des entretiens.

Aux dires des encadreurs, dans les mêmes établissements, les cas d'indiscipline seraient en régression, de même que les inscriptions insanes sur les murs. Les professeurs se sentent davantage respectés.

On dit les enfants plus conscients de leur avenir. Des enfants manifestent l'envie d'aller à l'école ou d'apprendre un métier. Certains le réclament à leurs parents. Des filles expriment ce qu'elles souhaitent devenir (encadreur de sport, agronome, etc.).

¹⁵ Ce qui est un peu étrange au regard de la tendance générale relevée, au niveau national par l'INSAE qui constate un accès accru à l'ESG entre 2018 et 2020, (y compris dans les départements concernés par le programme) https://insae.bj/images/docs/insae-publications/annuelles/AS-INSAE/Annee_2019/Annuaire_Statistique_Enseignement_Second_Tech_Prof_2019_2020.pdf

¹⁶ Il y en aurait eu davantage mais ne sont pas documentées.

D'une manière générale, les enfants eux-mêmes, ainsi que leurs éducateurs, estiment mieux connaître leurs droits à l'éducation.

3.1.3. Des parents plus conscients de l'importance de l'éducation, plus impliqués dans la vie scolaire et conscientisés sur les violences

Les membres d'APE rencontrés se disent également mieux informés et plus sensibles aux droits de leurs progénitures à l'éducation, aussi bien filles que garçons. Une femme de Materi déclare : « Les filles aussi peuvent devenir des personnalités. Beaucoup de personnalités d'aujourd'hui ont été dans la même situation que nos enfants. » Les communautés (parents, autorités) s'impliqueraient davantage dans le soutien de la scolarité des enfants et dans la gestion des écoles. Par exemple, de nombreux parents déclarent chercher à augmenter leurs revenus pour maintenir leurs enfants, en particulier les filles, dans le système éducatif (formel ou non-formel).

En écho à ce qui a été dit précédemment sur la reconnaissance dont semblent bénéficier davantage les enfants, l'importance de prendre en compte leur voix est maintes fois soulignée par les témoins, que ce soit à travers les GS que par le biais des AJE&C. Plusieurs groupes d'adultes ont exprimé avoir pris progressivement conscience du bien-fondé du dialogue parent-enfant. Une membre d'AVE&C d'Agla Petit Château affirme : « Avant, je frappais mon enfant lorsqu'il commettait une faute. Mais il le refaisait. En dialoguant avec lui – ce qui m'a été difficile au départ -, il m'a avoué que parfois il ne savait pas pourquoi je le battais. J'ai compris alors. Dialoguer m'a permis de mieux expliquer certaines choses et de comprendre, en même temps, les raisons de son attitude. »

Les discussions de groupe ont été l'occasion pour plusieurs participants de souligner l'importance d'assurer la protection des enfants contre les violences en milieu scolaire (châtiments corporel et VBG). Cependant, les chiffres démentent ce constat. La section 3.2.5 montre que les violences corporelles en milieu scolaire tendent persister. L'étude des données indique que neuf écolier.ière.s sur dix (93,7% dont 92,2% de filles et 95,3% de garçons) ont encore été victimes de châtiments corporels ou de VBG au cours de l'année scolaire 2019-2020 (sur la durée du programme, le programme espérait passer de 84% de filles à 77% et de 81% de garçons à 65%). La tendance serait moindre en secondaire puisque seuls 67,6% des élèves auraient subi pareils traitements (ce qui confirmerait une baisse par rapport aux estimations établies en 2018, à savoir 66% de filles et de garçons, contre respectivement 61% et 60% visés pour 2021). Les écarts entre déclarations et les statistiques pourraient s'expliquer de maintes façons. L'identification des prochaines initiatives conduites par Plan International devrait donner lieu à une analyse spécifique de la question. A notre niveau, nous ne pouvons que spéculer :

- Les participants ont intégré le principe, mais ont encore du mal à le mettre en pratique. Nous n'avons pas pu le constater sur ce terrain, mais nous savons qu'ailleurs et en particulier sur le volet nigérien du programme quinquennal de plan, les interlocuteurs sont tout à fait à même de rassurer les évaluateurs sur les attentes du programme, mais conserve des perceptions nuancées de ce qu'il faut considérer comme de la violence ou une nécessité éducative ; de même, il est des situations jugées particulières par les intéressés où la violence doit encore s'imposer coûte que coûte.
- Les différences entre primaires et secondaires pourraient s'expliquer par le fait que les enseignants parviennent plus facilement à gérer et influencer des enfants jeunes que des (pré-)adolescents.
- A l'instar de Sofia Sainz de Aja de PI Belgique, nous pouvons également supposer que les communautés et, dans ce cas, les enfants et les adolescents sont plus conscients de ce qui constitue la violence à l'école (grâce aux séances d'information et à la sensibilisation des communautés) ; cela peut amener les personnes interrogées à reconnaître les châtiments corporels aujourd'hui alors qu'elles ne les reconnaissaient pas il y a quatre ans.

En définitive, il ressort que les parents déclarent recourir avec leurs enfants à des méthodes disciplinaires non-violentes et participent à la protection de leurs enfants contre les violences et l'exploitation. Ce que corrobore l'étude des données puisqu'il apparaît que plus de 95% des membres d'APE s'impliquent dans les actions de sensibilisation de lutte contre les violences et le maintien des filles et des garçons y compris les enfants handicapés dans l'éducation formelle. Ce qui comble plus que largement les espérances du programme puisque le programme n'envisageait pas l'implication de plus de 34% de membres d'APE.

3.1.4. Un environnement éducatif de plus en plus inclusif

La dernière statistique évoquée plus haut tend à consolider les témoignages de prise de conscience manifestés par les parents, autorités et acteurs scolaires rencontrés en faveur d'un environnement scolaire plus inclusif.

L'impression des participants à cette évaluation est que les enfants handicapés sont davantage acceptés dans le milieu scolaire, qu'ils s'y sentent en conséquence plus épanouis, que leurs résultats scolaires s'en trouvent améliorés et que ces résultats encouragent les parents d'enfants porteurs d'un handicap à investir dans leur éducation. La tendance serait particulièrement notable pour les filles. Cette impression est confirmée par les chiffres puisque 10,25% des enfants handicapés ont achevé avec succès l'éducation de base (contre 9% espérés, compte tenu d'une valeur de départ estimée à 6%). Les garçons handicapés sont 12,94% (contre 8% espérés, compte tenu d'une valeur de départ estimée à 5%).

Les quelques enfants en situation de handicap qu'il nous a été donné de rencontrer à Kouandé estiment que leurs préoccupations spécifiques sont mieux considérées à l'école. Ils déclarent ne plus avoir de complexe à exposer leurs difficultés propres. Le GS est, à ce titre, un intermédiaire précieux.

Bien que mitigée, l'acceptation d'apprentis vulnérables serait meilleure également, en dépit de réticences dans le chef des patron.ne.s, que nous aborderons plus loin. Ainsi 60 enfants handicapés déscolarisés et/ou non scolarisés auraient achevé avec succès une formation professionnelle au terme du programme.

Pour ce qui concerne, l'accès des filles à l'école, ce que nous avons déjà plus haut quant à la réussite remarquable des filles abonde dans la sens de témoignages affirmant une plus grande sensibilité des communautés à la nécessité d'inscrire et maintenir les filles à l'école. Les chiffres corroborent ce sentiment. Le programme espérait que dans chaque département au moins une décision soit prise par les autorités des établissements à la suite des plaidoyers des groupes organisés d'enfants pour le maintien des filles, des handicapés dans l'éducation et la lutte contre les violences en milieu scolaire¹⁷. A partir d'une situation de base nulle, le programme espérait pouvoir comptabiliser un totale de 6 décisions. La progression enregistrée est tout aussi significative puisque ce chiffre est largement dépassé dans l'Atlantique (7) et, pour l'ensemble de la zone d'intervention du programme, le nombre moyen de décisions prises est de 5 au primaire contre 2 au secondaire.

3.2. Principaux/les changements/évolutions perçue.e.s (Protection)

3.2.1. Grossesses précoces

Les cas de grossesses précoces diminuent significativement. A titre illustratif, pour prendre un exemple spectaculaire, à Kouandé, dans l'Atacora, un seul cas a été recensé en 2021, contre 18 les années précédentes. La commune était par le passé capable d'atteindre le chiffre record de 300 cas en une année. Les participants à l'évaluation mettent directement cette tendance en rapport avec :

- les progrès réalisés dans l'accès et le maintien des filles à l'école ;
- la possibilité de développer des AGR qui fait que les filles éprouvent moins le besoin de fréquenter les garçons¹⁸, sont plus indépendantes et plus difficiles avec les prétendants (de leur côté les garçons « précaires » sont intimidés par des filles plus sûres d'elle et plus autonomes).

Aucun indicateur ne renseigne cette tendance.

3.2.2. Les cas de harcèlement sexuel diminuent sensiblement¹⁹

Cette tendance est très étroitement liée à ce qui a été relevé en 3.1.3 sur les VBG et les traitements coercitifs à l'école, de même que les cas de viol. L'observation concerne tant les rapports entre élèves que les rapports professeurs-élèves.

Entendu à Kouandé : « Avant, un homme peut séquestrer une fille pendant des jours sans être puni, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. »

¹⁷ Il est dommage que l'indicateur ne distingue pas les trois thématiques.

¹⁸ Il semble, en effet, qu'une partie des participant.e.s entretiennent la conception selon laquelle une partie de l'intérêt des jeunes filles pour les garçons pourraient être motivée par des considérations matérielles (une fille pauvre cherchant par exemple, un garçon plus riche qu'elle).

¹⁹ ATTENTION, il est impossible de savoir si le harcèlement sexuel a diminué. Le programme ne cherche pas à le savoir, ni a fortiori cette évaluation. Le programme part toujours du principe que le harcèlement sexuel existe. Il est particulièrement important de rappeler sur ce point qu'il s'agit d'une vision exprimée par les participant.e.s.

D'après les témoignages, cela tiendrait au fait que les dénonciations seraient plus systématiques. L'impunité serait moins forte qu'avant. Aucun indicateur ne renseigne cette tendance.

3.2.3. Mariages précoces ou forcés

Les cas de mariages précoces ou forcés sont moins nombreux, aussi bien en ville qu'en milieu rural, surtout au Sud. Les cas d'enlèvement ou d'échanges de fille auraient diminué, même si au Nord, lorsqu'un jeune veut se marier, il échange sa sœur contre sa future épouse. Mais des cas d'enlèvement sont encore signalés bien sûr. Il n'est pas rare que des jeunes enlèvent des filles et se réfugient au Nigéria pour ne pas être arrêtés (surtout en cas de grossesse précoce de mineure)²⁰.

Des leaders religieux refusent désormais le mariage des filles de moins de 18 ans. Dans certaines régions au Nord, dans la zone comportant Kouandé et Pehunco, la diminution serait plus nette chez les filles scolarisées que chez les non-scolarisées.

Aucun indicateur ne renseigne cette tendance.

3.2.4. Exploitation économique

D'après les témoignages collectés dans le cadre de cette évaluation finale, les cas d'exploitation économique seraient moins fréquents. Les exodes volontaires ou les rafles d'enfants (drogués) opérées pour approvisionner les zones cotonnières du Nigeria en main d'œuvre seraient en nette diminution. Les dénonciations, de plus en plus fréquentes de convoyeurs auraient manifestement un effet dissuasif. Dans certaines zones, la pratique aurait presque disparu (en tout cas, elle serait moins ostentatoire).

De fait, aussi, dans les zones couvertes par le programme, les apprentissages sont mieux suivis et encadrés. Il ressort des échanges avec les participants à l'évaluation finale que les femmes du marché et les parents des filles auraient une meilleure connaissance de la notion d'exploitation économique des filles. On trouverait moins de filles de moins de 14 ans en situation de travail dans les marchés.

Les autorités semblent avoir pris conscience du phénomène d'exploitation économique des filles. Ainsi, dans les marchés du Littoral et de l'Atlantique un arrêté préfectoral interdit l'utilisation de la main d'œuvre infantile. Dans l'Atacora, un autre arrêté interdit l'utilisation de la main d'œuvre infantile dans les champs. Les performances des indicateurs en attestent. Ainsi, 16 mesures ont-elles été comptabilisées en 2021 par les autorités locales en faveur de la protection de l'enfance contre l'exploitation.

3.2.5. Châtiments corporels

Selon l'étude sur les scores d'indicateurs, la fréquence des châtimts corporels en milieu scolaire serait à la baisse, davantage au Sud qu'au Nord et davantage en zone urbaine qu'en milieu rural. Cependant, alors qu'en secondaire les violences physiques tendent à diminuer, elles continuent de culminer à des taux records en primaire (Filles : 92,2% ; Garçons : 95,3%). On a déjà observé plus haut que la pression au rendement scolaire pourrait avoir comme effet pervers de maintenir des pratiques éducatives coercitives. A Houakpè, un surveillant n'a pas caché qu'il lui arrivait encore régulièrement de frapper des élèves, surtout en classe d'examen. Un autre a déclaré sans ambages que le « sarclage ne signifie rien pour un fils de paysan » (comprendre : est anodin).

Le milieu artisanal n'a pratiquement pas de recul. Cela apparaît comme une nécessité pour les « rendre les apprentis conscients. » D'ailleurs, il a pu être constaté dans plusieurs ateliers visités que les instruments de punition étaient pendus au clou, prêts à l'usage. Alors qu'une patronne déclarait ne pas user de châtimt corporel, son apprenti, qui se trouvait hors de vue, signifiait discrètement d'un geste qu'il n'en était rien.

Quant aux parents rencontrés, certains admettent encore lever la main sur leurs enfants quand la gravité de la situation l'exige.

Aucun indicateur ne renseigne cette tendance en dehors du milieu scolaire.

3.2.6. Les filles sont plus confiantes et mieux respectées au sein de la communauté

Les filles et garçons rencontrés au cours de cette évaluation déclarent avoir pris conscience qu'ils doivent être traités à égalité en termes d'éducation, de formation, de partage de responsabilités, d'émission

²⁰ Au Nord, traditionnellement, lorsqu'un jeune veut se marier, il échange sa sœur contre sa future épouse.

d'opinions sur les décisions qui les concernent... Les deux sexes sont toujours présents dans les dispositifs : GS, MCPE, AJE&C, AVE&C, etc. Les filles y jouent un rôle réel (elles ne font pas figuration).

Selon eux, les bons résultats scolaires et l'accès aux AGR contribuent au regain de respect dont elles bénéficient et qui se marque dans les diminutions commentées plus haut en matière de VBG, de mariage précoces/forcés, de grossesses précoces...

Les filles rencontrées au cours de cette évaluation se montrent confiantes et conscientes de prendre leur destin en main au lieu de compter sur un homme ou sur leur belle-famille.

La création des équipes féminines de football a certainement constitué un tournant majeur. Les victoires remportées, le fait qu'une fille ait fini par être sélectionnée en équipe nationale et une autre en seconde division a fortement motivé les intéressées ainsi que leurs camarades.

Aucun indicateur ne renseigne cette tendance.

3.2.7. Une meilleure connaissance des droits à la protection

C'est ce qui ressort des restitutions faites par les groupes de jeunes mobilisés pour la phase préparatoire qui font remonter un sentiment exprimé par leurs pairs.

C'est le cas, plus généralement, à l'échelle de la communauté. On le pressent plus haut à travers les dénonciations des VBG, cas de grossesses et de mariages précoces.

L'existence et le fonctionnement d'une chaîne de protection en est une manifestation éloquentes. Les groupes organisés (MCPE, APE, AME, GS, AJE&C, Association sportive etc.) semblent avoir acquis une bonne connaissance des rôles et responsabilités de chaque acteur communautaire dans la détection et le signalement des cas d'abus sur mineurs par les MCPE.

L'autre manifestation de cette tendance est l'intégration et/ou l'augmentation dans les budgets communaux d'une ligne dédiée à la protection.

En définitive, la mobilisation communautaire incite les autorités à soutenir, prendre des mesures de répression et veiller à l'application des lois à l'encontre des auteurs des grossesses des mineurs en milieu scolaire et d'apprentissage.

Aucun indicateur ne renseigne cette tendance.

3.3. Facteurs de changement désignés dans le contexte

Sauf spécification explicite, l'analyse des facteurs de changement concerne les deux volets du programme. Les facteurs d'influence sont présentés de façon indifférenciée. Ils se recoupent souvent et/ou sont difficiles à départager par les témoins.

3.3.1 Facteurs stimulants

Nous reviendrons plus bas sur les influences directes du programme sur ces tendances vertueuses²¹. Dans une approche d'évaluation basée sur les changements, il est important de resituer les effets d'un programme parmi les autres influences y ayant contribué.

Parmi les éléments bénéfiques aux évolutions perçues par les bénéficiaires et parties prenantes à la fois en faveur d'une amélioration de l'accès à une éducation de qualité et de la diminution des violences à l'égard des enfants, adolescents et jeunes, on peut citer :

- **Un terreau institutionnel et légal favorable à la sensibilisation des autorités locales**, d'où l'on retient surtout :
 - L'exonération des droits d'écolage par le gouvernement ;
 - L'obligation faite par le gouvernement aux chefs d'établissement d'avoir un taux de réussite aux examens d'au moins 30%, faute de quoi ils seront déchargés (qui explique pour une large part, l'amélioration des résultats scolaires)²² ;

²¹ Cf 3.3.

²² Cet élément est également jugé préjudiciable dans la mesure où la pression exercée sur les enseignants et directeurs attiserait les comportements coercitifs. Cf. 3.3.2.

- La mise en place de cantine scolaire par l'État (qui contribue à l'accroissement des écoliers dans les classes)²³ ;
 - L'arrêté interministériel interdisant les châtiments corporels²⁴ ;
 - La disponibilité d'un arsenal juridique interdisant les violences sous toutes formes ;
 - La loi de 2006 portant protection des enfants handicapés en république du Bénin²⁵ ;
 - La Loi n° 2006-19 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin ;²⁶
 - La constitution du Bénin et le code de l'enfant prônent l'éducation pour tous et à tout âge ;²⁷
 - Le fonctionnement régulier des cantines scolaires mise en place par l'État Béninois ;
 - L'existence d'un cadre légal pour les APE ;
 - Les textes interdisant le harcèlement en milieu scolaire ;
 - La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;²⁸
 - La réglementation qui punit les auteurs de grossesses précoces...²⁹
- **Les événements opportuns qui portent les thèmes du programme en première ligne des actualités, attirent l'attention des parties prenantes locales et confortent les messages de sensibilisation :**
- La vulgarisation du code de l'enfant par l'État et divers acteurs non-gouvernementaux ;
 - La table ronde nationale sur l'interdiction du châtiment corporel à l'école ;
 - Conférence média sur les violences sur les filles et les rappels des sanctions encourues par les auteurs ;
 - La vulgarisation de la ligne d'assistance aux enfants victimes de violence³⁰ ;
 - Des arrêtés préfectoraux interdisent l'utilisation de la main d'œuvre infantile (Atlantique et Littoral) ;
 - Les mesures alternatives aux châtiments corporels développées par le MEMP et intégrées dans le Règlement Intérieur des écoles primaires publiques et de tout le pays ;
 - L'existence d'un guide de référence pour le dialogue parent-enfant promu par le Ministère des Affaires sociale et de Microfinance (MASM)³¹ ;
 - La publication d'une note circulaire par le Ministère des Enseignements Secondaires, Technique et de la Formation professionnelle (MESTFP) pour rappeler les dispositions légales contre les violences basées sur le genre, causes de la discrimination et du décrochage scolaire ;
 - L'implication des cadres des ministères en charge de l'éducation dans la formation, la sensibilisation et le suivi des indicateurs de l'éducation inclusive ;
 - L'élaboration, adoption et vulgarisation des documents uniques pour la mise en place et le fonctionnement des gouvernements scolaire par le MEMP, chef de file des ministres en charge de l'éducation au Bénin ;
 - La création et fonctionnement des centres d'éducation communautaires ;
 - L'approbation et la préface du manuel des GS par le MEMP.
- **La bonne disposition des acteurs locaux aux messages portés par le programme :**

²³ L'ouvrage suivant y consacre un chapitre intéressant : <https://assemblee-nationale.bj/wp-content/uploads/2020/03/rapport-final-etude-prospective-sur-leducation-en-republique-du-benin.pdf>

²⁴ <https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/StudyViolenceChildren/Responses/Benin.pdf>

²⁵ La plupart des dispositions légales concernant les enfants handicapés sont énumérées sur ce lien :

<http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhsjjHe7ia4QapdfXcn9RXjWHYq2emvHKlwbMqFHnquFKR4m1PQEYSWvO5CZTvtwruDsz3GfURZzKP8Vlv0GqXrS6esbAGagYZ5JrRI1ByFiZ6>

²⁶ https://www.ilo.org/global/topics/hiv-aids/legislation/WCMS_532342/lang--fr/index.htm

²⁷ <https://assemblee-nationale.bj/wp-content/uploads/2020/03/code-de-l-enfant.pdf>

²⁸ https://au.int/sites/default/files/treaties/36804-treaty-0014_-_african_charter_on_the_rights_and_welfare_of_the_child_f.pdf

²⁹ L'article 181 de la loi n° 2015-08 du 8 décembre 2015 interdisant toutes les pratiques pouvant conduire au mariage précoce ou forcé des enfants (<https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2015-08/>)

³⁰ <https://www.gouv.bj/actualite/552/assistance-aux-enfants-victimes-de-violences-mise-en-service-du-numero-gratuit-138/>

³¹ <https://www.apessa.net/wp-content/uploads/2019/03/Guide-pour-la-conduite-du-dialogue-parent-enfant-en-santé-sexuelle-et-reproductive.pdf>

- La préfète du Département de l'Atacora était très sensible à la question de la scolarisation des filles et des enfants handicapés moteurs ;³²
 - La volonté des parents et la disponibilité des enseignants à accompagner le processus ;
 - L'appui-accompagnement des autorités éducatives à tous les niveaux (du national au local) ;
 - La volonté et la disponibilité des parents, de plus en plus et régulièrement impliqués dans les études de leurs enfants ainsi que dans la gestion des écoles ;
 - Des centres d'accueil peuvent héberger des filles victimes de violence (les religieuses) ;
 - La fédération béninoise de football souhaite soutenir le football féminin.
 - Ces éléments témoignant de dispositions favorables pourraient aussi être versés au crédit du programme qui a veillé à les cultiver.
- **Des antécédents favorables :**
- Des programmes antérieurs ou concomitants (ex: EDUCO, BUPDOS, UNICEF, Don Bosco, Handicap International, CIPCRE, ASSOVIÉ-ONG, Peace ONG, etc.) ont déjà opéré sur des thèmes analogues ou connexes dans les communautés couvertes par le programme, lequel les reprend et les amende (la répétition amène les gens à commencer à prendre le message au sérieux) ;
 - La réussite scolaire des frères ou sœurs aînés stimule les plus jeunes et contribue à renforcer l'intérêt des plus jeunes pour l'école ;
 - Les partenaires sont compétents et connaissent le milieu ;
 - Un partenariat liait déjà la CBO-EPT et le MEMP ;
 - La présence de stations de radio de proximité suffisamment équipées et qui diffusent régulièrement ;
 - L'existence d'autres projets ou programmes de Plan International et autres institutions dans le domaine de l'éducation dans certaines localités (par exemple, au Nord : EDuFI, PAESB³³, AGIR-Bénin³⁴, etc.).

3.3.2. Facteurs Limitants

Les progrès constatés se heurtent cependant à plusieurs facteurs notables :

- **Les contraintes physiques et matérielles structurelles :**
- L'absence de second cycle dans certains collèges oblige les enfants à quitter leur village après le BEPC (ex: Sèdjè Dénou) ou plus généralement l'absence de tout centre de formation (ex: Nonvignon), ce qui constitue une contrainte matérielle importante et les éloigne du suivi parental ;
 - L'absence d'énergie électrique interdit la poursuite des cours ou la réalisation des devoirs au-delà de 18h ;
 - Certains garçons doivent concilier charges scolaires et charges de famille ;
 - Les garçons sont incités à se prendre en charge tôt et donc à négliger leurs études (selon les témoins, ce facteur et le précédent expliqueraient la chute observée dans le taux d'achèvement de l'enseignement de base chez les garçons entre le début et la mi-parcours du programme) ;
 - Beaucoup d'enfants handicapés, de par leurs conditions, préfèrent la formation professionnelle (pour pouvoir se prendre en charge plus vite) ;
 - A certaines saisons, les parents d'élèves doivent donner priorité aux travaux champêtres et sont donc moins disponibles pour les APE et certaines réunions conjointes ;
 - Les communautés et établissements scolaires sont parfois dispersées et/ou situés dans des zones enclavées, difficiles d'accès toute ou partie de l'année (des voies peu praticables

³² Elle a organisé une manifestation sur ce thème, en collaboration avec le programme : ZEGROMIS (Zéro Grossesse en Milieu Scolaire).

³³ <https://www.gouv.bj/actualite/1075/construction-infrastructures-scolaires-projet-paesb---248-salles-classe-entierement-equipees-mises-service-dans-secondaire/>

³⁴ <https://www.agencebeninpresse.info/web/depeche/33/le-projet-agir-benin-presente-aux-acteurs-departementaux-de-l-education-a-natitingou> Ce dernier projet est une initiative qui vise à contribuer à l'amélioration de l'offre éducative en réponse aux besoins des filles et garçons de 6 à 11 ans, et des enfants en situation de handicap et/ou d'urgence au Bénin.

compromettent la régularité des activités) et peu pourvues en services et facilités de communication ;

- Les partenaires locaux potentiels sont peu nombreux (par exemple, les joueuses de l'équipe de football féminine ne trouvent pas de fonds pour renouveler leurs équipements) ;
- Taux d'analphabétisme élevé ;
- Les policiers manquent de moyens ou d'effectif pour couvrir la totalité des zones d'intervention ;
- Les centres de santé susceptibles de prendre en charge les survivants sont souvent éloignés (CPS, centre de sante...) ;
- Insuffisance du personnel qualifié dans les structures déconcentrées de l'État pour la prise en charges des cas (ex : il n'y a pas ou pas assez de psychologues dans les CPS) ;
- Non couverture des réseaux téléphoniques dans certaines communautés ;
- Diversité des dialectes et langues locales dans les zones d'intervention ;
- Il n'existe pas de dispositifs de contrôle d'utilisation/exploitation des enfants (pour permettre l'application des arrêtés (l'arrêté interministériel interdisant les châtiments corporels et arrêtés préfectoraux interdisent l'utilisation de la main d'œuvre infantile) ;
- L'analphabétisme de certains membres des MCPE (ou leur faible niveau d'instruction) limite leur recherche sur les textes et lois et leur capacité à gérer les situations qui se présentent.

- **Les phénomènes d'exclusion persistants (structurels) :**

- Les handicapés diplômés restent discriminés à l'embauche en raison de leur situation de handicap ;
- La persistance et l'ampleur du chômage des jeunes diplômés demeure un élément de démotivation majeur des jeunes à intégrer et poursuivre un parcours éducatif ;
- Les communes d'intervention manquent d'écoles spécialisées ;
- La peur d'un rejet familial suite aux dénonciations d'auteurs de VBG reste prégnante ;
- Les structures déconcentrées de l'État sont réparties de façon inégale sur les territoires.

- **Les facteurs conjoncturels :**

- La grève des enseignants lors du premier semestre 2018 ;
- La non-disponibilité des acteurs éducatifs et des directions d'école pendant les périodes électorales (élections législatives du 28 avril 2019, élections communales les 17-21 mai 2020, présidentielles le 11 avril 2021) ;
- Les émeutes post-électorales³⁵ ;
- Des maires sensibilisés et/ou favorables au programme ont été remplacés à l'issue des élections municipales ;
- La crise sanitaire de la COVID 19 (cf. 3.3.3) ;
- Les catastrophes naturelles (inondations récurrentes) provoquent des déplacements de ménages ;
- L'insécurité chronique dans le nord ;

³⁵ les élections législatives ont amené les citoyens dans la rue pour protester contre la décision de la Commission électorale nationale autonome (CENA) de n'autoriser que deux partis apparentés à la majorité parlementaire à présenter leurs listes (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/16/legislatives-au-benin-une-grave-atteinte-a-la-democratie-pour-l-opposition_5450847_3212.html) Des arrestations arbitraires et des actes de répression sévères ont été répertoriés à cette occasion. Le 31 octobre 2019, le Parlement a voté « l'amnistie pour l'infraction pénale » commise lors des violences liées aux manifestations qui ont suivi les élections parlementaires. Cette amnistie s'applique à toutes les personnes suspectées de crimes durant la période post-électorale, à la fois aux membres des forces de sécurité et aux citoyens ordinaires. Pour Amnesty Internationale, cette loi viole le droit des victimes de ces crimes à obtenir justice et réparations (<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/benin-le-retrait-aux-individus-du-droit-de-saisir-la-cour-africaine-est-un-recul-dangereux/>). Ces tensions étaient également liées à la réforme du système des partis votée en septembre 2018 par l'Assemblée nationale, obligeant les quelques 200 partis et mouvements politiques recensés dans le pays à fusionner, en une douzaine de partis reconnus, conformément à une nouvelle Charte des partis politiques (<https://matinlibre.com/2019/11/21/charte-des-partis-politiques-lois-2018-23-et-2019-41-ce-qui-a-change/>). L'opposition ayant appelé au boycott des urnes, le scrutin s'est déroulé dans une ambiance tendue, exacerbée par le blocage des réseaux sociaux et de l'Internet (<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190428-benin-elections-coupure-internet-facebook-whatsapp-vpn> ; <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190428-jour-election-benin-bureaux-vote-ouvrent-participation-enjeu>).

- Selon des témoins, au lendemain du communiqué ministériel relatif à l'interdiction strict de l'usage des châtiments corporels à l'école, certains enfants auraient développé des comportements agressifs vis-à-vis de leurs pairs et des membres administratifs ;
- **Les résistances/incompréhensions tenaces :**
 - La coutume des mariages précoces (chez les garçons, comme chez les filles³⁶) reste difficile à remettre en cause auprès de leaders d'opinion et garants de tradition avec lesquels des discussions bilatérales avaient pourtant été organisées³⁷ ;
 - Des parents (le plus souvent, par ignorance ou placés dans des situations critiques) détournent les crédits accordés à leur fille ou les diverses aides à la scolarité des plus démunis³⁸ ;
 - Les MCPE n'étant pas reconnus par l'État, ils ne sont pas toujours perçus comme des interlocuteurs légitimes par les autorités locales ou la police ;
 - La panoplie de lois encadrant les droits des enfants, leur éducation et les violences demeurent insuffisamment connue et mise en œuvre par les autorités locales ;
 - Certains patron.ne.s persistent dans de mauvais comportements :
 - utilisent les apprenties comme des domestiques (lessive, cuisine, autres travaux. Ce qui émousse la motivation des enfants),
 - les occupent de façon excessive du lundi au samedi, du matin au soir (tard) : cela les empêche de mener des AGR,
 - détournent les crédits à leur profit ;
 - Certain.ne.s politicien.ne.s ou d'autres personnes influentes usent de cette influence pour interrompre les poursuites à l'encontre d'auteurs présumés de VBG ;³⁹
 - Les Burkinabés établis à Cobly souhaitant marier leurs filles précocement, contournent les interdits en organisant les mariages dans leur pays d'origine ;
 - La police tarde parfois à réagir aux dénonciations et ne prend pas toujours de précautions suffisantes pour protéger les dénonciateurs (qui se retrouvent exposés) ;
 - La dénonciation des abus et violences reste un comportement difficile à imposer dans les familles (où continue de régner une certaine loi du silence).
- **Les facteurs inhérents à la culture et à l'organisation de l'enseignement :**
 - Certaines écoles primaires programment les rencontres GS-APE durant les congés scolaires (les écoliers ne peuvent y participer) ou à des périodes clés du calendrier agricole (ce qui retient les parents) ;
 - La pression gouvernementale sur les rendements scolaires (perçue plus haut comme favorable) exerce une pression sur les directeurs et enseignants les incitant à maintenir voire intensifier les châtiments corporels ;
 - Des classes surchargées (plus de 100 élèves parfois) ;
 - Faibles budgets des établissements scolaires ;
 - Des enseignants ayant bénéficié d'activités de formation/sensibilisation ont été réaffectés et remplacés en cours de programme par des collègues n'ayant pas bénéficié du programme ;
 - Du fait des difficultés d'accès, certains établissements sont peu suivis et visités par les autorités éducatives ;
 - Certaines autorités éducatives ont été accaparées par les campagnes électorales.

A l'ensemble ces facteurs, il faut ajouter la difficulté récurrente d'associer les structures publiques déconcentrées qui réclament des motivations financières (CPS, Direction départementale des Affaires

³⁶ Les premières règles doivent avoir apparaître « chez un mari ».

³⁷ Dans le Nord surtout, mais on sait également que des engagements pris par des leaders religieux de Cotonou ne sont pas respectés.

³⁸ A Sèdjè-Dènou, un l'enfant brillant a été renvoyé de l'école pour ne pas s'être acquitté de sa contribution. L'APE et le directeur se sont portés vers lui son père pour constater que celui-ci avait rassemblé porcs et cabris pour organiser des funérailles. Après sensibilisation, il a remis un billet de 10.000 francs. L'enfant a réussi au BEPC.

³⁹ Il est évidemment délicat d'attester de la véracité de telles assertions. Cependant plusieurs témoignages prétendent que des suspects auraient été libérés sans raison apparente et seraient revenus narguer les victimes ou les dénonciateurs.

sociales, Police...) parce qu'elles manquent de moyens et/ou ne peuvent pas justifier les dépenses exigées devant leurs pouvoirs de tutelle.⁴⁰

3.3.3. Incidences spécifiques de la crise COVID

La crise sanitaire ne semble pas avoir eu une influence significative sur le déroulement du programme. D'après les indications reçues, seule une activité aurait été partiellement affectée puisque la visite d'échange au Niger entre les staffs de l'équipe du Bénin et du Niger (OS1R1) n'a pu donner lieu qu'à la visite des derniers aux premiers. La COVID a compromis le voyage des béninois.

Les autres implications de la situation sanitaire :

- la diminution du suivi du programme dans les établissements scolaires ;
- l'espacement des visites dans les communautés par le CO ;
- il a fallu réduire le nombre de participants à des réunions ou surseoir à certaines séances⁴¹ ;
- une partie des moyens et activités de sensibilisation prévues ont dû être réorientées vers la sensibilisation des communautés sur les mesures barrières (à la place d'activités nécessitant le regroupement d'un trop grand nombre de participants) ;
- une part du budget a dû être investie dans l'apport d'intrants sanitaires (masques, savons...).

Dans le cadre de la riposte à la COVID-19, des dispositifs de lavage des mains, des gels hydro-alcooliques, des affiches et des masques ont été mis à disposition des écoles, des collèges et les services déconcentrés de l'État en appui aux plateformes de gestion de la pandémie. Des séances de sensibilisation sur les mesures barrières à la COVID-19 ont également été organisées à l'endroit de tous les groupes cibles du programme. Les neuf communes de l'Atacora disposent par exemple de leur plan de riposte à la COVID-19, de même que la plateforme départementale grâce à l'appui du programme.

Les fonds prévus pour doter les OEV de fournitures scolaires en cas d'urgence ont été affecté à l'appui aux plateformes départementales et communales à l'élaboration des plans de riposte à la COVID-19.

Pour autant que nous puissions en juger, les quelques modifications opérationnelles relevées n'ont pas eu de répercussion sur les performances du programme.

3.4. La part du programme

Après que les parties précédentes se soient étendues sur les influences externes ayant pu affecter le déroulement du programme et ses performances, cette section revient plus spécifiquement sur les facteurs internes relatifs au programme et à ses parties prenantes.

Parmi ces facteurs, les deux premiers à mettre en avant sont évidemment :

- L'aptitude du programme à réaliser les activités prévues (3.4.1) ;
- le degré de réalisation des indicateurs fixés (3.4.2).

A partir de là, nous pourrions focaliser l'attention sur les qualités et spécificités du programme considérées comme ayant joué un rôle particulièrement vertueux en faveur des changements et évolutions énumérés plus haut (3.4.3), avant de nous attarder sur les éléments propres au programme qui auront pu freiner ces progrès (3.4.4).

3.4.1. Activités

En dépit d'ajustements de calendrier dus au lent démarrage du programme et à quelques mouvements de personnels chez Plan ou ses partenaires, malgré la crise sanitaire internationale, l'organisation et la mise en œuvre des activités n'a pas été bouleversée. La grande majorité des actions prévues a pu être réalisée, à l'exception des quelques-unes énumérées dans l'annexe 6.8, qui fournit toutes les explications nécessaires, initiative par initiative.

La plupart des activités abandonnées ou modifiées l'ont été pour des raisons d'ajustement stratégique (ex : l'organisation de tables rondes participatives sur le droit à l'éducation ou l'accompagnement d'actions de plaidoyers conduites par les communes par CBDIBA - OS1R4 - a été transposée à l'échelle nationale l'action

⁴⁰ Selon l'IFMA, les structures étatiques ayant contribué à la journée internationale des Filles (JIFI) ont encore des démêlées comptables, plus d'un an après l'évènement.

⁴¹ Cette information est issue des rapports d'activités, mais selon les commanditaires, dans certains cas, si le nombre de participants a dû être réduit, le nombre de réunions a été augmenté, pour compenser.

de plaidoyer et de communication prise en charge par CBO-EPT. Certaines activités ont pu être externalisées (ex : l'appui aux ONG partenaires pour la mise en place des club médias et des conseils consultatifs d'enfants et de jeunes en vue de renforcer la participation des enfants et des jeunes – OS1R1- a pu être abandonnée car les partenaires disposaient déjà de ressources affectées à la conception et la diffusion d'émission radiophoniques - Ce qui a permis de développer les activités de jeunes reporters en ajoutant les moyens prévus au OS1R2 pour organiser un Concours de dessin, de poésie et de théâtre sur le droit à l'éducation/protection (50%) (CBO-EPT).

Certains de ces ajustements stratégiques sont consécutifs de l'intégration des deux volets thématiques, qui a justifié une nouvelle ventilation des responsabilités et des moyens attenants entre partenaires de mise en œuvre.

Les premiers temps du programme ont permis aussi d'éprouver les spéculations initiales sur les modes d'intervention (Le soutien destiné au départ à des groupes d'enfants pour l'identification et la distinction des meilleurs enseignants - OS1R2 – risquait d'exposer les enfants à la vindicte de leurs maîtres ou professeurs).

La crise sanitaire de la COVID a pu également intervenir, mais de façon marginale (cf.3.3.3).

3.4.2. Indicateurs

La grande majorité des indicateurs a progressé comme attendu, voire a dépassé les espérances initiales. La sélection qui suit est issue de l'annexe 6.9, qui récapitule et explique toutes les performances réalisées. Les hypothèses apportées sont celles reprises et synthétisées de ce document interne et émanant directement de PIB et reproduit intégralement en annexe.

Les performances inférieures aux attentes :

- OG : 1/5 indicateurs
- Éducation : 4/14 indicateurs
- Protection : 2/9 indicateurs

Cibles stratégiques	Baseline	Fin 2019 (valeur réelle)	An 5 (cible)	Aujourd'hui (valeur réelle)	Hypothèses
OG1.2 : Pourcentage des garçons ayant achevé avec succès l'éducation de base	67%	59%	75%	71,22%	- Un certain nombre de garçons cumulent charges scolaires et familiales. - Les jeunes garçons sont poussés très tôt à se prendre en charge.
OS1.1 : Taux d'achèvement du cycle de l'enseignement primaire des filles et des garçons	F : 89,16% G : 94,67%	F : 50% G : 62%	F : 91% G : 100%	F : 56.89% G : 69.56%	- Aucune justification officielle - Des directeurs d'école auraient saboté les statistiques de passage entre le CM1 et le CM2. ⁴²
OS1.3 : Pourcentage de jeunes filles et garçons handicapés ayant terminé l'éducation de base	F : 17% G : 22%	F : 35,1% G : 32.5	F : 15% G : 21%	F : 12.36% G : 15.30	- Cf. OG1.2 - Filles et aux garçons préfèrent la formation professionnelle pour se prendre en charge plus vite
R1.2.2 : Nombre de décisions prises par les autorités des établissements à la suite des plaidoyers des groupes organisés d'enfants pour le maintien des filles, des handicapés dans	0	Primaire : 1 Secondaire : 0	6	4	- Peu d'initiatives sont documentées.

⁴² Pour le moment, aucune justification officielle n'est donnée à cette situation de la baisse progressive des taux d'achèvement des filles et des garçons. Le gouvernement a initié des TdR pour faire les études plus approfondies à ce sujet. La version officielle est relative au sabotage qu'aurait fait des directeurs d'école pour les statistiques des classes du CM1 (meilleurs écoliers) qui passent au CM2 en vue de ne pas subir les sanctions de décharge administratives liées au faible rendement en termes de taux de réussite aux examens du CEP.

l'éducation et la lutte contre les violences en milieu scolaire					
R1.3.2 : Proportion d'enseignants formés et qui ont démontré une bonne maîtrise des principes de l'éducation inclusive dans leur pratique pédagogique	70 %	Primaire : 97% Secondaire : 82%	81 %	Primaire :46.9% Secondaire : 74,3% Ensemble : 60,8%	- Turn over des personnels enseignants
R2.1.1 : Pourcentage d'enfants et d'adolescents, y compris ceux souffrant d'un handicap, qui déclarent avoir connaissance et avoir mis en œuvre au moins 1 comportement contre les VBG et/ou contre l'exploitation	62,03	97%	77,3%	76,6%	- Le déficit est très faible.
R2.3.1 : Nombre d'initiatives, prises par les garants de la tradition, initiées au sein du programme, pour assurer la protection des enfants [écolier(e)s et apprenti(e)s] contre les VBG	0	6	20	8	- Faible implication des garants de la tradition ⁴³

Les performances supérieures aux attentes :

- OG : 3/5 indicateurs
- Éducation : 5/ 14indicateurs
- Protection : 6/9 indicateurs

Cibles stratégiques	Baseline	Fin 2019	An 5	Aujourd'hui	Hypothèses
OG 1.1 : Pourcentage des filles ayant achevé avec succès l'éducation de base	36%	52%	51%	52,08%	- Impact-Elle a ciblé principalement les filles dans ses actions sur le terrain.
OG 1.3 : Pourcentage des enfants handicapés filles ayant achevé avec succès l'éducation de base	6%	14.8%	9%	10,25%	- Les actions du programme vis-à-vis des filles handicapées. - Un corps de contrôle sur l'éducation inclusive de qualité qui porte sur les enseignants
OG 1.4 : Pourcentage des enfants handicapés garçons ayant achevé avec succès l'éducation de base	5%	14%	8%	12,94%	

⁴³ Mais il faut tenir compte de la faible documentation des initiatives des garants de la tradition étant donné que l'oralité prédomine dans les zones d'intervention qui sont pour la plupart des zones rurales où l'analphabétisme prédomine.

OS 1.2 Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire (6eme en 3eme) des filles et garçons dans la zone d'intervention du programme	F : 51% G : 63%	F : 54% G : 55%	F : 48% G : 62%	F : 61,05% G : 77,19%	- Les prix d'encouragement donnés chaque année aux meilleures filles (par cours). - Les concours aux droits à l'éducation organisés chaque année ont encouragé les filles à s'intéresser à la recherche et mieux préparer leurs examens. - La mise en place des AJ&EC a rendu certaines filles capables de faire face aux charges scolaires.
R1.2.3.1 Pourcentage d'écoliers et écolières victimes de violence physique et/ou de VBG en milieu scolaire	F : 84% G : 81%	F : 77% G : 87%	F : 71% G : 65%	F : 92,2% G : 95,3% Ensemble : 93,7%	- Les directeurs subissent des pressions au rendement qui les amènent à recourir aux sanctions violentes.
R1.2.3.2 : Pourcentage de collégiens et collégiennes victimes de violence physique et/ou de VBG en milieu scolaire	F : 66% G : 66%	F : 66% G : 82%	F : 59% G : 60%	F : 68,3% G : 66,9% Ensemble : 67,6 %	- Les directeurs subissent des pressions au rendement qui les amènent à recourir aux sanctions violentes. - Les filles sont moins victimes des VBG que les garçons parce qu'elles sont protégées par des textes et sont suivies par les organisations non gouvernementales
R1.3.1 : Pourcentage de parents d'élèves membres d'APE impliqués dans les actions de sensibilisation de lutte contre les violences et le maintien des filles et des garçons y compris les enfants handicapés dans l'éducation formelle	18,86%	Primaire : 100% Secondaire : 100%	34%	Primaire : 94,5% Secondaire : 96,8% Ensemble : 95,3%	- Tous les membres APE sont engagés dans cette lutte.
R1.4.1 : Pourcentage du budget annuel de l'État alloué et exécuté à l'Éducation pour le recrutement d'enseignants et la construction des infrastructures scolaires	6,8%	11.12%	10%	12,9%	- La formation organisée à l'endroit des élus locaux et les cadres des mairies sur la budgétisation basée sur les droits à l'éducation.
OS 2.1 : Pourcentage d'enfants disposant d'acte de naissance	F : 44,8% G : 46,8%	F : 52,66% G : 57,14	F : 52,8% G : 52,6%	F : 74,8% G : 75,2%	- Les sensibilisations et les campagnes « zéro acte de naissance dans les tiroirs des secrétaires d'arrondissement ».
OS 2.2 : Pourcentage d'enfants bénéficiant d'une prise en charge psycho-sociale en situation d'urgence durant le cycle du projet	F : 0 G : 0	100% (sur une commune)	F : 50% G : 50%	Valeur cible déjà atteinte à mi-parcours	- La collaboration avec les chefs de centres de promotion sociale.

OS 2.3 : Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi, ayant bénéficié d'un accompagnement psychosocial (réinsertion sociale) durant le cycle du projet	F : 0 G : 0	100% (sur une commune)	F : 50 % G : 50%	Idem	- Un plaidoyer à l'endroit du juge des mineurs de Natitingou qui a permis de libérer tous les enfants en conflit avec la loi et de les insérer dans les familles hôtes.
R2.1.2 : Nombre d'actions proposées aux autorités locales par les organisations partenaires qui ont été réalisées pour la protection des enfants contre la VBG et l'exploitation	0	7	5	16	- Les renforcements de capacités et les appuis aux partenaires de mise en œuvre.
R2.3.2 : % de cas de violences pris en charge suite aux dénonciations faites à travers les mécanismes communautaires de protection (à mettre en place)	0%	100%	50%	77,7%	- Les actions de renforcement de capacité à l'endroit des MCPE et le renforcement du lien entre les APE, les AME, les MCPE, les directeurs et les GS.
R2.4.3 : Nombre de mesures prises par les autorités locales en faveur de la protection de l'enfance contre l'exploitation, suite aux activités du programme.	0	6	5	16	- Les sensibilisations et l'implication des autorités locales notamment les chefs de village, les chefs d'arrondissement, les maires et les préfets sont à la base de ce résultat.

3.4.3. La plus-value du programme

Ainsi que nous venons de le relever, de nombreuses caractéristiques du programme sont – et c’est naturel – mises en avant pour expliquer les évolutions vertueuses observées dans les zones d’intervention. Si on considère donc les seules propositions du programme, à l’exclusion des activités de sensibilisation ou de formation qui sont évidemment citées⁴⁴, les constats suivants sont posés.

- **Les bons résultats scolaires** (en particulier ceux des filles) et le maintien des élèves à l’école sont attribués en particulier :
 - aux prix d’encouragement distribués chaque année aux meilleurs filles (par discipline) depuis les prémices du programme ;
 - aux concours sur les droits à l’éducation organisés également chaque année au niveau des établissements scolaires et qui auraient encouragé les filles à s’intéresser à la préparation de leurs examens ;
 - au développement des GS ;⁴⁵
 - à l’accès à de petites activités économiques (via les AJ&EC) qui a permis à plusieurs d’entre-elles de faire face aux charges scolaires ;
 - à la part croissante des budgets publics alloués à l’éducation (pour l’engagement d’enseignants et la construction d’infrastructures scolaires) qui découlerait directement des formations organisées à l’endroit des élus locaux et cadres de mairies sur la budgétisation basée sur les droits à l’éducation (et du suivi rapproché auquel elles ont donné lieu) ;
 - à l’appui aux communes pour la prise en charge des frais scolaires (kits scolaires, paiement des frais de scolarité, paiements de contrats, dotation en tricycle, etc.) et la scolarité des enfants vulnérables ou les enfants et jeunes victimes de sinistres (comme à Cobly)⁴⁶ ;
 - à l’encouragement à l’organisation de différentes formes de solidarité : fonds de solidarité pour aider certains démunis (via les AJE&C / AVE&C), assistance financière de MCPE à des enfants démunis à l’école (3000 francs pour les nourrir), organisation de « Zindo⁴⁷ » à l’école des APE, etc.;
 - à la création et l’animation des DIG (avec les relais communautaires et les CPS) ;
 - au développement des AGR à partir des AJE&C ;
 - à l’octroi des kits scolaires, participation au fonctionnement des cantines scolaires par l’appui en matériel du programme ;
 - à l’implication des CRP, Inspecteurs, Conseillers pédagogiques et directeurs d’écoles dans la réalisation des actions du programme ;
 - aux équipes de football féminines (qui contribuent à augmenter les compétences de vie, l’estime de soi, le travail en groupe, les capacités de leadership, etc.⁴⁸).

- **La baisse significative des cas de violence et l’accès des filles et leur maintien à l’école** est reliée :
 - au fait d’avoir misé sur l’appropriation de la lutte contre ces problématiques par les communautés elles-mêmes ainsi que par les acteurs de première ligne (parents membre des APE-, MCPE, CPS, GS, administration scolaires, religieux, patrons d’ateliers⁴⁹, etc.)
 - à la création et l’animation des DIG qui ont permis des discussions sur ces problématiques (avec les relais communautaires et les CPS) ;
 - à l’articulation entre les APE/AME et les mécanismes communautaires de protection ;
 - au renforcement de capacité des enseignants et des encadreurs sur les mesures alternatives aux châtiments corporels, l’adoption et la vulgarisation des textes interdisant les châtiments corporels et le harcèlement en milieu scolaire ;

⁴⁴ Généralement pêle-mêle.

⁴⁵ Des directeurs souhaitent leur généralisation (CRP 28 Cotonou).

⁴⁶ Plus après 2019 puisqu’aucune catastrophe ne serait survenue.

⁴⁷ C’est une forme de souscription volontaire qu’on organise souvent lors des funérailles pour aider la personne concernée dans les dépenses.

⁴⁸ Les populations et les intéressées elles-mêmes l’expriment autrement : les footballeuses sont éloignées des loisirs malsains, des pratiques dont elles estiment désormais qu’elles peuvent les éloigner de leurs ambitions scolaires ou professionnelles - grossesse, mariage. Leur conception du mariage évolue également du fait des rencontres avec d’autres filles, d’autres milieux...

⁴⁹ Une organisation est mise en place par les patrons d’atelier pour sensibiliser les apprentis. Les patrons le font à tour de rôle. Les séances se déroulent tous les mercredis sauf les jours de marché (Fanto).

- au développement des GS (cf. 3.1.2);
 - à la mise en place de boîte de suggestions et de comité d'écoute dans les écoles (les dénonciations sont possibles par ce biais) ;
 - à la création des AJE&C (à titre illustratif notons que les garçons fuient les filles membres de l'AJE&C. Certaines filles profitent de cette peur pour échapper aux garçons en déclarant qu'elles sont membres de l'AJE&C. Un jeune d'un village non touché par le programme a déclaré qu'il a peur des filles de Nonvignon) ;
 - à l'existence d'un comité communal de protection de l'enfant qui coordonne les actions des intervenants (Cotonou)
 - aux équipes de football féminines (cf. plus haut) ;
 - au renforcement des capacités des enfants sur leur autoprotection ;
 - au renforcement des capacités des jeunes sur la maîtrise de la chaîne de protection et la dénonciation des cas d'abus.
- **Les succès sur le plan de l'éducation inclusive** sont liés :
- au fait d'avoir mis le corps de contrôle en capacité de former lui-même les enseignants. Cela aurait fortement contribué à l'appropriation des principes de l'éducation inclusive⁵⁰
 - aux plans de suivi mis en place avec patrons les ateliers pour les jeunes handicapé.e.s (trop âgés pour être scolarité.e.s) qui a « sécurisé » les formations et engage le patron à s'assurer de la régularité et la persistance des apprentis ;
 - (inévitablement) à l'amélioration de l'accessibilité de certaines écoles (rampes) ;
 - à la dotation de tricycles aux enfants handicapés moteurs ;
 - au renforcement de capacité des enseignants et des encadreurs sur l'éducation inclusive ;
 - au développement des GS ;
 - à la prise en compte du handicap (et l'inclusion en général) dans le manuel des GS.
- **La réduction des grossesses et des mariages précoces et forcés** est liée :
- aux bons résultats scolaires (cf. plus haut) ;
 - à l'appropriation de la lutte contre ces problématiques aux communautés elles-mêmes ainsi qu'aux acteurs de première ligne (cf. plus haut). Dans ce cas particulier, la mise à contribution de la police pour la sensibilisation dans les écoles est un facteur important ;
 - à la création et l'animation des DIG (avec les relais communautaires et les CPS) ;
 - à l'installation des MCPE, qui inspirent une certaine crainte⁵¹ ;
 - aux équipes de football féminines (cf. plus haut).
- **Le succès dans la lutte contre les pratiques de l'exploitation économique** serait dû :
- aux bons résultats scolaires (cf. plus haut) ;
 - à l'appropriation de la lutte contre ces problématiques aux communautés elles-mêmes ainsi qu'aux acteurs de première ligne (cf. plus haut). Dans ce cas particulier, la mise à contribution de la police pour la sensibilisation dans les écoles est un facteur important ;
 - à l'instauration d'une collaboration entre MCPE, CPS et policiers pour conduire la sensibilisation dans les écoles ;
 - à l'instauration des comptes rendus trimestriels d'activité des MCPE ;
 - à l'obligation faite à des parents ou aux passeurs de ramener les enfants placés.⁵²

3.4.4 Les limites du programme

La limitation intrinsèque la plus fréquemment évoquée par les parties prenantes (PI Bénin et partenaires) et bénéficiaires se rapporte à l'insuffisance des ressources investies par le programme compte tenu de l'ampleur des besoins. De l'avis de beaucoup, il faudrait toucher plus de villages, plus de familles, plus

⁵⁰ La proportion d'enseignants formés ayant démontré une bonne maîtrise des principes de l'éducation inclusive dans leur pratique pédagogique n'atteint pas les taux espérés en fin de programme (60% pour le primaire et le secondaire confondus contre 81% attendus). Mais, à mi-parcours, considérant une baseline moyenne de 70%, les taux ont bondi jusqu'à 97% pour le primaire et 82% pour le secondaire.

⁵¹ Un papa ayant livré sa fille en mariage forcé, s'est empressé de la ramener après avoir appris que son arrestation était en préparation. La peur de la sanction et la fin de l'impunité sont dissuasifs. Avant, une fille pouvait être séquestrée par un homme pendant des jours sans que celui-ci soit inquiété ; ce qui n'est plus le cas aujourd'hui — un responsable Peulh a fait 6 mois de prison pour mariage précoce.

⁵² Dans le Nord, un prêtre indélicat a été obligé de ramener une vingtaine d'enfants qu'il avait placés.

d'enfants, fournir des soutiens plus conséquents... Cela manifeste clairement d'abord le souhait de voir le programme se poursuivre et étendre ses capacités.

L'autre préoccupation qui transparaît derrière ces témoignages se rapporte à l'inquiétude de voir les acquis s'étioler. La plupart des bénéficiaires craignent la non-prolongation des aides et estiment ne pas être en mesure de perpétuer les dispositifs seuls. C'est le cas pour les équipes de football féminines dont toute les dépenses, jusqu'aux assurances, ont été prises en charge par le programme. Elles ont déjà du mal à renouveler leurs équipements. Ponctuellement les mairies peuvent intervenir, mais des ballons de qualité sont chers et difficiles à trouver et les receveurs du ministère, chargés de conseiller les dépenses communales, paraît-il, dissuadent ces dépenses qu'ils jugent superflues. L'inquiétude est exprimée aussi dans les MPCE qui craignent de ne pas être en mesure de faire face à leurs dépenses de fonctionnement (crédits d'appel, déplacements, défraiements, premiers soutiens aux victimes...).

Cette « insuffisance » de moyen s'ajoute à l'instabilité chronique et inévitable des membres de GS (une fois le CEP obtenu), des membres des APE, AME, MCPE...

Plus spécifiquement, les facteurs internes désignés comme limitant les performances du programme concernent :

- **La prise en charge des apprenti.e.s.** On a vu plus haut que certains mauvais comportements des patrons pouvaient être à déplorer. Cela indique que le suivi assuré par le MCPE n'est pas toujours optimal. Malgré l'aide du programme accordée aux enfants les plus démunies, les termes du contrat d'apprentissage ne semblent pas acceptés ou compris par les patrons qui estiment avoir trop de frais à engager pour entretenir, nourrir et équiper ces enfants (oubliant les prestations et services que celles-ci apportent en contrepartie). La perspective de les accueillir suscite donc des réticences⁵³.
- L'autre aspect remis en question concernant l'apprentissage se rapporte à la **responsabilisation des parents**.⁵⁴ La constance et la persévérance des enfants jusqu'au terme de l'apprentissage dépend beaucoup de la conviction de ces derniers que leur fille doit pouvoir subvenir seule à ses besoins. Or, il y a encore des cas où des apprenties interrompent leur formation pour se marier et ne plus revenir.
- **Les soutiens matériels et financiers apportés aux enfants démunis pour leur faciliter l'accès et le maintien à l'école sont souvent perçus comme insuffisants**, en dépit des mécanismes communautaires de solidarité mis en place et qui, semble-t-il, ne sont pas généralisés⁵⁵. Les cas ne sont pas rares d'enfants n'étant pas en mesure de se nourrir (auxquels des cantinières sont obligées de faire crédit ou qu'elles se résignent à inviter de temps en temps) ou d'acquérir un matériel requis. Même certaines filles ayant pu développer une AGR se retrouvent dans une situation similaire.
La gestion de l'aide accordée aux enfants vulnérable est aussi remise en question, à cause des délais impartis pour le déblocage des frais de scolarité. Certains élèves ont, de ce fait, été renvoyés en classe d'examen.
- **Les AGR développées avec le soutien des AJE&C sont limitées.** Les apprenties et les élèves n'ont pas forcément le temps de s'y employer suffisamment pour en faire des activités rentables, s'ils

⁵³ Des patronnes estiment que la contribution du programme ne couvre pas le minimum nécessaire : trois examens blancs (15.000 francs), un examen final (25.000 francs), les cérémonies de début et de fin d'apprentissage (au moins 20.000 francs). Cela dit, l'équipe de PIB nous fait remarquer que cette information pourrait provenir d'une confusion entre Impact-Elle et un autre projet de Plan dédié à la lutte contre les grossesses dans l'Atacora (et paie un montant dérisoire et demande la contribution des patron.ne.s d'atelier)... Cela démontre que les interlocuteurs ne distinguent pas toujours pas les différentes initiatives. Il serait intéressant que les équipes locales vérifient cette situation.

⁵⁴ Une patronne de déclarer « Désormais, avant d'accepter une apprentie, je vais exiger que les parents paient quelque chose d'abord (risque d'accès limité des démunis non assistés par le projet). Il y a des apprenties qui apprennent pendant un temps (1 ou 2 ans), puis disparaissent sans rien payer. Je suis sûre que les parents ne laisseraient pas leur fille abandonner aussi facilement, s'ils avaient déjà investi sur leurs propres deniers.

⁵⁵ A notre connaissance, il n'existe aucun outil permettant de les dénombrer de façons systématiques. Nous pouvons simplement constater qu'ils n'existent pas partout.

doivent en même temps respecter leurs obligations familiales, scolaires ou d'apprentissage (les apprenties sont parfois sollicitées toute la semaine et tard le soir...). Nous venons de voir que certaines filles ne parvenaient pas toujours à générer suffisamment de rentrées pour concilier dépenses scolaires et domestiques. Les « insérées » ont témoigné de leurs difficultés à se procurer des repas quand une connaissance, un membre de la famille ou le patron n'est pas en mesure de les aider. A fortiori, les montants octroyés ne sont pas suffisants pour acquérir certains matériels ou produits nécessaires (herbicide pour le riz, par exemple).

Sans compter que beaucoup de jeunes ont charge de famille, ne sont pas enfants uniques. Les crédits sont parfois détournés par les parents, voire les patrons...

- Il apparaît également que **les AGR sont trop peu diversifiées**. Les enfants en arrivent à se disputer des marchés déjà étroits. Certains ne parviennent pas à se procurer les matières premières nécessaires car le marché local ne peut répondre à toutes les demandes (pour le savon, par exemple).
- **L'incompatibilité entre les activités extra-scolaires et les obligations scolaires**. Elle n'est pas systématique, mais aussi bien les reporters juniors que les footballeuses se retrouvent parfois dans la situation de ne pouvoir suivre des cours (que des enseignants refusent de rattraper) ou avec des agendas très chargés à gérer.
- **Les capacités de déplacement des agents du programme ne sont pas optimales**. Nous avons pu voir que les distances et l'enclavement de certains villages sont des difficultés importantes du programme, difficultés que la crise sanitaire a accrues. Des motos ont été achetées pour la durée du programme mais elles ne sont pas utilisées parce que les frais de réparation récurrents sont insupportables. Le coût et la fréquence de leur maintenance semble avoir été sous-estimés, compte tenu des distances à parcourir et du mauvais état des postes (surtout au Nord). Les modèles achetés étaient coûteux et chers à entretenir. Les partenaires estiment qu'il aurait été préférable d'investir dans des modèles chinois moins onéreux, plus rapidement amortis et remplaçables à moindre frais⁵⁶.
Ce problème de déplacement n'a pas seulement affecté la mise en œuvre et le suivi du programme. Il a aussi eu des conséquences sur l'efficacité et le rendement des MPCE dans l'accomplissement de leurs diverses missions ou pour leur animation ou gouvernance interne. Certains membres doivent parcourir plus de 10 kilomètres pour se rendre à une séance ou intervenir lors d'une activité. Les compensations financières prévues étant faibles et fixées de façon forfaitaire, de la même façon partout, sans tenir compte des configurations géographiques ou structurelles locales.
- **Les mesures d'accompagnement après un acte de violence sont insuffisantes** pour la famille de la victime (surtout si celle-ci se retrouve enceinte) ou les personnes à charge du suspect (il est arrivé que des poursuites soient abandonnées ou des peines allégées à cause des difficultés sociales découlant d'une incarcération).

⁵⁶ Le coordonnateur du programme objecte que le programme a prévu au niveau de chaque partenaire les frais d'entretien et de réparation des motos et que tous les avis de non objection pour les grosses réparations ont été approuvés.

4. ANALYSE SELON LES CRITERES DU CAD ET THEMES SPECIFIQUES

4.1. Efficacité

4.1.1. Généralités

D'une façon générale, si des ajustements opérationnels ont dû être consentis, l'organisation et la mise en œuvre des activités n'ont pas été bouleversées par les changements de contexte (cf. 3.4.1). Quant aux performances des indicateurs du programme, elles sont égales ou supérieures aux attentes. Si une minorité de scores ne sont pas à la hauteur des espérances, le déficit est, dans tous les cas, minimisé (cf. 3.4.2).

La majorité des résultats sont atteints et concourent aux objectifs spécifiques souhaités. La section 3.3. montre que les changements perçus par les parties prenantes vont dans le sens des évolutions souhaitées et promues par le programme.

La pertinence du programme (souplesse de la logique d'intervention et adaptabilité des parties prenantes) et sa cohérence contribuent fortement à son efficacité (cf. 4.2 et 4.3).

4.1.2. Comment les différentes approches du programme se renforcent-elles les unes les autres ? Par exemple : est-ce efficace de travailler avec relais communautaires, gouvernements scolaires, AJE&C et AVE&C, etc. ?

Les facteurs de cette efficacité sont énumérés dans la section 3.4. Pour ajouter un niveau de lecture plus synthétique, nous retiendrons que la plus-value d'Impact-Elle provient essentiellement de l'attention apportée par l'approche stratégique à **renforcer les capacités** des bénéficiaires, leurs parents, leurs communautés et les autorités publiques, à **s'approprier les problématiques** ainsi qu'à **porter l'animation** des espaces d'apprentissage et de sensibilisation.

Les enfants et les jeunes filles sont montés en confiance pour devenir des acteurs et interlocuteurs légitimés et reconnus de leur protection et de l'éducation.

Les différentes organisations communautaires créées tirent leur efficacité du fait qu'elles captivent les bénéficiaires dans des espaces délimités qui facilitent le suivi des idées et comportements, la diffusion de l'information, sont propices au dialogue et à l'organisation d'initiatives collectives.

Tous les espaces créés ont ceci en commun qu'ils valorisent les compétences de bénéficiaires et le développent. Ils engagent et responsabilisent les acteurs. Chaque catégorie d'acteurs se voit offrir un cadre de renforcement de capacités lui permettant de mettre directement en pratique les acquis du programme. L'autre pivot de cette approche tient dans le recours à l'influence entre pairs, via l'organisation d'espaces dédiés (GS, AJE&C) et la dynamisation de cadres multi-acteurs de concertation et de collaboration avec les autres groupes de la communauté. La responsabilisation d'un animateur par commune (relais communautaire), sert de liant, clarifie également les rôles entre les interlocuteurs et facilite la communication pour les acteurs locaux.

Un travail de plaidoyer et de sensibilisation auprès des autorités régionales et nationales⁵⁷ permet de donner, dans une certaine mesure, un ciment légal, politique et administratif au travail exécuté localement.

La force de cette stratégie est qu'à la fois :

- elle fragmente la communauté par catégories d'acteurs spécifiques de manière à leur permettre d'exprimer et valoriser leurs spécificités et caractéristiques vis-à-vis des problématiques qui les touchent, de mettre en avant leurs qualités et capacité propres⁵⁸ ;
- en incitant à la collaboration, elle crée les conditions pour que ces groupes prennent conscience de leurs différences, de leurs situations respectives, de leurs forces propres et de leurs complémentarités dans la création d'une dynamique communautaire.

⁵⁷ Ex : officialisation du manuel de l'élève et du guide de l'encadreur des GS par le ministère de l'éducation, la vulgarisation des Mesures Alternative aux Châtiments Corporels (MACC) au Nord et au Sud, la diffusion d'un communiqué ministériel rappelant l'interdiction du châtiment corporel en milieu scolaire vont contribuer à maintenir les enfants, en particulier les filles, dans le système éducatif...

⁵⁸ D'où la nécessité de s'assurer de la durabilité de tels espaces (cf. 4.5).

Si l'on confronte cette stratégie avec les performances obtenues, indéniablement, la stratégie est efficace.

4.1.3. Dans quelle mesure les différentes approches du programme sont-elles efficaces ?

Notre réponse à cette question vient d'être donnée. Cela dit, la légitimité communautaire des MCPE, AVE&C, AJ&EC réside dans leur capacité à répondre aux besoins fluctuants d'une majorité de membres de la communauté. Or, les demandes et souhaits d'extension et de perpétuation de leur force d'intervention sont nombreux.

Confronter les limites du programme (3.4.4) avec les contraintes du milieu (3.3.2) permet de comprendre que les failles de cette approche résident dans les moyens mis en œuvre. Les progrès réalisés sont manifestes dans les zones d'intervention et auprès des publics impliqués directement et l'on sait qu'ils suscitent de l'intérêt dans les villages voisins.

Or, les forces d'inerties présentes au sein et autour des communautés sont importantes et les acteurs sont mobiles et caractérisés par une précarité dont les fondements dépassent l'amplitude du programme. Entretenir les dynamiques requiert un investissement constant et soutenu dans le temps (financements, renouvellement des formations et sensibilisation...). Les mécanismes de solidarité et d'autofinancement créés ne suffisent pas à les consolider.

Cette situation est répliquée à l'échelle de tous les espaces organisés dont la fragilité réside systématiquement :

- dans l'instabilité des participants et des interlocuteurs ;
- dans l'incapacité de réunir des fonds suffisants pour se maintenir en activité et perpétuer leur fonction sociale.

Il ressort aussi qu'aider les enfants ne constitue pas une solution satisfaisante si les familles auxquelles ils appartiennent demeurent dans la précarité. Les équipes de terrain constatent que cela reste le principal frein au développement et à l'autonomisation des filles. Dans les familles trop pauvres, il est évident que l'argent que la jeune fille parvient à gagner ira en priorité (de gré ou de force parfois) aux besoins primaires de la famille.

4.1.4. Comment peut-on améliorer ces approches pour toucher à davantage de bénéficiaires ?

Sachant cela, il serait important de :

- généraliser et consolider les dispositions visant à réduire ou compenser le turn-over dans les organismes communautaires et publics (tuilage ou passation de compétences, formation de formateurs, contrats explicites avec les pouvoirs de tutelle...⁵⁹) ;
- négocier des partenariats avec des pouvoirs de tutelle des services déconcentrés de l'État qui stabilisent les mouvements de ressources humaines, délimitent les mandats des agents et garantissent la mutualisation des compétences au sein des cadres ;
- diversifier les AGR, selon une approche plus ouverte, axée sur l'appui à des projets d'entrepreneuriat⁶⁰ plutôt que sur des métiers prédéterminés (cf. plus bas) ;
- développer un modèle économique communautaire plus holistique, davantage orienté vers le développement de chaînes de valeurs et de filières ainsi que davantage imbriqué dans les dispositifs publics et privés existants, déjà engagés dans l'appui à l'emploi, à l'insertion sociale et à l'entrepreneuriat (cf. plus bas) ;
- systématiser les GS ;
- Obtenir la reconnaissance des MCPE par les autorités⁶¹.

⁵⁹ Ce ne sont que quelques solutions parmi d'autres qu'il conviendrait d'identifier et de contextualiser. Les mesures de tuilages, par exemple, peuvent être intégrées dans les règlements de fonctionnement des organisations, contractuellement imposées et assorties d'un dispositif de récompenses ou de pénalités – versement de tranches...- intégrées dans les plans d'actions des organisations, et dans les indicateurs de compétences du programme, etc.

⁶⁰ Nous sommes mal placés pour déterminer si de tels projets existent de toutes les zones d'intervention du programme. D'autant que la documentation de celui-ci rend assez peu compte de l'activité d'appui et de coopération présente dans les zones qu'il investit, y compris dans les domaines qu'il aborde. Cependant, nous savons avec certitude que dans la perspective dessinée par le PAG, le PND et le PNE, de nombreux programmes bilatéraux sont intéressés par le développement de la micro et de la petite entreprise. Même si on peut déplorer une certaine concentration dans les zones urbaines et dans certaines régions sensibles, ces initiatives s'étendent sur une large partie du territoire béninois. (à titre indicatif, le lecteur se reportera à l'annexe 6.11).

⁶¹ Le défi reste étatique, car des progrès sont actés localement : les cinq communes de l'Atacora dans lesquels le programme intervient ont pris les arrêtés de reconnaissance des MCPE et ont fait leur installation officielle fin 2021. Les dispositions sont en cours pour les départements de l'Atlantique et le Littoral.

4.2. Pertinence

4.2.1. Généralités

Premier argument en faveur de la pertinence stratégique : sa conformité avec le cadre législatif et politique, ainsi que sa capacité à s'inscrire et à tirer profit des opportunités offertes par le contexte (cf. 3.3.1).

Aussi, le programme a été en adaptation permanente depuis sa phase de lancement : l'approche genre est devenue transformative, les porteurs se sont rapidement rangés à la nécessité de recenser et d'élargir les situations de handicap à prendre en compte ; au bout de deux ans, le fonctionnement des DIG a été revu ; avant même l'évaluation intermédiaire, la nécessité de renforcer l'articulation entre les deux outcomes s'est imposée, en raison de leur liens intrinsèques et parce que les acteurs concernés étaient les mêmes. Si la logique d'intervention n'a pas été restructurée pour autant, tout l'appareil des indicateurs a été révisé à la fois pour se conformer à la nouvelle approche et pour renforcer l'inclusivité des performances attendues du programme. La réponse managériale aux recommandations de l'évaluation intermédiaire a renforcé cette inclination en renforçant la synergie d'action dans chaque commune.⁶²

L'intégration des deux volets stratégiques a engendré une réorganisation des responsabilités des partenaires de mise en œuvre (sur une base géographique plus que thématique) et renforcé leur complémentarité⁶³. Complémentarité dont tous les intervenants s'accordent à penser qu'elle a augmenté l'efficacité du programme.

Comme la section précédente nous a permis de le souligner, la recherche et la culture des complémentarités est au cœur de la stratégie de Plan et systématisée de telle sorte qu'elle contribue également fortement à l'atteinte des résultats : entre acteurs scolaires (élèves et parents compris), entre partenaires locaux étatiques et communautaires, niveaux d'autorités, etc.

4.2.2. Les ajustements aux outcomes et activités faisant suite à la crise Covid-19, étaient-ils pertinents et efficaces ?

Le contexte de la pandémie, on l'a vu, n'a pas eu de conséquence majeure sur les résultats du programme (cf. 3.3.3). Rien dans les témoignages et la documentation disponible n'évoque d'ajustements aux outcomes, mais il y a eu quelques ajustements apportés aux activités (cf. 3.3.3 et 3.4.1). Le programme Impact-Elle a pu intégrer les impératifs sanitaires sans dévier de ses objectifs en dépit des mesures barrières adoptées par le pays.

L'adaptabilité du programme et de ses parties prenantes se marque non seulement par les diverses mesures énumérées plus haut, mais en particulier par son positionnement immédiat en faveur de l'appui aux plateformes communales et départementales dans la lutte contre la COVID-19 et l'élaboration de leur plan de riposte.⁶⁴

4.2.3. Ont-ils amélioré la mise en œuvre du programme ?

Le contexte sanitaire risquait de provoquer une augmentation d'abandons scolaires et des VBG (en particulier sur les filles confinées n'ayant plus la possibilité de se renforcer et de maintenir un contact avec les canaux de dénonciation). L'examen de la performance des indicateurs montre que ces risques ont pu être contenus (cf. 3.4.2).

Les ajustements mentionnés dans la section précédente ont été l'occasion de faire en sorte que acteurs communautaires s'approprient et prennent en charge la sensibilisation sanitaire. Ce qui renforce et ancre davantage l'approche du programme.

4.3. Cohérence

4.3.1. Généralités

⁶² Le rapport narratif de 2020 indique que « la poursuite du travail en synergie des parents d'élèves, des gouvernements scolaires, des mères d'élèves, des mécanismes communautaires, les enseignants sur le terrain a été généralisée dans les communautés disposant de CEG et a permis de réduire les absences des élèves et écolier(ère)s dans certaines écoles d'intervention.

⁶³ Une réallocation budgétaire a permis d'implémenter le volet Éducation (OS1) dans trois communes du volet Protection (OS2) au Sud et quatre au Nord.

⁶⁴ Toutes les communes du programme disposent désormais d'un tel plan de riposte (au Nord) ou de contingence (au Sud).

Malgré un démarrage difficile, la première année, alors que la coordination du programme avait du mal à assurer la cohérence et l’ancrage du programme dans les communautés, un changement de ressources humaine, une analyse plus approfondie des contextes et la progression des renforcements de capacités des partenaires ont rapidement permis de conforter la cohérence stratégique du programme.

Nous reviendrons dans une section dédiée à la cohérence du programme par rapport aux principes d’intégration stratégique du genre et la mise en œuvre de l’approche transformative du genre (cf. 4.7).

Pour l’heure, il convient d’abord de souligner un élément déjà commenté à plusieurs reprises : l’intégration des deux volets a amélioré la complémentarité entre partenaires du programme et, par conséquent, sa cohérence. De l’avis des parties prenantes, c’est sans doute un des aspects qui a le plus contribué à l’efficacité du programme. Elle a notamment permis de responsabiliser un animateur communal par commune chargé de faciliter la mise en œuvre du programme avec tous les acteurs de la commune, pour renforcer la cohérence et aider les acteurs à mieux cerner la complémentarité des volets. Ce qui a amélioré la capacité collaborative à l’intérieur du programme (cf. 4.3.2) ainsi que les performances en termes de renforcement de capacité des partenaires (cf. 4.8).

4.3.2. L’approche droit

L’autre dimension consolidant la cohérence du programme réside dans sa conformité à la Théorie du Changement qui a initialement servi à l’élaborer. Le programme y demeure attaché, ainsi qu’à l’approche sous-jacente : une approche stratégique basée sur les droits humains :

- Il vise prioritairement les plus vulnérables en incluant des questions de genre et de discrimination (y compris dans leurs formes structurelles et indirectes) ;
- Il se préoccupe des racines de la pauvreté et des violations des droits humains. Les situations y sont prises en compte aussi bien en termes de besoins qu’en termes d’obligation de la société de garantir les droits ;
- L’approche est holistique : elle prend en compte tous les droits et vise de façon complémentaire des améliorations économiques, le renforcement des capacités de choix et d’autonomie ;
- Toutes les échelles d’expression des problèmes sont intégrées pour se renforcer (local, national, international) ;
- Le programme s’intéresse aux relations entre détenteurs (dont il faut renforcer l’aptitude à revendiquer leurs droits) et garants des droits (dont il faut exiger qu’ils remplissent leurs obligations envers les premiers) ;
- L’empowerment est conçu de manière à ce que bénéficiaires, parties prenantes et partenaires soient tous impliqués dans les décisions stratégiques et la définition des objectifs. Ce qui implique la promotion et la création de plateformes et de réseaux de mobilisation et de soutiens aux capacités des gens et des groupes à prendre part à la gouvernance et à la revendication des droits...

Ce sont également les piliers de la théorie du changement à partir de laquelle le programme Impact-Elle a été élaborée.

4.3.3. La logique d’intervention

On sait que l’intégration des volets Éducation et Protection contribue pour beaucoup aux performances réalisées. Cette intégration est justifiée par les parties prenantes par la nécessité de rationaliser la répartition de rôles et de responsabilités complémentaires sur des champs et des terrains d’intervention et des cibles communs.

Dès le départ cependant, une lecture technique du cadre logique pose la question de la nécessité stratégique de mettre en évidence deux OS alors qu’il est évident que la diminution des VBG (y compris les mariages et grossesses précoces ou forcé.e.s) et de l’exploitation économique est une condition préalable pour permettre aux enfants les plus démunis.e.s et marginalisés.e.s de jouir de leur droit à bénéficier d’une éducation de base inclusive et de s’approprier l’environnement scolaire grâce à leur participation. L’inverse est plus difficile à établir dans la mesure où, sans protection des enfants et sécurisation économique, il n’y a pas d’accès durable à l’école, aussi améliorable la qualité de l’enseignement et de l’environnement éducatif soient-ils.

L’OS 1 aurait pu constituer un OG satisfaisant dans la mesure où celui proposé globalise les objectifs souhaités sans suggérer de saut d’échelle ou d’effets multiplicateur à un niveau d’impact.⁶⁵

⁶⁵ D’ailleurs, les indicateurs attestant de ce succès ne sont pas généralisables au-delà des communes ciblées des trois départements.

Il y a enfin un problème de formulation dans l'actuel OG car s'il est démontré que les enfants achèvent une éducation de base et s'il est admis que cette amélioration découle en partie des OS atteints, rien ne permet d'établir que cette éducation soit de qualité, ni par rapport à quelles perspectives cette qualité est estimée... On verra plus bas que, si la réussite scolaire est un marqueur de progrès, c'est davantage un marqueur de tendances sociales plus importantes en termes d'impact (cf. 4.6).

4.3.4. Le dispositif de suivi-évaluation (DSE)

C'est finalement pour mieux refléter encore l'optique de responsabiliser les communautés tout en renforçant l'inclusivité du programme que l'appareil d'indicateurs et les outcomes ont été repensés concomitamment et suite à l'évaluation à mi-parcours.

Le DSE est assez complet et sophistiqué. Il prend soin d'englober à la fois des analyses quantitatives et qualitatives. Outre un mécanisme de suivi récurrent couvrant à la fois les dimensions stratégiques et opérationnelles, le dispositif inclut un exercice évaluatif externe intermédiaire, une évaluation externe finale, deux enquêtes sur la performance des indicateurs (en parallèle des évaluations), une « étude sur les risques auxquels les élèves et apprenti(e)s de 14 à 24 ans peuvent faire face en termes de protection et de VBG dans le cadre scolaire et d'apprentissage et sur les normes sociales et culturelles qui favorisent ces violences ».

Deux bémols cependant :

- on remarquera en se référant à la section 3.2 que plusieurs changements importants constatés sur le terrain en matière de protection, pourtant porteurs dans la direction des résultats et objectifs poursuivis, ne sont pas couverts par les indicateurs du programme : les cas de grossesses précoces diminuent significativement, les cas de harcèlement sexuel diminuent sensiblement, les cas de mariages précoces ou forcés diminuent sensiblement, les filles sont plus confiantes et mieux respectées, les jeunes ont une meilleure connaissance des droits à la protection;
- l'appareil d'indicateurs semble surtout conçu pour répertorier des acquis ou des manifestations présentes auquel le programme a contribué, témoigner des performances réalisées : moins pour démontrer la capacité des acteurs et des dispositifs communautaires à perpétuer ces tendances ou pour permettre de déduire les perspectives ouvertes par celles-ci.

4.3.5. Comment le programme a-t-il travaillé en synergie et avec des plateformes pour pouvoir contribuer aux cibles de la CSC?

Un des atouts du programme a été de pouvoir prendre appui sur d'autres initiatives de PI intervenant dans les mêmes zones. Ainsi, pour assurer la durabilité de l'accès aux fournitures pour les apprenants, le programme a pu compter sur les boutiques scolaires installée par d'autres projet d'éducation⁶⁶. Par ailleurs, dans l'Atacora, le choix des communautés a été fait en tenant compte de la complémentarité d'action et la couverture des communautés.

Cette complémentarité « maison » a permis en particulier de mutualiser certaines ressources lorsqu'il a fallu faire face à la COVID-19. Ainsi, 372 enseignants ont été formés par le projet EDuFi prenant également en charge le déplacement et le déjeuner des participants, tandis qu'Impact-Elle et le FNO assumaient les per diem des formateurs.

Comme souligné plus haut, l'intégration des deux volets stratégiques a renforcé les dynamiques synergétiques internes au programme. Cela s'est traduit par une conjugaison, à l'échelle régionale et à l'échelle de l'ensemble du Programme, de certaines activités entre les ONG partenaires. Ainsi, FEE-D et CBDIBA, au Nord, ont réalisé ensemble des émissions radiophoniques relatives à l'éducation inclusive, la protection des enfants et la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Ils animent également ensemble des séances de travail avec les MCPE, les GS, les APE, les AJE&C et enseignants dans 25 communautés. Autre exemple : de leur côté, CBO-EPT et IFMA ont assuré la formation des relais communautaires et membres de groupes AJE&Cs sur la méthodologie des groupes d'Épargne et la formation des GS sur la sexualité et le mariage précoce. L'élaboration des plans de contingence des six communes du Sud évoquées plus haut a été conjointement appuyée par ces deux organisations.

Le programme a également su tirer profit de la présence des autres ACNG belges regroupées au sein du CSC Bénin. Au Nord, la Croix-Rouge de Belgique et Enabel ont appuyé l'installation de clôtures dans certains jardins scolaires de Sinni (Cobly) et de Fo-Tancé (Kouandé). CBDIBA collabore avec VVSG via le partenariat entre la commune de Merelbeke et la commune de Toucountouna sur la protection des enfants,

⁶⁶ Projet dont nous ignorons car ils ne sont pas évoqués dans la documentation du programme.

notamment pour le financement des procédures de délivrance d'actes de naissance aux enfants les plus démunis. Les autorités communales de l'Atacora-Donga, partenaires de l'UVCW/AVCB, ont été invités à participer aux activités de sensibilisation et de plaidoyer d'Impact-Elle.

De même, IFMA, à travers le programme P@SSRIS d'Enabel⁶⁷, a contribué à la mobilisation de la population pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, du cancer du sein, du diabète et de l'hépatite et a participé au cadre de concertation départemental Atlantique des interventions en SSRAJ. Cette collaboration permet une meilleure organisation des sessions des cadres de concertations communales. En outre, dans les zones où les deux partenaires interviennent, les bénéficiaires du programme DGD sont priorités. C'est par cette entrée que le programme intervient dans le cofinancement de sessions du cadre de concertation des OSC programmés en 2021 dans les communes de Ouidah, Kpomassè, et Zè.

Sans formaliser de partenariat, Plan International et Iles de Paix, travaillant dans les mêmes zones, s'échangent régulièrement des informations. De même, PI et Médecins du Monde s'échangent de bonnes pratiques sur le travail avec les EJSR et s'accordent pour faciliter la communication entre Terre Rouge et des acteurs de la famille de Plan (dont Plan Danemark). Ils ont également développé ensemble et mettent en œuvre le projet de Save City for Girl pour la protection et amélioration des conditions de vie des filles du marché de Dantokpa, à Cotonou⁶⁸.

4.4. Efficience

On vient de le constater, les synergies internes et externes évoquées précédemment répondent aussi à une volonté d'économie et d'optimisation des ressources. Cela a permis d'accuser le coup sanitaire de la Covid-19. Aussi, en dépit des retards de la première année, et malgré le changement du contexte de 2020 qui, on le sait, a entraîné une réorientation de certaines activités qui se sont traduites dans les plans de contingence au Sud et au Nord, les activités ont pu être réalisées dans leur majorité (cf.3.4.1) dans le respect du budget. Un cadre de performance, décliné en plan d'action semestriel, trimestriel et mensuel, y a fortement contribué.

On notera trois demandes de réallocation budgétaire sur l'ensemble de l'exercice :

- En 2019, pour transférer 95.900 € (OS1) et 108.998 € (OS2) de la rubrique activité vers la rubrique salaire afin d'offrir un meilleur statut aux travailleurs des partenaires (qui avaient au démarrage un statut d'indépendant plutôt que d'employé) ;
- En 2020 :
 - o pour soutenir la nouvelle répartition géographique des communes d'intervention en fonction des quatre partenaires et permettre le recrutement d'une troisième animatrice pour la commune de Ouidah par le partenaire CBO-EPT ;
 - o pour permettre la réorientation des activités durant la crise sanitaire et l'acquisition des équipements nécessaires (cf. 3.3.3).

Ces transferts n'ont pas eu d'effet sur l'équilibre budgétaire global.

Notons qu'en 2020, des activités planifiées pour le semestre 1 ont été réorientées afin d'être exécutées dans la période prévue. Plusieurs réunions de coordination avec les partenaires ont été réalisés de manière virtuelle ce qui a permis également de minimiser certains coûts de logistique.

4.5. Viabilité/durabilité

4.5.1. Durabilité financière et économique

La section consacrée à l'Efficacité, nous a déjà donné l'occasion d'aborder la fragilité des acquis du programme sur le plan financier et économique (cf. 4.1.3) qui met à la fois en jeu :

- l'ampleur de l'autonomie acquise par les bénéficiaires ;
- la durabilité des structures communautaires installées.

A ce dernier propos, il semble possible que le projet gouvernemental PAESB puisse intégrer le dispositif des GS et les généraliser dans tous les CEG des départements d'intervention. En revanche, il est moins certain que les mécanismes de type AJE&C et AVE&C puissent se perpétuer sans l'impulsion maintenue du

⁶⁷https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewj01NarkqT0AhWP66QKHYYIA88QFnoECAyQAQ&url=http%3A%2F%2Fwww.enabel.be%2Ffile%2F5755%2Fdownload%3Ftoken%3D0kl6P1_s&usq=AOvVaw11c3kk1P-RFYDH4t0aElm5

⁶⁸ <https://www.facebook.com/medecinsdumondesuissebenin/posts/285695299726443/>

programme s'il devait s'avérer pertinent de les maintenir en activité au-delà de leur cycle de vie initial d'un an.

Les dispositifs sont bien gérés et passent pour avoir atteint une maturité économique suffisante pour parvenir à se maintenir en capacité de financer les actions de développement de leurs localités.⁶⁹ Encore faudra-t-il que le volume d'activité reste maîtrisé dans des limites que ces dispositifs peuvent assumer.

Un problème de motivation a pu être constaté partout face à l'ampleur des besoins à combler. On ne prendra pour exemple que le témoignage des jeunes de Kpomassè qui ont clairement déclaré ne pas être en mesure de maintenir l'AJE&C sans appui externe.

Pour ce qui concerne les CPS, s'il est vrai que leur budget est passé d'environ 800 000 à 4 millions de FCFA, dans le cadre du programme ARCH, les sollicitations qu'ils recueillent sont si nombreuses qu'ils ne peuvent pas poursuivre à eux seuls les activités du programme.

Par ailleurs, le MASMFI intervient pour financer la tenue des sessions des CPE, mais les fonds ne permettent toutefois pas de couvrir tous les frais. On ne sait pas dans quelle mesure les mairies sont en mesure de décaisser effectivement les fonds inscrits sur la ligne de protection sociale des mairies.⁷⁰

Au Sud, la situation des cadres de concertation de lutte contre les VBG est plus rassurante dans la mesure où l'ONG OSV-Jordan⁷¹ et la DDS participent à leur financement.

4.5.2. Durabilité technique

La diversification des partenaires au niveau de chacune des ONG de mise en œuvre du programme contribue pour beaucoup à la durabilité technique des interventions (cf. 4.3.2).

La section 4.8 nous donnera l'occasion de revenir en détail sur le renforcement de capacités apporté par l'approche partenariale du programme.

A ce stade, nous nous contenterons de mettre en avant que CBO-EPT et CBDIBA ont acquis des compétences renforcées sur la thématique de l'inclusion sensible au genre et sont maintenant capables de poursuivre des actions sur le terrain sans l'appui de Plan International. Ils ont d'ailleurs été appuyés par IFMA et FEE-D, lorsque le programme a mis en place la stratégie de synergie des partenaires sur le terrain, à la suite de l'évaluation à mi-parcours. CBO-EPT et CBDIBA ont renforcé les animateurs de IFMA et de FEE-D sur les thématiques développés par le programme dans le domaine de l'éducation.

Le renforcement des capacités des différents intervenants est aussi un facteur fortifiant. Cependant, comme la rubrique 4.1.3. nous le faisait remarquer, et ainsi que le déplorent certains partenaires, il y a un risque élevé de déperdition des compétences liées au turnover des intervenants : départ du personnel technique formé, rotation des enseignants, autorités éducatives, transitions électorales, mariages, progression des études, etc. Notons cependant que l'approche d'aspirant introduite dans le recrutement des enseignants influe sur le maintien des enseignants formés au poste. Beaucoup d'aspirants en poste dans les communes du programme n'ont pas été formés sur les thématiques liées au châtime corporel (y compris les mesures alternatives au châtime corporel). Néanmoins, les points focaux en Protection des enfants ont été formés en fin 2020 et en 2021 pour veiller à la promotion de la non-violence, ce qui donne un espoir de diminution des châtime corporels dans les milieux scolaires.

Au sein des organisations partenaires, les formations techniques ont été données au personnel du programme et n'ont pas inclus le personnel permanent (directeur exécutif et autres). Si les ONG n'obtiennent pas d'autre(s) financement(s) et n'arrivent pas à maintenir ce personnel après le programme, ces capacités seront perdues pour elles (mais pas pour le pays, car ces personnes peuvent faire valoir leurs compétences au sein d'autres structures. Idem pour les services publics puisque, par exemple, pour le monde scolaire les affectations annuelles dans chaque département et celles au plan national ont déplacé beaucoup d'enseignants formés sur les mesures alternatives au châtime corporel des écoles d'interventions du programme).

4.5.3. Durabilité institutionnelle

Des dispositifs ou mécanismes sont mis en place aux niveaux communautaire, communal et départemental. Le programme a même réussi à faire collaborer différents ministères (MESTFP, MEMP, DDEMP, DDESTFP,

⁶⁹ La Success Story en annexe 6.7 en est un exemple. Mais il témoigne aussi de la fragilité de la dynamique et de la difficulté à envisager sa répliquabilité.

⁷⁰ Le programme ne relève pas ce type de données. Nos équipes n'étaient pas en mesure de le vérifier de façon systématique.

⁷¹ <http://osvjordan.org/que-faisons-nous>

DDASM, DIPIQ, DESG, MASM...) sur le terrain, à travers les cadres de concertation. Ces dispositifs sont fonctionnels, dynamiques et pourront être exploités par d'autres intervenants le cas échéant. Le principal handicap sera le financement du fonctionnement de ces dispositifs ou mécanismes. Des dispositions sont en cours pour la reconnaissance des MCPE⁷².

4.5.4. En quelle mesure est-ce que les communautés locales jouent un rôle dans la transformation des normes sociales, p.ex. autour du genre (à travers les différents niveaux communautaires (MCPE, DIG, etc.) ? (Durabilité Sociale)

Nous l'avons relevé comme un vecteur d'efficacité majeur, le programme a misé massivement sur le renforcement des capacités de (ré)appropriation des problématiques et des moyens d'action, comme de mobilisation.

Les acteurs communautaires ont été renforcés dans leurs compétences et outillés afin de pouvoir continuer les actions du programme. Les séances de sensibilisation sur l'éducation inclusive, les Mesures Alternatives aux Châtiments Corporels (MACC) et les responsabilités parentales en matière de suivi scolaire des enfants sont assumées dans les communautés, et les rencontres des enseignants entre eux sont effectuées sans l'appui financier du programme. Les réunions de synergie d'actions sont organisées suivant un programme conjointement élaboré entre les organisations communautaires et l'administration scolaire. Au niveau des écoles, des inspecteurs et conseillers pédagogiques ont été formés dans tous les départements sur l'éducation inclusive, les stratégies de maintien des filles à l'école, les droits de l'enfant et le plaidoyer participatif, les mesures alternatives au châtiment corporel à l'école, les violences basées sur le genre et la gestion des programmes éducatifs en situation d'urgence. Par ailleurs, la stratégie de sensibilisation, notamment via la diffusion de communiqué radio-télé sur l'interdiction des châtiments corporels à l'école et les sanctions encourues par les auteurs, a permis également de renforcer l'appropriation au niveau des communautés.

Dans l'ensemble, les différentes activités phares du programme présentent un niveau de durabilité sociale avancé :

- l'animation des DIG par certains élus locaux ;
- le choix des relais au sein des communautés cibles pour la conduite de certaines activités comme le suivi des groupes d'épargne;
- les associations sportives qui se formalisent et sont soutenues par différents acteurs communautaires (chef de village, directeurs d'écoles, artisans, familles).

Ces stratégies responsabilisent la communauté dans la recherche de solutions endogènes pour la résolution des problèmes qui mettent à mal le respect des droits des enfants.

Pour renforcer la durabilité sociale des actions, un accent particulier a été mis en 2021 sur les instances communautaires telles que les APE/AME, les mécanismes communautaires de protection, les GS et l'interrelation que ces instances peuvent tisser au sein de la communauté.

A mesure que les personnels des ONG partenaires renforcent leurs connaissances (plaidoyer participatif sur l'inclusion, prévention des harcèlements, de l'exploitation et de l'abus sexuel en période d'urgence et de développement, renforcement de capacité sur la gestion financière et le logiciel de gestion SAGE SARI etc.), celles-ci sont transférées aux structures communautaires.

En définitive, toutes ces dispositions conjuguées ont certainement éveillé la conscience des différentes catégories d'acteurs (détenteurs de droit, garants de droits primaires, garants de droits secondaires, etc.). Les performances des indicateurs de l'ensemble du programme le montrent bien. Impact-Elle a réussi à améliorer les rapports sociaux (en facilitant la collaboration entre organisations communautaires, de même que les relations entre élèves, parents et établissements scolaires, entre les autorités locales et les organisations communautaires, etc.).

Mais, les entretiens réalisés portent à penser que les résultats sont encore fragiles et parcellaires :

- toutes les localités des communes ne sont pas touchées (Idem pour leurs habitants, qui sont autant de cibles potentielles qu'il faudra être en mesure de contenter) ;
- les mécanismes communautaires restent très dépendants financièrement et réclament davantage de motivation ;
- une partie des populations est mobile et dispersée (ex : diaspora Burkinabè).

⁷² Cf. note 62.

De ce fait, la couverture de bénéficiaires étant marginale par rapport à la population locale, l'adoption de nouvelles normes et habitudes (souhaitées) n'est pas encore ancrée au point où les choses pourront aller toutes seules.

Par ailleurs, le programme a traité les conséquences (inclusion et VBG) et moins les causes ou les sources (économiques, sociologiques, etc.) de vulnérabilité, même si elles les rencontrent partiellement en favorisant l'accès à l'éducation et à l'insertion professionnelle. Les générations se renouvelant, compte tenu de la relativement faible couverture des bénéficiaires, le risque que les conséquences réapparaissent – et donc que le cercle vertueux ne soit pas suffisamment fort étant donné les causes - est grand après le programme (les causes étant toujours présentes).

4.5.5. Quelles ont été les bonnes pratiques mises en œuvre en termes de CCA et protection de l'environnement ? Quelles sont les limites et opportunités pour pouvoir les reproduire ?

La question environnementale est prise en compte dans quelques activités auprès des écoles, notamment pour améliorer la gestion de déchets, sensibiliser au reboisement et à la salubrité, via les impulsions des GS. Dans les AJE&C, la thématique environnementale est abordée dans l'exécution de certaines activités comme des travaux de nettoyage et de gestion des déchets et l'aménagement de jardins scolaires (où on va privilégier les fertilisants et les pesticides biologiques).

Un atelier était prévu avec les ACNG du CSC Bénin fin mars 2020 sur la thématique environnementale. La crise sanitaire a entraîné sa reprogrammation mais il a finalement dû être annulé⁷³.

Au niveau de la gestion et de l'empreinte écologique de Plan et des partenaires, des actions concrètes sont prises pour diminuer l'impact (diminution des impressions, utilisation de tablettes numériques, rationalisation et diminution des déplacements⁷⁴, diminution des plastiques à usage unique, etc.).

Le développement des AGR est l'occasion de sensibiliser les communautés au respect du décret interdisant l'utilisation des sachets et objets non-biodégradables.

Ces bonnes pratiques ne sont cependant pas systématisées sur les plans institutionnel et stratégique. A fortiori, elles ne sont pas davantage intégrées dans la logique d'intervention et aucun indicateur ne permet d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Il serait intéressant de transposer les problématiques liées à la nutrition et à l'autonomisation économique de jeunes (filles) dans les cadres politiques dessinés localement par les plans climats territoriaux, les plans de développements communaux intégrant ces questions de manière transversale, des mécanismes destinés à limiter l'impact des catastrophes sur les cultures, les animaux et les infrastructures et l'élaboration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, un système d'alerte précoce financé par le PNUD pour produire et diffuser les informations hydro climatiques...⁷⁵

4.6. Impact

Quatre indicateurs d'impact sur cinq dépassent les performances espérées (cf. 3.4.2). Le pourcentage des garçons ayant achevé avec succès l'éducation de base n'est en 2021 que de 71,22% contre 75 % visés, mais il faut reconnaître qu'il s'est considérablement approché de la valeur cible après que l'évaluation intermédiaire ait attiré l'attention sur la nécessité d'intensifier la sensibilisation à l'endroit des garçons.

Dans ce sens, et si l'on s'en tient à la logique d'intervention telle qu'elle a été structurée, la contribution d'Impact-Elle à l'OG est indéniable. La portée de cette contribution – bel et bien avérée - est néanmoins :

- fragile dans la mesure où, si les acteurs communautaires touchés par le programme connaissent les lois et adhèrent à la protection des enfants contre les violences et l'exploitation économique, les dynamiques mises en place pour les porter et les perpétuer sont d'une durabilité incertaine (cf. 4.1 et 4.5) ;

⁷³ La phase de visite de terrain a eu lieu les 12 et 13 novembre 2021. Mais suite au problème de santé de la formatrice, la formation en salle a été reprogrammée pour la semaine du 06 au 08 décembre 2021. Un conflit d'agenda s'est posé où dans la même période l'ambassade organisait une visite de terrain dans le Nord où tous les ACNG du département de l'Atacora étaient conviés y compris PIB.

⁷⁴ Ex : les ateliers réalisés au niveau national sont installés là où il y aura le moins de déplacements des participants ; les contraintes sanitaires ont diminué la fréquence des déplacements transcontinentaux.

⁷⁵ Contribution volontaire nationale à la mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau, New York, Juillet 2020, juin 2020 (https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26282VNR_2020_Benin_Report.pdf). Un Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) a été établi en 2017 pour financer les programmes et projets visant la protection et la gestion rationnelle de l'environnement, la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et la promotion du développement durable au Bénin (<https://fnc-benin.org>).

- difficile à délimiter parmi les nombreuses influences exercées avant et pendant le programme par d'autres acteurs de changement. Le souci de pertinence, de cohérence et d'efficacité ont incité les parties prenantes à vouloir tirer un profit maximal des opportunités du contexte et à rechercher un maximum de synergies (ce qui a incontestablement œuvré aux succès rencontrés). Les chantiers de collaborations et les mutualisations réalisées sont connus, mais ni les témoignages ni la documentation ne permet réellement de déterminer la plus-value exacte du programme par rapport à l'existant ;
 - Le DSE permet davantage des constats rétrospectifs que des spéculations prospectives (cf. 4.3.3).
- En définitive, la vision de la contribution à l'impact est très partielle, parce que bon nombre des autres influences exercées sur les changements perçus sortent du champ de nos analyses alors qu'elles sont marquantes socialement. Ainsi, la réussite scolaire indique surtout une meilleure considération des femmes et des enfants, une meilleure sensibilité aux droits des enfants (ou une condition qui y participe).

4.7. Genre

4.7.1. Comment l'égalité de genre renforce-t-elle le programme ?

Le leadership et l'autonomisation des filles et des jeunes femmes sont au cœur de la proposition stratégique du programme. Cela se concrétise notamment dans :

- la création des équipes féminines de football dans 2 collèges au Sud et dans 16 collèges au Nord,
- l'appui à la création d'AJE&C destinés notamment à faciliter l'accès à des AGR pour les jeunes filles,
- l'instauration d'un quota de représentation de 3 filles au moins dans les GS,
- la création d'une distinction spécifique pour les « filles les plus brillantes » des écoles,
- la réalisation et le portage par les communautés de sessions de formations et de sensibilisation sur l'éducation inclusive, la non-discrimination et l'égalité des genres en matière éducative.

La présence des hommes dans les AVE&C⁷⁶ et la sélection des garçons dans les équipes de football (les garçons jouent aux côtés des filles) renforcent la prise en compte de l'approche genre et participe de l'intégration de ces principes dans la communauté. Dans la même logique de « masculinité positive », les clubs féminins deviennent de plus en plus inclusifs avec l'appui des garçons qui appuient les filles lors des entraînements. Les clubs des garçons sont développés aux côtés des filles et ils jouent ensemble avec elles dans le respect mutuel.

Il semblerait cependant que la masculinité positive étant venue un peu tard dans la stratégie de mise en œuvre, elle ne soit pas totalement ancrée encore dans les mœurs.

L'introduction de l'approche transformative de genre en cours de programme renforce la pertinence et la cohérence du programme.

Il a fallu du temps pour que les équipes de Plan et des partenaires s'en approprient les principes et les outils. Mais la manière dont elle est mise en œuvre⁷⁷ a fini par être systématisée dans la logique d'intervention et se conforme parfaitement avec l'approche basée sur les droits servant de colonne vertébrale à la stratégie générale d'intervention. Le programme parvient en effet à transformer les normes nuisibles⁷⁸ dans la mesure où par exemple :

- les statuts des organisations communautaires les intègrent et elles sont admises à des postes de décision ;
- plusieurs dispositions budgétaires et légales aménagent des espaces de vie, d'étude et de travail moins violents et hostiles à leur égard et plus favorables à leur émancipation⁷⁹ ;
- à travers les mécanismes d'épargne, les communautés entières promeuvent leur scolarisation et leur autonomie financière.

⁷⁶ Les effectifs des groupes d'épargne en fin de cycle sont renouvelés pour intégrer les garçons afin d'avoir des groupes d'épargne mixtes qui défendent des valeurs communes conjointement.

⁷⁷ A travers les 6 éléments : 1) Aborder les normes de genre pendant les différentes phases de la vie 2) Renforcer l'« agency » des filles et jeunes femmes 3) Travailler avec et soutenir les garçons, jeunes hommes et hommes 4) Avancer la condition et la position des filles, jeunes femmes et femmes 5) Répondre aux besoins et intérêts des filles et garçons dans toute leur diversité 6) Promouvoir un environnement favorable pour l'égalité de genre et les droits des filles.

⁷⁸ La notion de norme nuisible est associée à l'approche transformative de genre. Est nuisible, ce qui limite les capacités des hommes et des femmes à développer leurs aptitudes.

⁷⁹ Cf. Indicateur 2.4.3 : Nombre de mesures prises par les autorités locales en faveur de la protection de l'enfance contre l'exploitation, suite aux activités du programme, clubs féminins inscrits dans les budgets communaux, de même que des lignes dédiées à la protection, etc.

4.7.2. Comment le programme a-t-il renforcé l'égalité de genre et le genre transformatif ?

Les procédés de capacitation employés par Impact-Elle pour promouvoir et favoriser l'égalité de genre et le genre transformatif sont décrites en 4.3.

Les acquis sont nombreux :

- les filles sont plus conscientes de la nécessité de préparer leur avenir ;
- leurs préoccupations sont mieux prises en compte (y compris les sujets les plus sensibles comme le harcèlement par les enseignants) ;
- elles sont moins déscolarisées (à cause de la garde des bébés et les travaux domestiques) et réussissent autant sinon mieux que les garçons ; y compris jusqu'à l'université⁸⁰ ;
- elles ont de plus en plus confiance en elles et en leurs potentialités ;
- la perception de la communauté est plus positive à leur endroit ;
- les plus démunies ont accès à la formation scolaire ou professionnelle ;
- elles sont moins victimes de grossesse précoce, de harcèlement sexuel, de mariages précoces/forcés, d'exploitation économique ;
- elles ont davantage accès à des moyens financiers et contrôlent mieux et davantage leurs ressources ;
- elles assument des responsabilités au même titre que les garçons (dans les GS et les AJE&C) et ont acquis le droit de participer aux instances de décisions des organismes communautaires ;
- elles participent davantage à la prise de décisions concernant leurs enfants (au sein du foyer.)

4.7.4. Les comportements concernant l'égalité de genre, la violence de genre et autres thématiques ont-elles changé ? A travers quels canaux ?

Les réponses à cette question sont déjà développées dans les sections 3.1 et 3.2. Les facteurs internes ou externes concourant à ces progrès ont déjà largement été commentés plus avant, de même que les freins (cf. 3.3 et 3.4). Rappelons-en quelques-uns :

- l'incertitude relative à la durabilité des groupements communautaires (cf. 4.5)⁸¹ ;
- tous les collègues n'ont pas de fonds pour concevoir des boîtes de dénonciation ;
- les enseignants aspirants non-formés ne respectent pas toujours ces mesures ;
- la persistance de certains réflexes auprès des membres et application trop de zélée de certaines recommandations (par exemple : la résistance à la masculinité positive) ;
- la réticence persistante à accorder aux jeunes en général le droit de pouvoir s'exprimer, lors des AG communautaires, par exemple ;
- la résistance de certains acteurs communautaires (leaders religieux, chefs coutumiers, chefs de famille, ...);
- la persistance de normes sociales et culturelles qui sont précisément celles contre lesquelles le programme travaille et qui freinent l'évolution des mentalités ;
- les membres féminins des équipes de terrain continuent d'être mal vues par certaines catégories de population⁸² ;
- les relais communautaires, essentiellement des femmes, ne sont pas toujours très motivés ;
- la persistance de la masculinité dominante dans les groupements d'enfants ;⁸³
- les centres de prise en charge de cas de VBG ne sont pas très accessibles et leur capacité est limitée (sans compter que la délivrance des ordonnances de placement est une procédure très lente).

4.7.4. Comment peut-on évaluer l'impact positif/négatif sur les filles et jeunes femmes qui participent au programme et celles qui ne participent pas au programme ?

Il n'a pas été procédé ici à une évaluation contrefactuelle ou comparative. Ce procédé relève davantage d'une étude d'impact ; ce qui dépassait largement le cadre de notre étude.⁸⁴

⁸⁰ Pour rappel, il est noté en 3.1.1. qu'à Pehunco, alors qu'il peut s'écouler plusieurs années sans qu'on enregistre un.e seul.e bachelier.ère, plus d'une quarantaine de filles sont allées à l'université depuis 2017.

⁸¹ Les clubs féminins sont effectivement inscrits dans certains budgets communaux, mais des moyens sont-ils effectivement débloqués ? Le maire de Kouandé, pour ne citer que lui, admet ne pas y parvenir...

⁸² Sentiment relayé par les équipes partenaires et partagé par certains répondants. Il reste difficile de faire l'unanimité dans les communautés.

⁸³ Des garçons d'un GS auraient menacé de le quitter si la présidence était accordée à une camarade.

⁸⁴ Il aurait au moins fallu pouvoir se représenter la population cible du programme par rapport à la population totale des localités d'intervention pour avoir une idée du pourcentage de la population communautaire touchée. Cela dit, il aurait été difficile sur cette seule base, de déterminer si cette proportion pouvait avoir un effet d'entraînement sur le reste de la population des localités concernées.

Cela dit, quelles que soient les ambitions de l'exercice évaluatif, établir des échantillons comparables est forcément quelque chose qui ne s'improvise pas. Dans la perspective d'une évaluation d'impact, le procédé doit être anticipé et intégré au DSE dès le démarrage du programme. Il implique aussi des choix éthiques délicats à arbitrer qui supposent l'organisation de compensations.

Dans le cas où cela devrait se faire juste avant de démarrer une évaluation. Sur quels critères ? La participation au programme ne peut pas être le seul différentiel à prendre en compte. Encore faut-il connaître précisément les autres interventions potentielles et, d'une façon générale, ce qui caractérise entièrement la situation des filles et femmes qui ne bénéficient pas du programme. La proximité est aussi un facteur déterminant. Des bénéfices indirects peuvent concerner des filles femmes d'une même communauté. Enfin, il ne faut pas oublier la contrepartie. On peut considérer que la disponibilité des bénéficiaires peut être acquise de facto. Mais qu'en serait-il des femmes et filles non-bénéficiaires ?

4.7.5. Comment le programme arrive-t-il à créer des changements au niveau des communautés, en travaillant à travers ses membres ?

Cf. 3.4 et 4.3

4.8. Partenariat et renforcement de capacités

4.8.1. Remarques préalables

Les analyses de cette rubrique sont fondées sur trois matériaux :

- les résultats d'une enquête à distance dont les matrices et les réponses sont reproduites in extenso en 6.6 b et c ;
- des entretiens individuels et collectifs des partenaires, du CO et de l'équipe de PI Belgique chargée du Bénin ;
- les performances des indicateurs relatifs aux résultats dédiés spécifiquement aux capacités des parties prenantes.

Trois remarques s'imposent avant d'appréhender la question évaluative qui suit.

- La matrice d'enquête est établie littéralement suivant la grille de référence du programme pour le suivi du partenariat. Les critères utilisés renvoient davantage à une liste permettant de vérifier la conformité du suivi et l'effectivité des mesures d'accompagnement nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre du programme. Elle ne permet pas d'attester de la portée du renforcement de capacité réalisé sur les actes posés par les partenaires durant le programme ou qu'ils pourraient développer en dehors ou par la suite⁸⁵.
- Les commanditaires sont d'ailleurs très clairs sur le fait que leurs attentes en termes de renforcement de capacités des partenaires se limitent aux champs de compétences immédiatement en lien avec les besoins opérationnels du programme⁸⁶.
- Le suivi et la responsabilité du renforcement de capacité des partenaires est une prérogative du CO béninois. En dépit de l'importance stratégique de cette matière, l'équipe de gestion de PI Belgique n'a accès que de très loin aux détails de ce suivi.

4.8.2. Le programme a-t-il renforcé le partenariat et le renforcement de capacités des partenaires et alliés ?

Les acquis

Sur le strict plan des résultats souhaités, l'étude des performances (cf. 6.9) indique que les partenaires ont :

- amélioré leur gestion financière et technique ;
- proposé aux autorités locales davantage d'actions qu'attendu (42 contre 21 au total, fin 2021).

⁸⁵ Nous ne disposons pas des compte-rendus des formations ou pré-et post-tests, mais nous étions en droit de nous attendre à ce que les répondants utilisent cette matière pour remplir les questionnaires (ce qui est le but de ce procédé d'enquête : réduire la charge documentaire).

⁸⁶ Ce qui ne signifie pas que le spectre couvert n'était pas large et qu'il ne permettait pas une exploitation autonome au-delà du programme : sur le plan administratif, des appuis ont été donnés aux partenaires en matière du recrutement de personnel qualifiés, d'un processus transparent de recrutement qui répond au genre, à l'inclusion et au respect de la politique de protection des enfants ; sur le plan financier, des renforcements permanents sont faits pour leur permettre de faire le suivi financier des ressources et le respect des procédures. Le logiciel SAGE ne traitera pas les données du programme Impact-elle, mais bien d'autres projets. Il y a également eu un renforcement en termes des passations de marché. Sur le plan de suivi évaluation, un suivi formatif a été mis sur pied comportant notamment un suivi trimestriel de qualité des données.

Toutes les formations prévues ont été exécutées pour la mise en œuvre du programme : plaidoyer, masculinité positive, techniques d'inclusion du genre, VBG, suivi-évaluation, communication institutionnelle, procédure de passation de marché, etc.

On a vu plus haut que l'intégration des deux volets stratégiques avait consolidé la complémentarité entre les partenaires, ainsi que leurs capacités techniques et collaboratives (cf. 4.3.4).

La plupart de scores obtenus dans la matrice d'enquête sont au-dessus de 3 (cf. 6.6).

Les relations partenariales

En dépit de différences légères, les réponses à la matrice d'enquête et les entretiens individuels et collectifs concordent pour établir que la plupart des procédures du programme ont pu être respectées, dans les délais et avec la régularité requise, et répondent aux besoins en termes de coordination, de renforcement de capacité et sur tout ce qui relève de la gestion et de l'opérationnalisation d'Impact-Elle.

Hormis les acquis positifs sur lesquels nous revenons plus bas, ces entretiens, par contre, établissent un bilan plus mitigé sur la qualité des relations avec le CO et ses agents, semble-t-il, imposent des procédures, des décisions, des échéances (parfois de façon inopinée, au dernier moment) au détriment de la concertation⁸⁷. Même si, paraît-il, des améliorations sont constatées sur la deuxième période du programme, la communication serait plus verticale qu'horizontale. Elle serait parfois tardive et peu soucieuse des contraintes des organisations partenaires. Cela se serait surtout ressenti dans la gestion des agendas, des horaires de travail ou sur le suivi budgétaire et la redevabilité budgétaire.

Les implications de déséquilibre ont été ressenties à trois niveaux par les partenaires :

- certaines activités ont été perturbées ou retardées ;
- ils se sentent parfois en situation d'avoir dû faire prévaloir les intérêts du programme sur ceux de leur propre organisation ;
- ils ont le sentiment d'avoir été parfois « utilisés ».⁸⁸

Se référer aux réponses fournies en 6.6 permet d'ailleurs de constater que, si dans l'ensemble, les appréciations sont positives, les champs relatifs à « l'évaluation des risques » et au « retour d'informations » obtiennent des rapports plus mitigés.

Les modalités de transfert de compétences

Si les partenaires s'estiment satisfaits des modalités de transfert de compétences, l'impression domine tout de même que :

- la théorie l'emporte trop souvent sur la pratique ;
- cette prédominance de la théorie (parce qu'elle nécessite des ateliers de longue durée – 1 à 2 semaines) éloigne trop longtemps les opérateurs du terrain et des activités en cours⁸⁹.

Notons que le coordonnateur du programme relativise le sentiment partagé par les partenaires. Il rappelle :

- qu'un atelier ne dure que 5 jours ouvrables (dont 2 jours pour les voyages) ;
- que les ateliers consécutifs sont ceux de bilan annuel et de rapportage ;
- que ces ateliers ne sont pas imposés aux partenaires ;
- que les planifications sont connues de tous et les mails de rappel sont fait à l'endroit des partenaires, un mois à l'avance ;
- qu'ils se font en début d'année civile fin janvier et début février ;

⁸⁷ Il est entendu que les procédures sont contractuelles et connues des partenaires dès le début de projet. Mais tout le monde a-t-il réellement conscience de leur portée et de la charge qu'elles représentent au moment de signer les conventions ? Ces procédures sont-elles alors suffisamment détaillées pour être correctement comprises et appréhendées ? En outre, le problème ne semble pas venir des procédures elles-mêmes mais de la manière dont elles s'intègrent dans le travail et l'organisation des partenaires qui ont l'impression qu'on ne leur demande pas tellement leur avis sur les moments où il faut agir, à quelle cadences, à quelles échéances, sous quels formats, etc.

⁸⁸ Surnage notamment l'impression d'avoir dû parfois réaliser des tâches qui auraient dû incomber aux équipes de plan comme la réalisation de rapports d'ateliers. A ce sujet, nous devons insister sur une caractéristique importante de notre posture de consultant. Dans un cas comme celui-ci nous sommes confrontés à des positions divergentes des parties prenantes, qu'il ne nous appartient pas et que nous ne sommes pas en position d'arbitrer. Notre travail doit simplement consister à signaler cette divergence de manière à ce que les responsables prennent ensuite la peine d'éclaircir les éventuels malentendus ou de réfléchir aux raisons de la différence de perceptions.

⁸⁹ Alors qu'une formation pratique maintient sur le terrain et exerce directement son influence.

- qu'ils sont l'occasion pour les partenaires de faire la réallocation budgétaire qui est aussi une étape d'apprentissage et de renforcement des capacités des partenaires. C'est à cette occasion que les stratégies sont raffinées et harmonisées.

La durabilité des inputs

Les partenaires pensent que des perspectives nouvelles leur sont ouvertes et s'estiment renforcés au point de pouvoir intervenir sur d'autres projets.⁹⁰ Travailler sur Impact-Elle leur a permis de se positionner dans de nouveaux réseaux ou sur des zones d'intervention, qu'ils ont agrandi ou qu'ils appréhendent mieux. Ils s'estiment plus visibles et parfois plus légitimes vis-à-vis de leurs interlocuteurs locaux.

Les organisations et cadres de concertation mis en place ou dynamisés par le programme sont potentiellement exploitables, lors d'une phase stratégique suivante ou au-delà d'Impact-Elle, pour mener à bien des « missions sœurs ».⁹¹

Le matériel hérité du programme est également un acquis potentiellement exploitable sur d'autres horizons (logiciel de comptabilité, mobilier, motos...).

Des réserves sont tout de même émises quant à la durabilité des compétences acquises. De leur point de vue, les renforcements de capacité n'auraient concerné que le personnel affecté au programme et non les autres membres du personnel, plus permanents et moins tributaires des partenariats potentiels⁹².

Ce qui permet en partie de comprendre la tiédeur de l'appréciation recueillie sur la matrice sur le champ « Durabilité et Sortie de partenariat ».

Ce qui semble en jeu ici, c'est surtout l'anticipation de la mutualisation des compétences et la capitalisation des expériences à l'intérieur des organisations partenaires. Cet impératif devrait être totalement et consciemment pris en charge par ces dernières. Manifestement, elles manquent d'autonomie ou de responsabilisation sur ce point.

⁹⁰ Pour CBDIBA, par exemple, les acquis relatifs aux procédures de passation de marché sont utilisés dans un projet de l'UE que nous exécutons.

⁹¹ Les AJE&C sont des points de référence pour atteindre les jeunes.

⁹² Directeur exécutif et chargé de suivi-évaluation.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1. Bilan Général

En dépit d'un démarrage tâtonnant et de contretemps répétés liés aux contextes sanitaire et politique, le programme Impact-Elle tient ses engagements. La plupart des activités sont réalisées. Les résultats et objectifs sont atteints.

La validité de la théorie du changement sur laquelle se base le programme est confirmée. Quant à la stratégie fondée sur une approche basée sur les droits, si elle porte des fruits indéniables, il n'est pas certain que la structure de la logique d'intervention reflète finalement les processus de changement opérés. Ainsi, la perception de la cohérence du programme est quelque peu troublée.

Il n'en reste pas moins que le renforcement simultané des capacités économiques, organisationnelles et revendicatives des enfants et des filles, y compris les plus exclus et marginalisés, contribue à une amélioration significative de l'environnement d'apprentissage qui leur permet effectivement de jouir de leur droit à bénéficier d'une éducation de base inclusive et de s'approprier l'environnement scolaire grâce à leur participation. En définitive, il apparaît clairement que l'environnement scolaire est plus sécurisé et que, de fait, le taux d'achèvement de l'éducation de base de toutes les catégories d'enfants considérées s'est nettement amélioré dans les trois départements investis par le programme. Pour notre part, nous considérons qu'il ne s'agit pas d'un impact mais d'un marqueur/indicateur à d'autres changements plus globaux relatifs à une meilleure considération des droits des filles et des jeunes femmes (par extension, des enfants les plus vulnérables et marginalisés), à un renforcement de leurs capacités citoyennes et de leur autonomie économique et sociale.

Ces considérations ne doivent cependant pas oblitérer les qualités d'Impact-Elle sur les plans de la Pertinence, l'Efficiace et l'Efficacité.

Même si des signes de pérennisation sont manifestes, la portée des effets et impacts ainsi que leur durabilité est cependant difficile à déterminer. D'une part, il est difficile de départager l'influence propre d'Impact-Elle parmi les nombreuses influences exercées avant et pendant le programme par d'autres acteurs de changement.⁹³ D'autres part, si des efforts de consolidation financière, institutionnelle, légale, sociale ont été déployés qui ouvrent indiscutablement des perspectives et des aspirations nouvelles chez les parties prenantes et les bénéficiaires (autant de signes permettant d'espérer la pérennisation des structures et dynamiques communautaires soutenues ; autant de fondations à partir desquelles ériger de nouvelles initiatives, promouvoir des avancées plus profondes encore), les forces d'inerties présentes au sein et autour des communautés demeurent importantes et les acteurs sont mobiles et caractérisés par une précarité dont les fondements dépassent l'amplitude du programme.

Entretenir les dynamiques requiert un investissement constant et soutenu dans le temps (financements, renouvellement des formations et sensibilisation...). Les mécanismes de solidarité et d'autofinancement créés ne suffisent pas à les consolider. Cette situation est répliquée à l'échelle de tous les espaces organisés dont la fragilité réside systématiquement :

- l'instabilité des participants et des interlocuteurs ;
- l'incapacité de réunir des fonds suffisants pour se maintenir en activité et perpétuer leur fonction sociale

⁹³ Le souci de pertinence, de cohérence et d'efficace ont incité les parties prenantes à vouloir tirer un profit maximal des opportunités du contexte et à rechercher un maximum de synergies (ce qui a incontestablement œuvré aux succès rencontrés). Les chantiers de collaborations et les mutualisations réalisées sont connus, mais ni les témoignages ni la documentation ne permet réellement de déterminer la plus-value exacte du programme par rapport à l'existant.

5.2. Forces et faiblesses du programme

FORCES	FAIBLESSES
STRATEGIE	
<ul style="list-style-type: none"> - En vertu de l'approche droit, le programme : <ul style="list-style-type: none"> - vise prioritairement les plus vulnérables en incluant les questions de genre et de discrimination, - se préoccupe des racines de la pauvreté et des violations des droits humains, - prend en compte tous les droits et vise de façon complémentaire des améliorations économiques, le renforcement des capacités de choix et d'autonomie, - intègre toutes les échelles d'expression des problèmes sont intégrées pour se renforcer (local, national, international) - s'intéresse aux relations entre détenteurs et garants des droits, - conçoit l'empowerment de manière à ce que bénéficiaires, parties prenantes et partenaires soient tous impliqués dans les décisions stratégiques et la définition des objectifs ; - La stratégie <ul style="list-style-type: none"> - fragmente la communauté par catégories de manière à leur permettre d'exprimer et valoriser leurs spécificités et caractéristiques vis-à-vis des problématiques qui les touchent, de mettre en avant leurs qualités et capacités propres ; - crée les conditions pour que ces groupes prennent consciences de leurs différences, de leurs situations respectives, de leurs forces propres et de leurs complémentarités dans la création d'une dynamique communautaire. - Le leadership et l'autonomisation des jeunes filles et des femmes sont au cœur de la proposition stratégique ; - La lutte contre les problématiques de protection et d'éducation est confiée aux communautés et aux acteurs de première ligne ; - De même que l'animation des espaces d'apprentissage et de sensibilisation ; - La solidarité et l'action collective sont encouragées au sein des communautés ; - Impact-Elle encourage le dialogue intergénérationnel et intergenre ; - Le programme valorise et développe à la fois les capacités organisationnelles, économiques et revendicatives des bénéficiaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les enfants ne constitue pas une solution satisfaisante si les familles auxquelles ils appartiennent demeurent dans la précarité (principal frein au développement et à l'autonomisation des filles) ; - Les leaders religieux et traditionnels auraient davantage été « consultés » qu'impliqués. Les discussions bilatérales avec les garants de la tradition n'ont pas été aussi productives qu'on l'aurait souhaité. Les consultants ont l'impression que les leaders religieux et traditionnels ont été demandé leur autorisation (ce qui est déjà un pas important) mais qu'ils n'ont pas été réellement impliqués dans le programme (dans l'élaboration des stratégies, dans la conception des activités, etc.). Ceci est également illustré par les indicateurs.

<ul style="list-style-type: none"> - Des structures communautaires dédiées aux situations et besoins spécifiques des enfants sont créées ; - Impact-Elle stimule et met à profit l'influence entre pairs, via l'organisation d'espaces dédiés et la dynamisation de cadres multiacteurs de concertation et de collaboration avec les autres groupes de la communauté ; - Les différentes organisations communautaires créées captivent les bénéficiaires dans des espaces délimités facilitant le suivi des idées et comportements, la diffusion de l'information, le dialogue et l'organisation d'initiatives collectives. 	
MISE EN OEUVRE	
<ul style="list-style-type: none"> - Le programme s'appuie sur le cadre législatif et politique, s'inscrit et tire profit des opportunités offertes par le contexte et prend appui sur d'autres initiatives de PI ou d'autres intervenants dans les mêmes zones (au sein du CSC et au-delà)⁹⁴ ; - Le programme a été en adaptation permanente depuis sa phase de lancement ;⁹⁵ - L'intégration des deux volets stratégiques a engendré une réorganisation des responsabilités des partenaires de mise en œuvre (sur une base géographique plus que thématique) et renforcé leur complémentarité, ainsi que leurs capacités collaboratives 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités de déplacement des agents du programme ou des membres des structures communautaires sont limitées
PERFORMANCES	
<ul style="list-style-type: none"> - Si des ajustements opérationnels ont dû être consentis, l'organisation et la mise en œuvre des activités n'ont pas été bouleversées par les changements de contexte et le budget a été respecté ; - Les performances des indicateurs du programme sont égales ou supérieures aux attentes (si une minorité de scores ne sont pas à la hauteur des espérances, le déficit est minimisé); 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources investies sont insuffisantes compte tenu de l'ampleur des besoins/ attentes récurrentes des populations et la persistance des résistances en son sein ; - Si la légitimité communautaire des MCPE, AVE&C, AJ&EC réside dans leur capacité à répondre aux besoins fluctuants d'une majorité de membres de la communauté, les demandes et souhaits d'extension et de perpétuation de leur force d'intervention sont nombreux. - Les capacités d'autogestion des structures communautaires sont limitées ;

⁹⁴ En partie par une volonté d'économie et d'optimisation des ressources.

⁹⁵ Approche genre transformative, recensement et d'élargissement des situations de handicap à prendre en compte, renforcement de l'inclusivité, réforme des DIG, intégration des deux outcomes, révision des indicateurs, son positionnement immédiat en faveur de l'appui des plateformes communales et départementales de lutte contre la COVID-19 ...

<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes activités phares du programme présentent un niveau de durabilité sociale avancé ;⁹⁶ - Les enfants (filles et garçons, valides et en situation de handicap) sont montés en confiance pour devenir des acteurs responsabilisés et interlocuteurs légitimés et reconnus de leur protection et de l'éducation ; - Un animateur par commune (relais communautaire), sert de liant, clarifie les rôles entre les interlocuteurs et facilite la communication pour les acteurs locaux. - A mesure que les personnels des ONG partenaires renforcent leurs connaissances celles-ci sont transférées aux structures communautaires ; - Les dispositifs communautaires sont bien gérés et, passent pour avoir atteint une maturité économique suffisante pour parvenir à se maintenir en capacité de financer actions de développement de leurs localités ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires craignent la non-prolongation des aides et estiment ne pas être en mesure de perpétuer les dispositifs seuls ; - Les acteurs de structures communautaires et des services de première ligne ne sont pas stables (risques élevés de déperdition des compétences) ;⁹⁷ - Les AGR développées n'autonomisent qu'une partie des jeunes filles bénéficiaires ; - La compatibilité entre activités extra-scolaires et scolaires demande à être ajustée ; - Seules les victimes de violences sont prises en charge ; - Si les MCPE sont bel et bien inscrits durablement dans les dynamiques communautaires, ils restent des interlocuteurs peu légitimes vis-à-vis des autorités locales tant que l'État ne leur accordera pas sa reconnaissance ; - Il est difficile de départager l'influence propre d'Impact-Elle parmi les nombreuses influences exercées avant et pendant le programme par d'autres acteurs de changement - Les forces d'inerties présentes au sein et autour des communautés demeurent importantes et les acteurs sont mobiles et caractérisés par une précarité dont les fondements dépassent l'amplitude du programme.
--	---

GENRE ET APPROCHE TRANSFORMATIVE DE GENRE

<ul style="list-style-type: none"> - L'introduction de l'approche transformative de genre en cours de programme renforce la pertinence et la cohérence du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les AGR développées n'autonomisent qu'une partie des jeunes filles bénéficiaires ; - La compatibilité entre activités extra-scolaires et scolaires demande à être ajustée ; - Les forces d'inerties présentes au sein et autour des communautés demeurent importantes et les acteurs sont mobiles et caractérisés par une précarité dont les fondements dépassent l'amplitude du programme.
---	---

⁹⁶ L'animation des DIG par certains élus locaux ; le choix des relais au sein des communautés cibles pour la conduite de certaines activités comme le suivi des groupes d'épargnes; les associations sportives qui se formalisent et sont soutenues par différents acteurs communautaires (chef de village, directeurs d'écoles, artisans, familles). Ces stratégies responsabilisent la communauté dans la recherche de solutions endogènes pour la résolution des problèmes qui mettent à mal le respect des droits des enfants

⁹⁷ Départ du personnel technique formé, rotation des enseignants, autorités éducatives, transitions électorales, mariages, progression des études, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> - Les leaders religieux et traditionnels auraient davantage été « consultés » qu’impliqués dans la réflexion liée au programme. Les discussions bilatérales avec les garants de la tradition n’ont pas été aussi productives qu’on l’aurait souhaité (C’est comme si on était allé solliciter leur autorisation). Ceci ne veut pas dire qu’ils n’aient pas participé à des activités au niveau de la commune.
PARTENARIAT ET RENFORCEMENT DE CAPACITES	
<ul style="list-style-type: none"> - Les compétences initiales et réseaux des partenaires sont valorisés et intégrés dans la stratégie ; - La stratégie cultive et met à profit la complémentarité entre les partenaires du programme ; - Les partenaires ont : <ul style="list-style-type: none"> - amélioré leur gestion financière et technique ; - proposé aux autorités locales davantage d’actions qu’attendu (42 contre 21 au total, fin 2021). - Toutes les formations prévues ont été exécutées pour la mise en œuvre du programme ;⁹⁸ - Des perspectives nouvelles sont ouvertes pour les partenaires qui s’estiment renforcés pour intervenir sur d’autres projets ; - Travailler sur Impact-Elle leur a permis de se positionner dans de nouveaux réseaux ou zones d’intervention) ; - Ils s’estiment plus visibles et parfois plus légitimes vis-à-vis de leurs interlocuteurs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les formations techniques données seulement au personnel du programme n’ont pas été capitalisées et mutualisées par les partenaires ; - Le CO et ses agents qui, semble-t-il, imposent des procédures, des décisions et des échéances ; - La communication inter partenaires serait plus verticale qu’horizontale ; elle serait parfois tardive et peu soucieuse des contraintes des partenaires ; - En ce qui concerne les transferts de compétences, l’impression domine tout de même que : <ul style="list-style-type: none"> - la théorie l’emporte quand même trop sur la pratique ; - cette prédominance théorie (parce qu’elle nécessite des ateliers de longue durée – 1 à 2 semaines -) éloigne trop longtemps les opérateurs du terrain et des activités en cours.
SUIVI-EVALUATION	
<ul style="list-style-type: none"> - Une vigilance soutenue est entretenue sur le Suivi-évaluation dont le dispositif est assez complet et sophistiqué et prend soin d’englober à la fois des analyses quantitatives et qualitatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs changements importants constatés sur le terrain en matière de protection, pourtant porteurs dans la direction des résultats et objectifs poursuivis ne sont pas couverts par les indicateurs du programme ;⁹⁹ - L’appareil d’indicateurs semble surtout conçu pour répertorier des acquis ou des manifestations présentes auquel le programme a contribué, témoigner des performances réalisées : moins pour

⁹⁸ Plaidoyer, masculinité positive, techniques d’inclusion du genre, VBG, suivi-évaluation, communication institutionnelle, procédure de passation de marché, etc.

⁹⁹ Les cas de grossesses précoces diminuent significativement, les cas de harcèlement sexuel diminuent sensiblement, les cas de mariages précoces ou forcés sont moins nombreux, Les filles sont plus confiantes et mieux respectées, les jeunes ont une meilleure connaissance des droits à la protection

démontrer la capacité des acteurs et des dispositifs communautaires à perpétuer ces tendances ou pour permettre de déduire les perspectives ouvertes par celles-ci.

5.3. Recommandations

5.3.1. Dispositions générales

- Généraliser et consolider des dispositions visant à limiter ou compenser le turn-over dans les structures communautaires, les services publics et les organisations partenaires (tuilage de compétences, la formation de formateurs ; faire de cette capacité un indicateur de durabilité) ;
- Négocier des partenariats avec des pouvoirs de tutelle des services déconcentrés de l'État qui stabilisent les mouvements de ressources humaines, délimitent les mandats des agents dans le cadre du programme et garantissent la mutualisation des compétences au sein des cadres administratifs ;
- Accompagner la systématisation des gouvernements scolaires dans toutes les écoles des zones d'intervention (quitte à les fédérer) ;
- Obtenir la reconnaissance des MCPE ;
- Étendre l'expérience des jeunes reporters ;
- Impliquer les garants de traditions et leaders d'opinion dès l'identification du programme, sinon dès son démarrage. Leur confier un rôle actif, les amener à élaborer leur propre feuille de route et les associer à des discussions plus larges de manière à ce qu'ils puissent confronter leurs idées à celles des autres (aussi, ils peuvent se soutenir mutuellement dans leurs décisions de changement) ;
- Systématiser et accroître le rôle des partenaires radiophoniques (en les associant aux formations et sensibilisation, en promouvant la féminisation des équipes. Il s'agit d'élargir l'aire d'influence du programme au sein d'une commune) ;
- Développer le rôle des comités d'écoute (intégrés aux MCPE, par exemple) pour les mettre à profit dans le suivi-évaluation du programme, pour les utiliser comme espaces de sensibilisation ou de DIG...

5.3.2. Stratégie et logique d'intervention

- Intégrer plus explicitement et mettre en évidence les complémentarités du programme avec les autres influences (antérieures ou concomitantes)¹⁰⁰ ;
- (Re-)prioriser et calibrer les niveaux de changements souhaités (le changement ultime de la ToC doit constituer l'Outcome principal = OG) ;
- Quitte à conserver plusieurs OS, et pour accroître l'intégration stratégique et partenariale, préférer des axes stratégiques par domaine d'action (ex : plaidoyer, appui à l'entrepreneuriat des jeunes, à l'insertion professionnelle, renforcement des dynamiques communautaires, **Suivi-évaluation**, renforcement des partenaires et acteurs de 1^{ère} ligne...) ;
- Intégrer le DSE dans la logique d'intervention ; ceci demande une approche où le DSE fait partie de toutes les étapes de la logique d'intervention, donc dans une démarche holistique du développement du programme (préparation, planification, activités, objectifs, résultats, ...) ;

5.3.3. Intégrer un modèle économique communautaire plus holistique

- Diversifier les AGR selon une approche plus ouverte, axée sur l'appui à des projets d'entrepreneuriat plutôt qu'à des métiers prédéterminés (susciter et accompagner des propositions de projets, une étude basique de marché, plan d'affaire rudimentaire, identifier et faciliter des solutions de formation au-delà du programme, appuyer la recherche de financements, etc.) ;
- Développer un modèle économique communautaire plus holistique :
 - o davantage orienté vers le développement de chaînes de valeurs et de filières ;
 - o davantage imbriqué dans les dispositifs publics et privés existants, déjà engagés dans l'appui à l'entrepreneuriat, l'emploi, l'insertion sociale ;
 - o prenant appui sur :
 - les organisations professionnelles existantes ;
 - les IMF locales (pour des solutions complémentaires aux AVE&C et AJE&C) ;
 - les offres multiples d'appui à l'entrepreneuriat développées par PTF du Bénin.

¹⁰⁰ Quitte à le formaliser avec les autres acteurs, dépasser les collaborations d'opportunité (notamment au sein du CSC), intégrer ou croiser des parties de DSE, des données ou des indicateurs.

5.3.4. Relations partenariales et renforcement de capacités

- Intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d'autonomie et de perspectives ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l'impact...). Au moins :
 - o L'intégration durable des compétences dans l'organisation,
 - o La capacité à développer des partenariats (les données existent déjà dans les rapports d'activités),
 - o La capacité à concevoir et gérer des plans d'action et stratégie,
 - o La capacité à concevoir et à utiliser un DSE.
- Veiller et accompagner la mutualisation et la capitalisation des compétences et expériences du programme par les organisations partenaires ;
- Veiller à instaurer et maintenir une communication plus horizontale, empathique et équitable ;
- Expliciter clairement dans les conventions partenariales les attentes et responsabilités réciproques, la répartition des rôles et fonctions, les procédures et modalités de collaboration, les objectifs à atteindre, les indicateurs de performance communs et réciproques.

5.3.5. Le suivi-évaluation

- Intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d'autonomie et de perspectives ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l'impact...). Au moins :
 - o L'intégration durable des compétences dans l'organisation,
 - o La capacité à développer des partenariats (les données existent déjà dans les rapports d'activités),
 - o La capacité à concevoir et gérer des plans d'action et stratégie,
 - o La capacité à concevoir et à utiliser un DSE. ;
- Intégrer le DSE dans la logique d'intervention ;
- Instaurer un DSE orienté changement (La qualité/performance du programme est déterminée à travers la portée et la performance de son influence par rapport aux autres influences. Il s'agit d'identifier et d'analyser: 1) les changements, 2) les diverses influences qui y contribuent, 3) la façon dont le programme s'y intègre) ;
- Mettre l'accent sur l'évaluation intermédiaire pour anticiper et intégrer au programme l'élaboration participative d'une ToC (car il s'agit d'un exercice long et coûteux qui ne peut être réduits à quelques réunions en comité limité à la fin d'un programme) ;
- Pour les structures communautaires et les services publics, intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d'autonomie et de perspectives (exemple : nombre d'activités réalisées de façon autonome et de leur propre initiative, nombre d'inputs/d'actions répercutés dans les villages/groupes/communautés voisin.e.s, nombre d'initiatives prises pour organiser et financer leurs propres activités, etc.) ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l'impact...). Au moins :
 - o la capacité à développer des stratégies de financements durables ;
 - o l'autonomie financière (l'existence de conditions favorables à la pérennisation) ;
 - o l'ancrage communautaire et la reconnaissance des autorités, services publics et autres acteurs de développement,
 - o la capacité à développer des partenariats,
 - o la capacité à concevoir seul et gérer des plans d'action et stratégie,
 - o le niveau de gouvernance,
 - o les perspectives de croissance des membres...
- Systématiser la participation des bénéficiaires au suivi-évaluation en l'initiant et en l'accompagnant tout au long du programme (en particulier la systématisation de la participation des jeunes des GS et AJE&C au suivi et à l'évaluation du programme suivant une formule analogue à celle proposée lors de l'évaluation finale) ;
- Intégrer les jeunes reporters au DSE (en utilisant leurs émissions comme procédé de récolte de données et de consultation des autres membres de la communauté, en organisant des débats/consultations sur le contenu de leurs émissions lors des diffusions, etc.) ;

- Mettre à profit les partenariats avec les radios de proximité pour la récolte de données qualitatives, rendre compte des avancées du programme et le promouvoir, en systématisant le recours aux émissions interactives, des tribunes, des écoutes accompagnées et en renforçant leurs capacités à tenir des statistiques élémentaires sur les appels d'auditeurs¹⁰¹;
- Intégrer les comités d'écoutes mis en place par le programme dans le DES (comme espaces de récolte de données, de consultation...).

¹⁰¹ Éventuellement, prendre appui sur la FerCab ou les programmes d'appui aux médias (CFI, Coopération Suisse ; Glz...)
IMPACT'ELLE (Bénin) RAPPORT FINAL – avril 2022

6. ANNEXES

6.1. L'évaluation intermédiaire

L'exercice a mis en évidence les principaux éléments repris dans le tableau suivant.

CONSTATS	RECOMMANDATIONS pour le programme en cours	RECOMMANDATIONS pour le programme suivant
L'intégration des volets « éducation' et 'protection » est « en cours de réussite » et les partenaires se sont tous engagés à développer davantage la synergie entre les deux volets lorsque cela est possible (organisation conjointe des activités ou des réunions, apprentissage mutuel, ...).	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que tous les acteurs clés soient au courant des structures et mécanismes du programme qui existent dans leur village/commune, tout comme de leurs rôle, fonctionnement et responsabilités. - Clarifier les articulations entre les deux volets au niveau des différentes parties prenantes, autorités et institutions publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un « paquet » complet abordant les différents thèmes et sous-thèmes. - Tous les villages ciblés par le programme doivent pouvoir bénéficier du programme dans son ensemble selon les besoins identifiés. - Renforcer les partenaires pour faire en sorte que les partenaires pour prendre en charge les approches développées sous les deux volets.
Le fait de travailler avec quatre partenaires et d'investir dans le renforcement des capacités de quatre organisations peut être évalué positivement du point de vue de l'efficacité et de l'efficacité.	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'échange et le renforcement mutuel entre les partenaires. - Explorer le potentiel du partenariat et de la combinaison et complémentarité d'expertise en vue d'un travail de plaidoyer au niveau des autorités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le nouveau programme avec les mêmes partenaires (couverture géographique) ; - Faire en sorte que les spécialisations des partenaires puissent être mise profit par les autres. - Intégrer un volet plaidoyer commun sur les enjeux clés du programme.
Dans leur mise en œuvre, les activités sur l'éducation inclusive sont efficaces. Le tricycle change la perception de l'enfant par la communauté. Il autonomise l'enfant mais n'est pas toujours une solution pour tout le monde. La sensibilisation du corps enseignant est une approche efficace. Les enfants avec un handicap sont bien soutenus par les enseignants.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une cartographie des services existants qui s'occupent des enfants handicapés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Investir davantage dans la sensibilisation pour le grand public.
L'approche de GS permet d'aborder différents enjeux (le maintien des filles à l'école, la sexualité et le châtement corporel, etc.), renforce des membres eux-mêmes (connaissances, confiance en soi) et a des	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les causes de l'augmentation des taux de violences en milieu scolaire et prendre des mesures (organisation des sensibilisations pour et ensuite par les GS ou d'autres acteurs, impliquer les APE pour assurer un suivi de près, organiser un plaidoyer au niveau 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la généralisation des GS et veiller à ce que la protection des enfants (et non pas la gestion de l'école) soit leur objectif principal. - Examiner dans quelle mesure il est possible de donner un rôle encadreur aux membres des MCPE afin d'éviter que le GS ne puisse ou n'ose pas dénoncer certaines choses.

<p>répercussions positives sur l'école, du corps enseignant et la direction. Les GS entament le dialogue avec ce dernier en vue d'améliorations structurelles qui puissent bénéficier à tous les élèves. Le GS lui-seul n'est pas en mesure de faire observer l'interdiction du châtement corporel.</p>	<p>national sur les effets secondaires non désirables des actions politiques...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une recherche sur les contacts entre artisans et écolières/collégiennes en relation avec la protection et l'éducation des filles. - Clarifier le rôle et le mandat, ainsi que les approches adoptées par le GS (l'élaboration de guides doit assurer la durabilité et la diffusion de l'approche au niveau national). - Tisser des liens entre GS, MCPE, APE, AME (planification commune). 	
<p>L'approche DIG est efficace dans le sens où les différents groupes et générations entrent en dialogue et les jeunes hommes adoptent un comportement plus respectueux envers d'autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre de plus près les engagements qui sont pris par les différents groupes et les changements mentionnés par les participants. - Assurer un accompagnement pour veiller à ce que tous les groupes, y compris les filles, puissent être des « agents de changement ». - Mettre davantage l'accent sur la compréhension, l'appropriation et l'adaptation aux pratiques connues de l'approche (fadas). 	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure l'approche dans le prochain programme afin d'assurer un ancrage durable.
<p>La participation des enfants et jeunes dans le plaidoyer commence à porter ses fruits (diminution des grossesses précoces, baisse de l'exode rural et de la migration dans l'Atacora, davantage d'accès des enfants handicapés à l'école, meilleure hygiène, moins d'abandon scolaire des filles ou d'enfants démunis, les jeunes sont davantage pris au sérieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire entendre la voix des GS à des niveaux supérieurs pour réaliser un travail de plaidoyer sur des thèmes urgents (respect de l'interdiction du châtement corporel à l'école) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'abandon scolaire et la santé sexuelle et reproductive restent des enjeux clés identifiés par différentes parties prenantes. Ces thématiques doivent être au centre du travail de sensibilisation et de plaidoyer des GS et des autres groupes de jeunes.
<p>La plupart des activités sont pertinentes par rapport à l'approche transformatrice de genre de PI. Quant à leur efficacité par rapport à la transformation des normes de genre nuisibles, les résultats sont positifs.</p>	<p>Examiner dans quelle mesure les constats sur les MCPE et APE, et sur les chefs coutumiers et religieux) sont généralisables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une formation genre, avec un volet sur la masculinité positive, pour des structures comme les MCPE, AJE&C et AVE&C, mais également pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter la perspective transformatrice de genre dans l'identification et la rédaction du programme et faire en sorte que les 6 éléments soient abordés de manière intégrée. - Travailler davantage sur la santé sexuelle et reproductive, sur les relations sexuelles transactionnelles

	<p>d'autres acteurs communautaires, comme les chefs religieux et coutumiers.</p> <p>- Associer davantage les garçons et les hommes dans les AJE&C et les AVE&C.</p>	<p>et sur les VBG dans et en dehors du milieu scolaire.</p>
--	---	---

6.2. Calendrier de la mission

Zone Nord

Heures	Lieux	Activités/modalités	Thèmes ¹⁰² / contenus à traiter	Interlocuteurs (nature et nombre)	Remarques
Week-end du 25 septembre 2021					
		Voyage Cotonou – Natitingou		Consultants	Voyage par bus
Lundi 27 septembre 2021					
7h 00 – 9h30		Trajet Natitingou - Gouandé			
9h30 – 17h00	Gouandé	<ul style="list-style-type: none"> . Courte session de football (15 mn) . Entretien avec le Directeur du collège (1h) . Focus groupes (2h. filles+ encadreur)) & entretiens individuels avec association sportive (quelques filles sans encadreur) . Focus groupe avec enfants handicapés (2h. Consentement parents par les agents avant. Nous, on fait celui des enfants ? Omer : formulaire ?) Débriefe : Dans la soirée. (WhatsApp) 	Leadership féminin à travers le football	<ul style="list-style-type: none"> . Filles footballeuses : 24 . Encadreur : 2 . Directeur : 1 . AVE&C (maxi : 25 femmes) . Enfants handicapés : 3 	Nuit à Materi centre
Mardi 28 septembre 2021					
Matinée	Matéri Centre	Entretiens individuels avec : Chef Centre Promotion Sociale, Conseiller pédagogique, Mairie, Point focal protection, etc.	Cf. guide.	CPS, Conseiller pédagogique, Mairie, Point focal protection AJEC à la place ?	Voyage sur Namoutchaga
Après-midi	Namoutchaga	Atelier, puis focus groupes (2hx3) AME (Awaou)		APE : 9 ; AME : 9 ; MCPE : 5	
Mercredi 29 septembre 2021					
Matinée	Namoutchaga	Entretiens individuels Directeur + Encadreur (GS) ensemble		Directeur d'école : 1 ; Encadreur (GS) : 2 ; GS : 7	Directeur et encadreur

¹⁰² Depuis l'évaluation à mi-parcours, toutes les localités font les deux volets à savoir protection et éducation

Heures	Lieux	Activités/modalités	Thèmes ¹⁰² / contenus à traiter	Interlocuteurs (nature et nombre)	Remarques
		FG (GS)			ensemble, puis séparément
Après-midi		Trajet Namoutchaga - Kouandé			Nuit à Kouandé
Jeudi 30 septembre 2021					
Matinée	Kouandé	Entretiens individuels (CPS, PF protection, maire, conseillers pédagogiques	
Après-midi	Kouandé	. Entretiens individuels et de groupe . Voyage Kouandé – Natitingou		GS : 7 Reporters juniors : 2	Nuit à Natitingou
Vendredi 1^{er} octobre 2021					
8h – 11h	Natitingou	Préparation restitution		Consultants	
11h – 14h	Natitingou	Séance de restitution à chaud		Personnes concernées (PIB + partenaires) - Trouver un espace pour le/les partenaire(s) à Natitingou ? - Caser des chefs et Imams ?	
Samedi 02 octobre 2021					
Toute la journée		Voyage Natitingou – Cotonou		Consultants	Voyage par bus

Zone Sud

Heures	Lieux	Activités/modalités	Thèmes / contenus à traiter	Interlocuteurs (nature et nombre)	Remarques
Lundi 4 octobre 2021					
8h30 – 13h	Cotonou / Agla-Château	Focus groupe (pas de lieu ?) Success story (voir notes à la suite du tableau)		MCPE (hommes et femmes) : 5 AVE&C (femmes) : 25	

Heures	Lieux	Activités/modalités	Thèmes / contenus à traiter	Interlocuteurs (nature et nombre)	Remarques
15h – 16h	Cotonou / Sainte Cécile	Entretien individuel		CPS : 1	
16h30 – 17h30	Cotonou	Entretien individuel		CRP 28 : 1	
Mardi 5 octobre 2021					
9h – 12h	Abomey-Calavi / Fanto	FG		MCPE (hommes et femmes) : 5 AVE&C (femmes) : 25	
15h – 17h30	Abomey-Calavi / Fanto	Entretiens individuels		. Patronnes d'ateliers d'apprentissage: 2 . Enfants réinsérées professionnelles : 3	Nuit à Cotonou
Mercredi 6 octobre 2021					
9h – 12h	Zè / Sèdjè-Dénou	Focus groupe (MCPE, directeur + censeur, PF, APE) Entretiens individuels (enfants)		MCPE : 5 ; Enfants réinsérées scolaires et professionnelles : 3 ; Directeur et censeur : 2 ; PF : 2 APE : 9	
14h – 16h	Sèdjè-Dénou	Focus groupe		AJE&C (groupe mixte) : ?	
16h – 17h30	Sèdjè-Aga	Focus groupe		Personnes n'ayant pas participé au programme	Nuit à Ouidah
Jeudi 7 octobre 2021					
9h – 12h	Kpomassè / Nonvignon	Comme à tohonou. Approfondissement au niveau des acteurs (voir notes à la suite du tableau) via focus groupes ou entretiens individuels sur des sujets spécifiques éventuels ou sensibles (Genre) Débrief avec les jeunes ?		MCPE : 5 AJE&C : max 25	
13h – 16h00	Kpomassè / Nonvignon	Participation à session DIG et discussion		Membres DIG : 24	

Heures	Lieux	Activités/modalités	Thèmes / contenus à traiter	Interlocuteurs (nature et nombre)	Remarques
16h00 – 17h30	Kpomassè / Nonvignon	Débriefing au profit des jeunes			Nuit à Ouidah
Vendredi 8 octobre 2021					
8h30 – 9h30	Ouidah / CEG3	Conseil des ministres et discussion		GS : 7	
10h – 13h	Ouidah / Tohonou	- Réunion de restitution avec les jeunes de Tohonou (Sans facilitateurs. Consentement des parents et des jeunes . réglé par PIB?). + entretiens approfondis avec certaines jeunes. Approfondissement au niveau des acteurs (voir notes à la suite du tableau) via focus groupes ou entretiens individuels sur des sujets spécifiques éventuels ou sensibles (Genre)		AJE&C : max 25 Autres acteurs pertinents (voir notes à la suite du tableau)	
13h30 – 14h30	Ouidah Centre	Déjeuner			
					Nuit à Cotonou
Lundi 11 octobre 2021					
	Ouidah/Azizakoue	Focus groupe discussions		AJE&C : max 25	
	Ouidah/Azizakoue	Entretiens individuels		Acteurs pertinents (voir explication à la suite du tableau)	
	Ouidah/Azizakoue	Débriefing au profit des jeunes			
		Départ pour Cotonou			
Mardi 12 octobre 2021					
??	??	Rattrapages éventuels			
Date à déterminer par South Research					
??		Restitution			

6.3. Matrice d'échantillonnage

Critères de sélection	Selon ce critère, quelle(s) serai(en)t la/les zone(s)/communauté(s) à retenir en priorité ?	Justification/explication éventuelle	Limites de cette sélection
Représentation des différentes zones géographiques	<p>Kouandé : CEG1 Kouandé (Mary), CEG Marcellin GABA, EPP/ Fô-tancé, Epp/Tikou</p> <p>Matéri : Pingou, Pourgnari Tantéga, Tétonga Gouandé et N'tchiéga</p> <p>Cobly: Bagapodi, Cobly centre, Namountchaga Kountori et Tapoga</p> <p>Toucountouna : Tectibayaou, Cocota</p> <p>Péhunco : CEC Bokossi, GS de CEGI de Péhunco, AJE&C Gnémasson, MCPE Sinahou ou Ouassa Maro, DIG Doh et Bonigourou</p> <p>Zè : Sèdjè-dénou et Tangbo</p> <p>So-Ava : Ganvié/sokomey, Gbessou</p> <p>Kpomasse : Nonvignon, Vovio,</p> <p>Cotonou : CEG Sègbeya Nord, Agla Petit Château (APE, AVE&C,) CEG Pylônes (Appui scolaire) EPP Agla-Sud (appui scolaire)</p> <p>Abomey-Calavi : Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés professionnels, MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé, Akassato, Akassato, CEG Akassato, EPP Golo Missèbo C</p> <p>Ouidah : Tohonou CEG Savi-Gakpe, Dékouènou (AVE&C), CEG3 Ouidah.</p>	<p>Routes praticables, participation et implication massive des acteurs dans la mise en œuvre des activités.</p> <p>Pour une bonne représentativité, toutes les zones d'intervention du programme devraient être prises en compte. Malheureusement pour des questions sécuritaires, les villages frontaliers au parc Pendjari et au Burkina fasso sont écartés. Par ailleurs l'évaluation à mi-parcours du programme s'est déroulée dans certains villages dont il faut vérifier la prise en compte des observations des évaluateurs lors de l'évaluation finale. Mais il est aussi important d'aller dans des villages qui n'ont pas fait objet d'évaluation. C'est ce qui justifie ces choix.</p>	Période de travaux champêtre
Accessibilité des différentes zones géographiques (pour	<p>Kouandé : CEG1 Kouandé (Mary), CEG Marcellin GABA, EPP/ Fô-tancé, Epp/Tikou</p>	<p>Les différentes zones citées ci-dessus sont accessibles</p> <p>Existence de route jusqu'au lieu d'intervention</p>	

<p>raisons sécuritaires, infrastructurelles, géographiques, climatiques ou autres)</p>	<p>Matéri : Pingou, Pourgnari Tantéga, Tétonga Gouandé et N'tchiéga Cobly: Bagapodi, Cobly centre, Namountchaga Kountori et Tapoga</p> <p>Toucountouna : Tectibayaou, Cocota Péhunco : CEC Bokossi, GS de CEGI de Péhunco, AJE&C Gnémasson, MCPE Sinahou ou Ouassa Maro, DIG Doh et Bonigourou</p> <p>Zè : Sèdjè-dénou et Tangbo So-Ava : Ganvié/sokomey, Gbessou Kpomasse : Nonvignon, Vovio, Cotonou : CEG Sègbeya Nord, Agla Petit Château (APE, AVE&C,) CEG Pylônes (Appui scolaire) EPP Agla-Sud (appui scolaire) Abomey-Calavi : Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés professionnels, MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé, Akassato, Akassato, CEG Akassato, EPP Golo Missèbo C Ouidah : Tohonou CEG Savi-Gakpe, Dékouènou (AVE&C), CEG3 Ouidah.</p>		
<p>Gestion rationnelle des trajets du consultants (temps/coûts) (sous-zones ?)</p>	<p>Tetonga- Tantéga- Pourgnari - Gouande- Matéri Pingou -Kouandé- CEG1 Kouandé (Mary), CEG Marcellin GABA -Fô Tancé-Tikou Tapoga- Bagapodi- Cobly- Namoutchaga-Sinni- Kountori -Natitingou-Cocota-Toucountouna- Tectibayaou Zè : Sèdjè-dénou - Tangbo</p>	<p>Facilité de circulation pour joindre les localités et souvent se trouvent alignés sur la même trajectoire</p>	

	<p>Abomey-Calavi : Akassato- Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés professionnels, MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé, Akassato, , CEG Akassato, EPP Golo Missèbo C</p> <p>So-Ava : Ganvié-sokomey et So-ava-Gbessou</p> <p>Kpomasse -Nonvignon- Vovio,</p> <p>Cotonou : CEG Sègbeya Nord, Agla Petit Château (APE, AVE&C,) CEG Pylônes (Appui scolaire) EPP Agla-Sud (appui scolaire)</p> <p>Ouidah : Tohonou- CEG3 Ouidah -CEG Savi-Gakpe, Dékouènou (AVE&C),</p>		
<p>Particularités à explorer dans la gestion ou la mise en œuvre du programme et de ces activités</p>	<p>Tetonga- Tantéga- Pourgnari -Gouande (Leadership des filles à travers le sport)- Matéri (Discussion avec CPS, PF protection et Maire, Conseillers Pédagogique) Pingou</p> <p>-Kouandé (Discussion avec CPS, PF protection et Maire, Conseillers Pédagogique) - CEG1 Kouandé (GS, APE, AME, Club media), CEG Marcellin GABA(Leadership des filles à travers le sport) -Fô Tancé-Tikou</p> <p>Tapoga- Bagapodi- Cobly- Namoutchaga-Sinni- Kountori</p> <p>-Natitingou-Cocota-Toucountouna- Tectibayaou (Activités d'éducation)</p> <p>Zè (Discussion avec CPS, PF protection et Maire, roi de Zè, collectif des artisans) : Sèdjè-déno (AJEC&C, MCPE, Enfants réinsérés (Scolaire et</p>	<p>Forte mobilisation des acteurs communautaires et présence des deux volets du programme par endroit dès le démarrage</p>	

	<p>professionnel), APE, Administration scolaire du CEG) – Tangbo (Idem)</p> <p>Abomey-Calavi : Akassato- Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés au niveau professionnel), MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé (, AVE&C), Akassato, , CEG Akassato, EPP Golo Missèbo C (Enfants CEC intégrés dans l'éducation formelle)</p> <p>So-Ava : Ganvié-sokomey et So-ava-Gbessou</p> <p>Kpomasse -Nonvignon- Vovio,</p> <p>Cotonou (DIPIQ, DDESTFP, CRP, PF CBO-EPT au MESTFP, DEP MEMP, FEDAPE) : CEG Sègbeya Nord (GS, MCPE, APE, Administration scolaire du CEG, encadreurs), Agla Petit Château (MCPE + AVE&C,) CEG Pylônes (GS, MCPE, APE, Administration scolaire du CEG, encadreurs) EPP Agla-Sud (idem)</p> <p>Ouidah (Discussion avec CPS, PF protection et Maire) : Tohonou (AJE&C, MCPE, Enfants réinsérés) - CEG3 Ouidah GS, MCPE, APE, Administration scolaire du CEG, encadreurs) - AZIZAKOUE (AJE&C, MCPE, APE) - Dékouènou (AJE&C, MCPE),</p>		
<p>Singularités diverses à explorer sur les plans sociologiques, culturelles, politiques ou économiques</p>	<p>Datori, Kadiéni, siénu, Gngangou, Péhunco, Gnémasson, Ouassa Maro, Kouandé, Tectibayaou, Pingou, Pourgnari, Tétonga, Bokossi, Dans la commune de Cotonou, les acteurs communautaires impliqués sont dans des activités économiques (Faible disponibilité)</p>	<p>Toutes les activités sont bien définies et, bien assimilées par les acteurs. Accueillants Groupes linguistiques différents d'une commune à l'autre dans le nord dont il faudra en tenir compte. Également tenir compte des jours de marché dans les planifications des visites.</p>	

<p>Performance singulière du programme ou des activités à explorer (bonnes pratiques, facilités particulières, résultats/réactions plus remarquables qu'ailleurs)</p>	<p>Tectibayaou, Gouandé, Tetonga, Fô Tancé, Tikou Bagapodi, Gnemasson, Bokossi, Péhunco . Zè : Sèdjè-dénou - Tangbo Abomey-Calavi : Akassato /CEG Akassato - Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés professionnels, MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé, EPP Golo Missèbo C So-Ava : Ganvié-sokomey et So-ava-Gbessou Kpomasse -Nonvignon- Vovio, Cotonou : CEG Sègbeya Nord, Agla Petit Château (APE, AVE&C,) CEG Pylônes (Appui scolaire) EPP Agla-Sud (appui scolaire) Ouidah : Tohonou- CEG3 Ouidah - AZIZAKOUE, Dékouènou (AVE&C),</p>	<p>Bonne maîtrise des activités du Programme. Des rencontres conjointes s'organisent à chaque trimestre dans chaque école d'intervention pour discuter des problèmes auxquels sont confrontés les écoles et chercher les approches de solution. Dans toutes ces localités, tous les acteurs du programme dans les différentes zones d'intervention participent activement aux activités du programme en travaillant en synergie entre eux</p>	<p>Manque de ressources financières pour faire face à la mise en place des infrastructures et au recrutement des enseignants</p>
<p>Défaillance singulière du programme ou des activités à explorer (mauvaises pratiques, difficultés particulières, résultats/réactions plus décevantes qu'ailleurs)</p>	<p>Tantougou, Niékené Bansou, Dassari Sinni Datori, Tarpingou, Cobly centre, Namoutchaga Tantougou, Doh, Materi centre,</p>	<p>Difficulté de mobilisation des acteurs dans certaines localités</p>	
<p>Participation des différentes parties prenantes</p>	<p>Tectibayaou, Gouandé, Tetonga, Fô Tancé, Tikou Bagapodi, Gnemasson, Bokossi, Péhunco . Zè : Sèdjè-dénou - Tangbo Abomey-Calavi : Akassato /CEG Akassato - Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés professionnels, MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé, EPP Golo Missèbo C</p>	<p>Toutes les parties prenantes répondent présentes aux séances Des rencontres conjointes s'organisent à chaque trimestre dans chaque école d'intervention pour discuter des problèmes auxquels sont confrontés les écoles et chercher les approches de solution</p>	

	<p>So-Ava : Ganvié-sokomey et So-ava-Gbessou</p> <p>Kpomasse -Nonvignon- Vovio,</p> <p>Cotonou : CEG Sègbeya Nord, Agla Petit Château (APE, AVE&C,) CEG Pylônes (Appui scolaire) EPP Agla-Sud (appui scolaire)</p> <p>Ouidah : Tohonou- CEG3 Ouidah - AZIZAKOUE, Dékouènou (AVE&C),</p>		
Représentation des différents genres	<p>Tectibayaou, Gouandé, Tetonga, Fô Tancé, Tikou Bagapodi, Gnemasson, Bokossi, Péhunco .</p> <p>Zè : Sèdjè-dénou - Tangbo</p> <p>Abomey-Calavi : Akassato /CEG Akassato - Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés professionnels, MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé, EPP Golo Missèbo C</p> <p>So-Ava : Ganvié-sokomey et So-ava-Gbessou</p> <p>Kpomasse -Nonvignon- Vovio,</p> <p>Cotonou : CEG Sègbeya Nord, Agla Petit Château (APE, AVE&C,) CEG Pylônes (Appui scolaire) EPP Agla-Sud (appui scolaire)</p> <p>Ouidah : Tohonou- CEG3 Ouidah - AZIZAKOUE, Dékouènou (AVE&C),</p>	<p>Les enfants handicapés, enfants démunis, les associations des parents d'élèves, les associations des mères d'élèves, gouvernement scolaire, les mécanismes communautaires de protection d'enfant sont associés dans la réalisation des activités sur le terrain</p> <p>Les acteurs sont formés sur la masculinité positive.</p>	
Représentation des différents âges	<p>Tectibayaou, Gouandé, Tetonga, Fô Tancé, Tikou Bagapodi, Gnemasson, Bokossi, Péhunco.</p> <p>Zè : Sèdjè-dénou - Tangbo</p> <p>Abomey-Calavi : Akassato /CEG Akassato - Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés professionnels,</p>	Réalisation des DIG	

	<p>MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé, EPP Golo Missèbo C.</p> <p>So-Ava : Ganvié-sokomey et So-ava-Gbessou</p> <p>Kpomasse -Nonvignon- Vovio,</p> <p>Cotonou : CEG Sègbeya Nord, CEG Pylônes (Appui scolaire) EPP Agla-Sud (appui scolaire)</p> <p>Ouidah : Tohonou- CEG3 Ouidah - AZIZAKOUE, Dékouènou (AVE&C)</p>		
Inclusion de personnes vulnérables	<p>Tectibayaou, Gouandé, Tetonga, Fô Tancé, Tikou Bagapodi, Gnemasson, Bokossi, Péhunco.</p> <p>Zè : Sèdjè-dénou - Tangbo</p> <p>Abomey-Calavi : Akassato /CEG Akassato - Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés professionnels, MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé, EPP Golo Missèbo C.</p> <p>So-Ava : Ganvié-sokomey et So-ava-Gbessou</p> <p>Kpomasse -Nonvignon- Vovio,</p> <p>Cotonou : CEG Sègbeya Nord, CEG Pylônes (Appui scolaire) EPP Agla-Sud (appui scolaire)</p> <p>Ouidah : Tohonou- CEG3 Ouidah - AZIZAKOUE, Dékouènou (AVE&C),</p>	Implication des personnes handicapés et les OEV dans les activités	
Possibilité de travailler avec des groupes n'ayant pas participé au programme	<p>Pintenga (Cobly)</p> <p>Tampori-guè (Materi)</p> <p>Tangbo-Aga</p> <p>Gonfondjin, Wawatahou, Adohoussa, Agondoton (Ze)</p>	Zone ayant accueilli les peulhs sinistrés et soutenus par le Programme	
Événements/activités observables durant la période de mission	<ul style="list-style-type: none"> - Football féminin à Gouandé ; - Soutien aux lauréats et aux étudiantes- Natitingou ; 		

	<ul style="list-style-type: none"> - AJE&C à AZIZAKOUE, - Conseil des ministres du GS du CEG3 Ouidah ; - Séance d'épargne au niveau d'AVE&C à Cotonou ; - DIG a Gomey ou Nonvignon - Appui à l'installation des jeunes entrepreneurs (Ouidah) 		
Communauté/zone non-visitée lors de l'évaluation intermédiaire	<p>Tectibayaou, Gouandé, Tetonga, Tikou Bagapodi, Gnemasson, Bokossi, Péhunco.</p> <p>Zè : Tangbo</p> <p>Abomey-Calavi : Akassato /CEG Akassato -) ; CEG2 Golo-Djigbé, EPP Golo Missèbo C.</p> <p>So-Ava : Ganvié-sokomey et So-ava-Gbessou</p> <p>Kpomasse -Nonvignon- Vovio,</p> <p>Cotonou : CEG Sègbeya Nord, EPP Agla-Sud (appui scolaire)</p> <p>Ouidah : Tohonou- CEG3 Ouidah - AZIZAKOUE, Dékouènou (AVE&C),</p>	La zone de l'Atacora Ouest était considérée comme zone rouge. Les communes de Kouandé, Toucountouna avaient eu la visite de l'évaluateur.	
Communauté/zone visitée lors de l'évaluation intermédiaire	Cocota, Fô-Tancé, Tobré, CEG Pylônes, Sèdjè-dénou, Fanto, CEG1 Akassato, Glo-Missebo, CPS-Sainte-Cecile ; Mairie Zè, Nanzounme (Kpomasse), Koundokpoué (Ze)		
Capacités des jeunes à participer à la récolte de données (compétences, distances, organisations, structuration des groupes, moyens de déplacement...)	<p>Kouandé, Gouandé,</p> <p>Zè : Sèdjè-dénou</p> <p>Kpomasse -Nonvignon</p> <p>Ouidah : Tohonou</p> <p>Abomey-Calavi : Akassato /CEG Akassato</p>	Existence des clubs médias et associations des filles joueuses, AJE&C et membres des GS.	

<p>Zones/communautés retenues après croisement de ces divers critères</p>	<p>Toucountouna : Tectibayaou, Materi :Gouandé, Tetonga, Kouandé :Fô Tancé, Tikou Cobly : Bagapodi- Kountori- Namoutchaga- Péhunco :Gnemasson, Bokossi, . Zè : Sèdjè-dénou – Tangbo (Protection/ Education) Abomey-Calavi : Akassato /CEG Akassato - Fanto (AJE&C, AVE&C, Enfants réinsérés professionnels, MCPE) ; CEG2 Golo-Djigbé, EPP Golo Missèbo C So-Ava : Ganvié-sokomey et So-ava- Gbessou Kpomasse -Nonvignon- Vovio (Protection/Education), Cotonou : CEG Sègbeya Nord, Agla Petit Château (MCPE, AVE&C) CEG Pylônes (Appui scolaire) EPP Agla-Sud (appui scolaire) Ouidah : Tohonou (AJE&C,- CEG3 Ouidah -AZIZAKOUE, Dékouènou (AVE&C, MCPE),</p>	<p>Explications/justifications éventuelles</p> <p>Quid de Tantougou, Niékené Bansou, Dassari Sinni Datori, Tarpingou, Cobly centre,Namoutchaga Tantougou, Doh, Materi centre, ?</p> <p>Pintenga (Cobly) Tampori-guè (Materi) Tangbo-Aga Gonfondjin, Wawatahouto, Adohoussa, Agondoton (Ze)</p>	<p>Bonne maîtrise des activités du Programme. Des rencontres conjointes s’organisent entre les acteurs dans chaque village d’intervention pour discuter des problèmes auxquels sont confrontés les écoles, les EAJ et chercher les approches de solution aux VBG et au maintien des filles à l’école. Les deux volets (Education et protection) sont mis en œuvre. Toutefois certaines communautés ont d’avance sur d’autre dans certain domaine. Les recommandations de l’évaluation à mi-parcours ont été mises en œuvre dans ces localités.</p>
<p>Limites de cette sélection finale</p>	<p>Les cibles du programme étant les enfants, adolescent-e-s et jeunes les plus vulnérables, les zones d’interventions sont les plus à risques. Le choix pourrait nous amener à les visiter toutes, mais l’accessibilité, la période et le temps de l’évaluation limitent l’élargissement de</p>	<p>Mesures compensatoires éventuelles</p>	<p>Exploiter les données de l’évaluation à mi-parcours et des rapports annuels.</p>

communautés à visiter. Les données collectées pourraient ne pas être attribuées à toutes les localités du programme et limiterait l'appréciation de l'effort du programme à l'endroit des plus vulnérables.

6.4. Liste des participants

Liste des personnes rencontrées

128 **147** **97** **44** **134**

N°	Sexe		Age		
	M	F	- de 18 ans	18-24 ans	25 ans et plus
1		1	1		
2		1	1		
3		1	1		
4	1		1		
5	1		1		
6	1		1		
7	1		1		
8	1		1		
9		1	1		
10		1	1		
11		1	1		
12		1	1		
13		1	1		
14	1		1		
15		1	1		
16		1	1		
17		1	1		
18		1		1	
19		1		1	
20	1		1		
21	1				1
22	1				1
23	1				1
24		20		20	
25	1				1
26	1				1
27		1			1
28		1			1
29		1			1
30		1			1
31		1			1
32		1			1
33		1			1
34		1			1
35		1			1
36		1	1		
37	1		1		
38	1		1		
39	1		1		

40		1	1		
41		1	1		
42	1		1		
43		1			1
44	1				1
45	1				1
46	1				1
47		1			1
48		1			1
49	1				1
50		1			1
51	1				1
52	1				1
53	1				1
54	1				1
55	1				1
56	1				1
57		1			1
58	1				1
59		1			1
60	1				1
61	1				1
62	1				1
63	1				1
64	1				1
65		1		1	
66	1			1	
67	1			1	
68		1	1		
69	1			1	
70		1	1		
71		1		1	
72	1		1		
73		1	1		
74	1			1	
75		1		1	
76	1				1
77	1				1
78	1				1
79	1				1
80	1				1
81	1				1
82	1				1
83	1				1
84	1				1
85	1				1
86	2	3			5
87	1	2	3		

88		1	1		
89		1	1		
90		1	1		
91	1			1	
92	1			1	
93	1			1	
94	1			1	
95		1	1		
96		1		1	
97		1	1		
98	1			1	
99	1		1		
100		1	1		
101		1	1		
102		1		1	
103	1				1
104	1		1		
105		1	1		
106	1		1		
107	1				1
108	1				1
109		1	1		
110	1			1	
111		1		1	
112		1	1		
113		1			1
114	1				1
115		1	1		
116	1				1
117	1				1
118	1			1	
119	1			1	
120	1			1	
121	1		1		
122		1	1		
123		1	1		
124		1	1		
125		1	1		
126		1	1		
127		1	1		
128		1		1	
129		1		1	
130		1	1		
131	1				1
132		1			1
133		1			1
134		1			1
135		1			1

136		1			1
137		1			1
138		1			1
139		1			1
140		1			1
141	1				1
142		1			1
143		1			1
144	1				1
145	1				1
146		1			1
147		1			1
148		1			1
149	1				1
150		1			1
151		1		1	
152		1	1		
153	1				1
154		1			1
155		1			1
156		1			1
157		1			1
158		1			1
159		1			1
160		1			1
161		1			1
162		1			1
163		1			1
164		1			1
165		1			1
166		1			1
167	1				1
168		1			1
169	1				1
170	1				1
171	1		1		
172		1	1		
173	1		1		
174		1	1		
175		1	1		
176		1	1		
177	1		1		
178	1		1		
179		1	1		
180		1	1		
181	1		1		
182		1	1		
183	1		1		

184	1		1		
185	1		1		
186		1	1		
187	1		1		
188		1	1		
189	1		1		
190	1			1	
191		1	1		
192	1			1	
193	1			1	
194		1		1	
195		1	1		
196	1			1	
197	1			1	
198	1			1	
199		1		1	
200	1			1	
201		1			1
202	1				1
203		1			1
204	1				1
205	1				1
206	1				1
207		1			1
208		1			1
209		1			1
210		1			1
211		1			1
212	1				1
213	1				1
214	1				1
215	1				1
216		1			1
217		1		1	
218		1		1	
219		1		1	
220	1		1		
221	1				1
222		1		1	
223	1			1	
224		1		1	
225		1	1		
226	1			1	
227		1	1		
228	1		1		
229	1		1		
230	1		1		
231		1	1		

232		1	1		
233		1	1		
234		1	1		
235		1	1		
236		1	1		
237		1	1		
238	1		1		
239	1		1		
240	1		1		
241	1		1		
242		1			1
243		1			1
244	1				1
245	1				1
246	1				1
247	1				1
248		1			1
249		1			1
250		1			1
251		1			1
252		1			1
253		1			1
254	1		1		
255	1		1		
256	1				1
257	1		1		
258	1			1	
259	1			1	
260		1		1	
261		1	1		
262		1		1	
263		1	1		
264		1	1		
265		1	1		
266	1				1
267	1				1
268	1				1
269		1			1
270		1			1
271		1			1
272	1				1
273	1				1
274	1				1

128

147

97

44

134

Certaines personnes ont été rencontrées à différentes occasions

Structure	Fonction	Localité	Commune	Département	Date
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Apprentie	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Apprentie	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Elève	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Encadreur	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Ass sportive	Encadreur	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
CEG	Directeur	Gouandé	Matéri	Atacora	27-sept.-21
Mairie	Maire	Matéri	Matéri	Atacora	28-sept.-21
Mairie	C/SAG & PF	Matéri	Matéri	Atacora	28-sept.-21
AME	Ménagère	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
AME	Ménagère	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
AME	Ménagère	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
AME	Ménagère	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
AME	Ménagère	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
AME	Ménagère	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
AME	Ménagère	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
AME	Ménagère	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
AME	Ménagère	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
GS	Elève	Namoutchaga	Cobly	Atacora	29-sept.-21
GS	Elève	Namoutchaga	Cobly	Atacora	29-sept.-21
GS	Elève	Namoutchaga	Cobly	Atacora	29-sept.-21
GS	Elève	Namoutchaga	Cobly	Atacora	29-sept.-21
GS	Elève	Namoutchaga	Cobly	Atacora	29-sept.-21
GS	Elève	Namoutchaga	Cobly	Atacora	29-sept.-21
GS	Elève	Namoutchaga	Cobly	Atacora	29-sept.-21
CPS	Chef	Matéri	Matéri	Atacora	28-sept.-21
Ecole prim	Directeur	Matéri	Matéri	Atacora	28-sept.-21

AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
xx	Chef village	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Relai	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Relai	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Encadreur GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Encadreur GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Directeur	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
	Relai	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CBO-EPT	CP	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
MCPE	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
MCPE	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21

APE	Membre	Kountori	Cobly	Atacora	28-sept.-21
APE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
APE	Membre	Kountori	Cobly	Atacora	28-sept.-21
APE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
APE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
APE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
APE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
APE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
APE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
APE MCPE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
MCPE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
MCPE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
AME MCPE	Membre	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
Ecole prim	Encadreur GS	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
Ecole prim	Encadreur GS	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
Ecole prim	Directeur	Namoutchaga	Cobly	Atacora	28-sept.-21
Ecole prim	Représentant CRP	Maro	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
Mairie	Maire	Maro	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CPS	Chef	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
Mairie	C/SDLP	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	Reporter	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	Reporter	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	Reporter	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	Reporter	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	GS	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	GS	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	GS	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	GS	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	GS	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	GS	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	GS	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CEG	GS	Kouandé	Kouandé	Atacora	30-sept.-21
CBDIBA	RSE	Bohicon	Bohicon	Zou	1-oct.-21
CBDIBA	CP	Natitingou	Natitingou	Atacora	1-oct.-21
FEE-D	DE	Pehunco	Pehunco	Atacora	1-oct.-21
CBDIBA	Animateur	Matéri	Matéri	Atacora	1-oct.-21
Impact-Elle	Coordinateur	Natitingou	Natitingou	Atacora	1-oct.-21
PIIA	Chargé S&E	Natitingou	Natitingou	Atacora	1-oct.-21
Projet FNO	RSE	Natitingou	Natitingou	Atacora	1-oct.-21
PIIA	Coord Projet	Natitingou	Natitingou	Atacora	1-oct.-21
PIIA	Coord Projet	Natitingou	Natitingou	Atacora	1-oct.-21
CBDIBA	Animateur	Kouandé	Kouandé	Atacora	1-oct.-21
xx	xx	Pourignari	Matéri	Atacora	27-sept.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21

AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
xx	Chef village	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Relai	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Relai	Tohonou	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Encadreur GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Encadreur GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Membre GS	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CEG 3	Directeur	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
	Relai	Ouidah	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
AJE&C	Membre	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
CBO-EPT	CP	Azizakouè	Ouidah	Atlantique	8-oct.-21
MCPE	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
MCPE	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21
AVE&C	Membre	Fanto	Abomey-Calavi	Atlantique	5-oct.-21

6.5. Guide général d'entretien

D'une façon générale, le principe sous-jacent à tous les échanges reste de faire ressortir (et donc de demander aux participants) :

- quelles évolutions/changements positifs sont survenues dans le thème qui les concerne ;
- ce qui a favorisé ces évolutions/changements ;
- ce qui les a freiné ;
- comment optimiser les facteurs favorables ;
- comment minimiser les facteurs limitants.

Si les circonstances s'y prêtent (temps et nombre de participants, etc.), il sera important d'aborder chaque affirmation selon cette trame (ex : si on parle de plaidoyers locaux ; facteurs favorables/limitants ; comment optimiser/limiter ces facteurs)

Dans tous les cas aussi, il sera utile de sonder les participants sur l'influence des éléments perturbateurs survenus durant le programme :

- dans l'Atacora La crise COVID 19 ;
- Les élections communales, municipales et présidentielles de 2020 (NB ; notamment sur l'efficacité des services sociaux ? sur l'administration scolaire ? sur la portée et l'influence des plaidoyers/sensibilisation ? sur les rôles des municipalités ?)

Mécanisme Communautaire de protection de l'enfant (MCPE)

Questions préliminaires

- Quelle est la mission des MCPE ?
- Quelles sont les activités menées par les MCPE ?
- Quelle est la composition des MCPE ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?

Questions fondamentales 1

- Quels évolutions/changements positifs sont survenus dans le thème qui les concerne ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist¹⁰³

- Quelle est l'impact concret des formations sur les droits de l'enfant et le plaidoyer participatif ? (preuves ?)
- Ces plaidoyers débouchent-ils sur des actions ou des engagements concrets des autorités ? (preuves ?)
- Quels sont les rôle, atouts et limites des MCPE dans ce cadre ? (preuves ?)
- Quelles compétences sont acquises grâce au programme ? (preuves ?)
- Quelles sont les actions initiées concrètement pour changer les normes sociales relatives à la scolarisation et à la protection ?
- Quels sont les atouts/difficultés ?
- Comment cela se manifeste-t-il ?
- Comment optimiser et rendre durables ces actions ? (preuves ?)
- Quelle relation concrète entretient le MCPE avec les AJEC et AVEC ?
- Comment les membres pensent-ils poursuivre les activités de MCPE après le programme (est-ce qu'ils ont pris des dispositions ?) ?
- De quelles capacités (techniques et organisationnelles) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ?

¹⁰³ Les réponses aux questions fondamentales pourraient déjà aborder partiellement ou totalement certains aspects de la checklist. Les aspects qui ne seraient pas couverts pourront être passés en revue pour rafraîchir la mémoire à la personne interviewée au cas où elle aurait oublié leurs influences. Si le temps ne suffit pas, on peut utiliser les réponses du/des groupe.s précédent.s pour achever le cycle avec d'autres...

- De quelles ressources (financières, matérielles et humaines) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des MCPE ? (preuves ?)
- Recommandations des membres pour un bon fonctionnement des MCPE ?

Questions fondamentales 2

- Comment optimiser **chaque facteur** favorable ?
- Comment atténuer ou contourner **chaque facteur** limitant ?

Association de Jeunes d'Épargne et de Crédit (AJEC)

Questions préliminaires

- Quelles sont les missions des AJEC ?
- Quelles sont les activités menées par les AJEC ?
- Quelle est la composition des AJEC ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ? La participation assidue ?

Questions fondamentales 1

- Quels évolutions/changements positifs sont survenus sur le plan de l'intégration de la protection des enfants/filles ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist

- Les revenus des AJEC ont-ils augmenté ? (fonds de roulement / capital)
- Jusqu'à quel niveau ? justifier votre réponse
- Les procédures d'utilisation de revenus sont-elles bien comprises et appliquées ? (bonne gestion ?) (preuves ?)
- L'AJEC permet-elle réellement aux jeunes et adolescents de développer leurs propres projets ? (preuves ?)
- La fabrication de savon ou de perles est-elle une bonne manière d'autonomiser les filles ?
- Leurs revenus se sont-ils améliorés ? (preuves ?)
- Les AJEC ont-elles des plans d'affaires crédibles ? (perspectives de développement)
- Comment les risques de faillite sont-ils contournés ?
- Les filles parviennent-elles à faire les versements hebdomadaires attendus ?
- Les parents influencent-ils les filles des AJEC ? Subissent-elles d'autres influences ?
- Les MCPE s'ingèrent-ils dans les activités des AJEC ? Comment ?
- Quel est le niveau de satisfaction de l'offre des services par les acteurs concernés ?
- Comment pensez-vous poursuivre les activités AJEC après le programme ?
- De quelles capacités (techniques et organisationnelles) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ?
- De quelles ressources (financières, matérielles et humaines) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des AJEC ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Questions fondamentales 2

- Comment optimiser **chaque facteur** favorable ?
- Comment atténuer ou contourner **chaque facteur** limitant ?

Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC)

Questions préliminaires

- Quelles sont les missions des AVEC ?
- Quelles sont les activités menées par les AVEC ?
- Quelle est la composition des AVEC ?
- Comment les membres sont-ils choisis ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?

Questions fondamentales 1

- Quels évolutions/changements positifs sont survenus sur le plan de l'intégration de la protection des enfants/filles ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist

- Quelles sont les améliorations/initiatives entraînées par les AVEC ?
- L'organisation et la gestion des AVEC sont-elles bonnes ?
- Quid des revenus des AVEC ?
- Quid de la situation des bénéficiaires de crédits ?
- Quid du taux de recouvrement ?
- Quel est le niveau de satisfaction de l'offre des services par les acteurs concernés ?
- Comment se manifeste votre motivation par rapport à la poursuite des activités de AVEC après le programme ?
- De quelles capacités (techniques et organisationnelles) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ?
- De quelles ressources (financières, matérielles et humaines) disposez-vous pour poursuivre la mise en œuvre des activités après le programme ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des AVEC ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Questions fondamentales 2

- Comment optimiser **chaque facteur** favorable ?
- Comment atténuer ou contourner **chaque facteur** limitant ?

Centre de promotion sociale (CPS)

- Les CPS sont-ils effectivement impliqués dans la mise en œuvre du programme ?

Questions fondamentales 1

- Quelles évolutions/changements (positifs) sont survenus dans la protection contre les grossesses et mariages précoces, l'exploitation économique ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist

- Augmentation des cas de fuite de responsabilité ou de violence signalés dans les CPS ? Quelles situations ? Pourquoi ?
- Le dispositif itinérant d'appui psychosocial est-il appliqué ?
- Quels sont les atouts (possibilités / services disponibles) des CPS ? Sont-ils totalement exploités ?
- Les bénéficiaires sont-ils satisfaits des prestations des CPS ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ? Comment sont-elles résolues ?

Question fondamentale 2 : Quelles recommandations faites-vous ?

Enseignants (écoles et centres d'apprentissage)

Questions fondamentales 1

- Quels évolutions/changements positifs sont survenus dans le domaine qui les concerne ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist

- Quelle est l'appropriation/appréciation par les enseignants et conseillers pédagogiques des formations données lors du programme ? Quels effets ?
- Les formations reçues par les enseignants sont-elles relayées auprès de leurs collègues/établissements ? si oui, par quel mécanisme (comment c'est organisé) ?
- Les formations sont-elles intégrées dans le fonctionnement des écoles et les approches de cours ?
- Quelles alternatives aux châtements corporels ? (et quelle est l'opinion des enseignants ?)
- Quel est le degré d'acceptation des enfants handicapés ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Questions fondamentales 2

- Comment optimiser **chaque facteur** favorable ?
- Comment atténuer ou contourner **chaque facteur** limitant ?

Gouvernement scolaire (GS)

Questions préliminaires

- Quelle est la mission des GS ?
- Quelles sont les activités menées par les GS ?
- Quelle est la composition des GS ?

Questions fondamentales 1

- Quels évolutions/changements positifs sont survenus dans le domaine qui les concerne ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist

- Quelle est la participation des GS au plaidoyer et au contrôle citoyen pour la mise en œuvre des engagements de l'Etat ? (enseignement de qualité dans un milieu sécurisé)
- Quel rôle joue le GS dans la gestion de l'école, la sensibilisation de leurs pairs pour la réduction des violences entre élèves, des conflits élèves-professeurs, la lutte contre le harcèlement sexuel à l'école... ?
- Quelle est l'évolution des châtements corporels à l'école ? (appréciation par le GS)
- Avantages et contraintes dues au succès des GS ?
- Les enfants et les encadreurs sont-ils satisfaits des GS ?
- Quelles recommandations font-ils ?
- Quelles évolutions amenées par les émissions radiophoniques réalisées par les enfants ?
- Quels ont été les plans d'action des GS ? Ont-ils été menés à bien ? Avec quels effets ?

Questions fondamentales 2

- Comment optimiser **chaque facteur** favorable ?
- Comment atténuer ou contourner **chaque facteur** limitant ?

Equipe féminine de football

Questions fondamentales 1

- Quels évolutions/changements positifs sont survenus dans le domaine qui les concerne ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist

- Ont-elles plus confiance en elle ? (preuves ?)
- Leurs résultats scolaires sont-ils meilleurs ? (preuves ?)
- Quels rapports avec leurs parents et les autres membres de la communauté ? (quelle est l'appréciation des parents ? quelle est l'appréciation de la communauté ?) (preuves ?)
- Quel est le degré d'autonomie économique de l'équipe ? des filles ? (preuves ?)
- La fabrication de savon ou de perles est-elle une bonne manière d'autonomiser financièrement les filles ? (preuves ?)
- L'équipe a-t-elle des relations avec les AJEC ? si oui, lesquelles ?

Questions fondamentales 2

- Comment optimiser **chaque facteur** favorable ?
- Comment atténuer ou contourner **chaque facteur** limitant ?

Association de Parents d'élèves (APE)

Questions préliminaires

- Quelles sont les missions des APE ?
- Quelles sont les activités menées par les APE ?
- Quelle est la composition de l'APE ?
- Comment les membres adhèrent-ils ?
- Les réunions sont-elles tenues régulièrement ?

Questions fondamentales 1

- Quels évolutions/changements positifs sont survenus dans le domaine qui les concerne ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist

- Quel est l'impact concret des formations reçues par l'APE sur les droits de l'enfant et le plaidoyer participatif ?
- Quels sont les effets du plaidoyer en ce qui concerne la scolarisation des enfants y compris les enfants handicapés ?
- Quelle est l'évolution dans la qualité du suivi parental dans le domaine scolaire ? (preuves ?)
- Les membres de l'APE connaissent-ils les règles/lois les concernant ? (preuves ?)
- Quel soutien accordent-ils aux AJEC ? (preuves ?)
- Quelle est l'influence de l'APE sur les AJEC ? (preuves ?)
- Quelle est leur perception de la sensibilisation et du plaidoyer déployé par le programme ?
- Quel est leur degré d'implication dans la gestion de l'école ?
- Quelle est leur perception de l'intégration des filles et enfants handicapés à l'école ? (leur opinion)
- Quelles attitudes de protection des enfants et des filles sont adoptées ?
- Quelle est leur perception en ce qui concerne la scolarisation des filles ?
- Les acteurs sont-ils satisfaits des prestations de l'APE ? (preuves ?)
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Questions fondamentales 2

- Comment optimiser **chaque facteur** favorable ?
- Comment atténuer ou contourner **chaque facteur** limitant ?

Pouvoirs publics

Questions fondamentales 1

- Quels évolutions/changements positifs sont survenus depuis 2017 ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist

- Quelles actions concrètes pour l'intégration des thèmes de sensibilisation et plaidoyer (droit et protection des enfants...) dans les politiques et plan de développement, dans les budgets ?
- Des lignes budgétaires sont-elles prévues pour l'éducation et dépenses sociales, à la protection des enfants et à l'intégration des enfants handicapés ? D'autres ressources sont-elles mobilisées à cette fin ? (preuves ?)
- Des arrêtés municipaux/préfectoraux sont-ils pris ?
- Sont-ils respectés ?
- Comment s'en assurer ?
- Quelles sont les mesures dissuasives ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Questions fondamentales 2

- Comment optimiser **chaque facteur** favorable ?
- Comment atténuer ou contourner **chaque facteur** limitant ?

Garants des droits (leaders religieux et coutumiers)

Questions fondamentales 1

- Quels évolutions/changements positifs sont survenus depuis 2017 ?
- Qu'est-ce qui a favorisé **chaque** évolution/changement ?
- Qu'est-ce qui a freiné **chaque** évolution/changement positif ?

Questions checklist

- Quel est leur engagement en faveur des droits des enfants et des filles ? (que font-ils concrètement ?)
- Quelle est leur perception de la scolarisation des filles ?
- Quelle est leur perception sur l'intégration scolaire des enfants handicapés ?
- Quelle est leur perception sur le mariage des enfants ?
- Quelle est leur perception sur l'implication des hommes dans la défense des intérêts des filles (de la masculinité positive ?) (preuves ?)
- Quelle est leur perception des formations données aux AJEC, AVEC et GS ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

Questions fondamentales 2

- Comment optimiser **chaque facteur** favorable ?
- Comment atténuer ou contourner **chaque facteur** limitant ?

Partenaires

- Quelles évolutions positives survenues depuis 2017 ? etc. (cf. Enquête)
- Quelles opportunités ouvertes par le programme dans le développement des partenaires ?
- Quelles leçons tirées ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Quelles recommandations faites-vous ?

6.6. Matrices d'enquête complétées

a. Matrices d'analyse des changements

Quels sont les changements et tendances positifs les plus significatives observés depuis 2017 au niveau du droit à l'éducation des enfants et jeunes (y compris exclus de l'école, handicapés, issus de groupes marginalisés) ?		Facteurs/influences liées au programme et à ses parties prenantes		Facteurs/influences extérieures au programme et à ses parties prenantes		Facteurs/influences liés à l'évolution des questions de genre dans les communautés		Facteurs/influences liés à l'évolution du cadre institutionnel et légal de l'éducation	
Changements/tendances entre 2017 et 2019	Changements/tendances entre 2020 et 2021	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?
Quels sont les changements et tendances positifs les plus significatives observés au niveau la protection des enfants (y compris les plus marginalisés) contre les violences basées sur le genre (en particulier les grossesses et mariages précoces et forcés, contre l'exploitation économique) ?		Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?	Quels facteurs ont favorisé ces changements ?	Quels facteurs ont limité ces changements ?

b. Partnership and Capacity Building (tableaux)

Partenaires

Critères généraux	Critères d'appréciation	Appréciation chiffrée (de 1 à 5)	Explication du score
1. Appréciation mutuelle	1.1 Le CO de Plan International et ses partenaires évaluent leurs capacités respectives.		
	1.2 Le CO et ses partenaires partagent les mêmes informations sur eux-mêmes (domaines tels que le leadership, les valeurs, la capacité de gestion, le genre et les approches de programme et d'influence) (processus de diligence raisonnable).		
2. Renforcement de capacités	2.1 L'évaluation débouche sur des plans concrets de renforcement des capacités (pour chacune des organisations partenaires), avec des sources de financement adéquates, qui sont mis en œuvre avec une surveillance mutuelle.		
	2.2 Plan International et ses partenaires assurent un suivi régulier des plans de renforcement des capacités et les révisent si nécessaire.		
	2.3 Plan international et ses partenaires mesurent le progrès fait dans chaque domaine de renforcement de capacités		
	2.4 La qualité des activités de renforcement des capacités est contrôlée par Plan International et ses partenaires.		
3. Evaluation des risques	3.1 Il y a une discussion ouverte et documentée entre le CO et ses		

Critères généraux	Critères d'appréciation	Appréciation chiffrée (de 1 à 5)	Explication du score
	partenaires sur les risques des partenariats, au moins une fois par an.		
	3.2 Cela conduit à des plans d'atténuation conjoints qui sont mis en œuvre.		
4. Signature de contrats/conventions	4.1 Les partenariats sont formalisés dans des accords écrits entre le CO et ses partenaires (objectifs mutuels, contacts, conduite à tenir en cas de problème, non négociables...).		
5. Contrôle mutuel	5.1 Le CO et ses associés nomment des personnes désignées pour le partenariat (Il est possible que différentes personnes au sein du CO jouent un rôle vis-à-vis des partenaires).		
	5.2 Ces personnes sont en contact étroit les unes avec les autres au sujet du partenariat.		
	5.3 Les organisations disposent de mécanismes et de processus clairs pour assurer le suivi des accords, fournir des mises à jour régulières, partager les leçons, donner un retour d'information, assurer un suivi conjoint, identifier les risques et les besoins émergents, entre autres.		
6. Retour d'information régulier et examen annuel	6.1 Le CO demande régulièrement aux partenaires de lui faire part de leurs commentaires sur la collaboration avec le CO		
	6.2 L'Enquête Annuelle du Retour des Partenaires est menée chaque année.		

Critères généraux	Critères d'appréciation	Appréciation chiffrée (de 1 à 5)	Explication du score
	6.3 Au moins une fois par an, le CO et ses partenaires se rencontrent individuellement (1 CO: 1 organisation partenaire) pour discuter et évaluer le fonctionnement du partenariat		
	6.4 Ces réunions comprennent des décisions sur les actions concrètes à mener à l'avenir pour renforcer le partenariat et répondre aux besoins des organisations (renforcement des capacités, ...).		
7. Sortie et durabilité	7.1 Le CO et les partenaires développent conjointement une stratégie de sortie pour assurer la durabilité.		
	7.2 L'attention est portée sur la durabilité du renforcement des capacités des organisations partenaires (elles sont plus fortes à la fin du projet/programme).		
	7.3 L'attention est portée sur la durabilité des actions mises en œuvre et le rôle de la ou des organisations partenaires pour travailler à cette durabilité au niveau local		

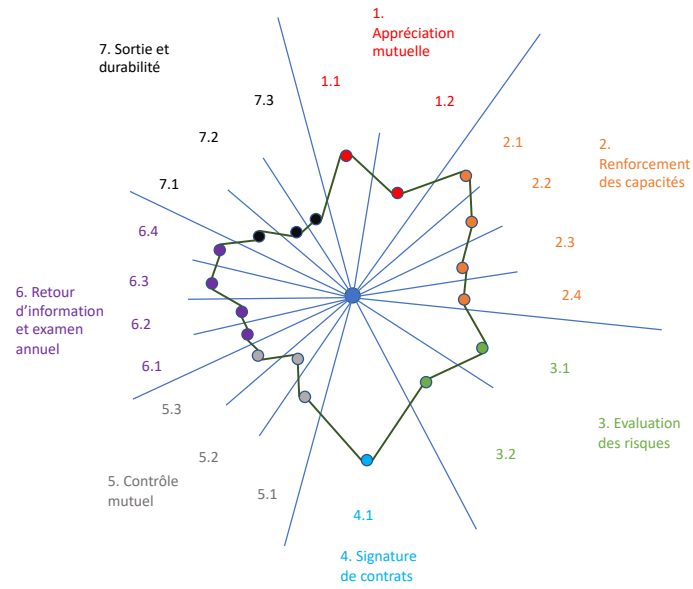
CO et PIB

Critères généraux	Critères d'appréciation	Appréciation chiffrée (de 1 à 5)	Explication du score
1. Identifier les partenaires et développer des partenariats	1.1 Lors de l'élaboration de ce programme quinquennal, le CO de Plan International, soutenu par Plan International Belgique, a réalisé une analyse du contexte		

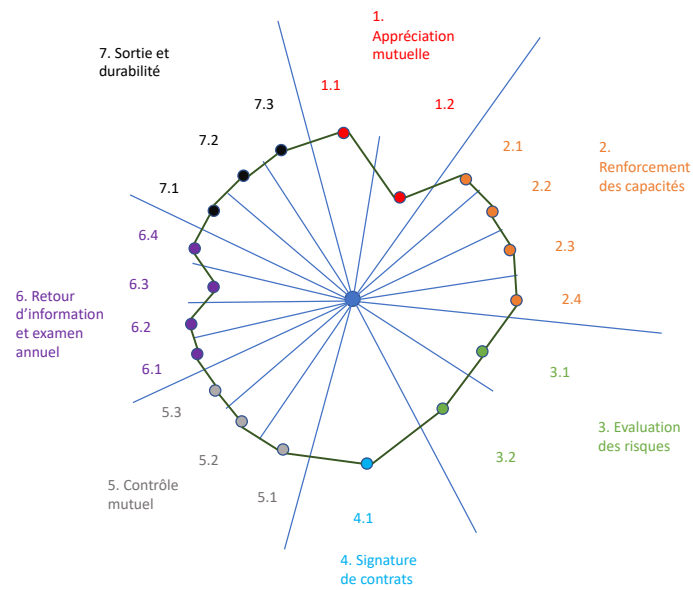
	1.2 Au début de ce programme quinquennal, le CO a identifié ses besoins et ses attentes en matière de partenariats pour ce contexte donné et pour les stratégies spécifiques du programme.		
	1.3 Le CO a ensuite dressé une liste des partenaires potentiels qui pourraient participer aux stratégies et aux programmes dans ce contexte donné.		

c. Partnership and Capacity Building (schémas)

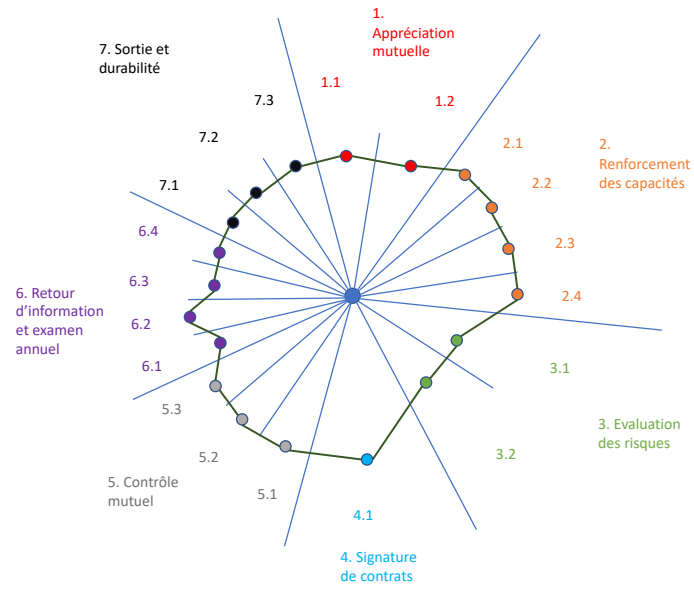
BNO



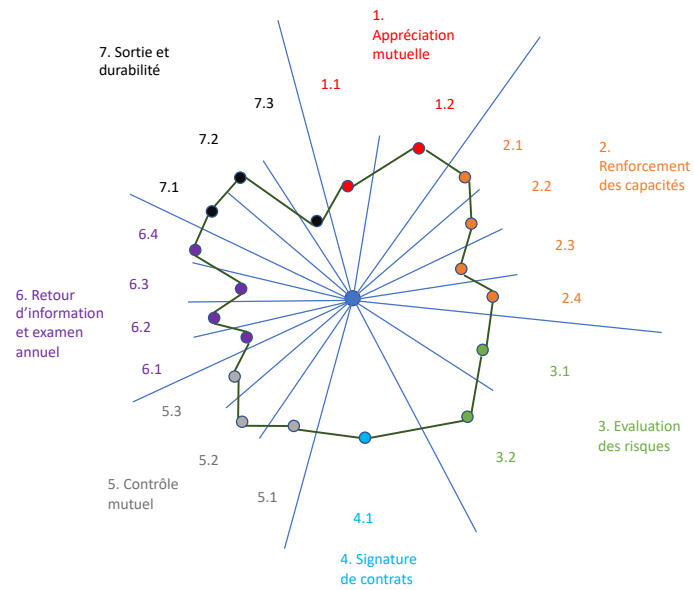
PIB



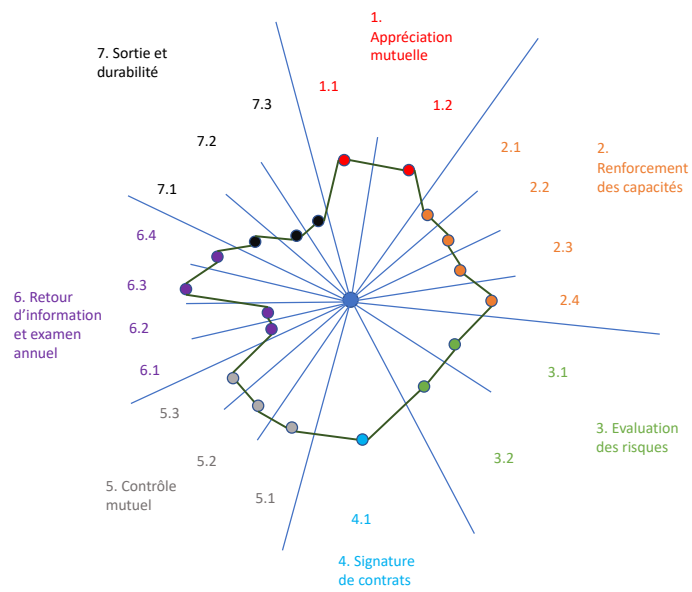
CBO-EPT



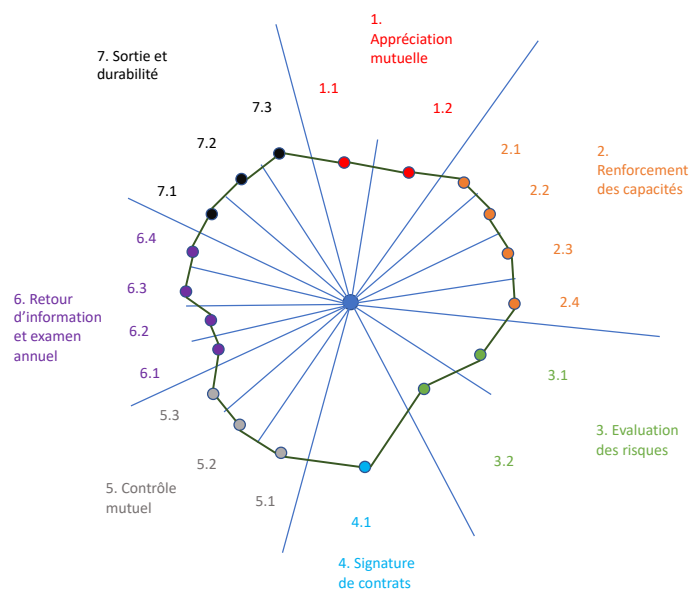
CDBIBA



FEE-D



IFMA



6.7. Success Story

Petit Château : de l'AVE&C au MCPE

La genèse du groupe

Il s'agit au départ d'un groupe de femmes créé dans le quartier *Agla Petit Château* de Cotonou dans le but d'accéder à du crédit auprès de structures de microfinance comme APHEDD-BAVEC¹⁰⁴, etc. La procédure d'obtention du crédit auprès de ces structures était longue, d'où l'idée de créer une AVE&C pour promouvoir le financement interne.

Lorsque le programme Impact-Elle a voulu intervenir dans le quartier, le Chef de quartier a conseillé de contacter la présidente du groupe en la personne de Madame Colette TEVI. C'est ainsi que le contact a été établi.

Le groupe devait donc organiser des séances de sensibilisation au profit de la population sur les différentes thématiques de protection des enfants à savoir *la protection et les droits de l'enfant, les grossesses précoces, les mariages précoces ou forcés, les violences basées sur le genre, le trafic des enfants, l'exploitation économique et la maltraitance des enfants*. Un sous-groupe constitué de 5 personnes a été élu pour constituer un MCPE.

Les premières séances de sensibilisation

En vue d'accomplir sa mission, le tout nouveau MCPE a organisé une première séance de sensibilisation. Contrairement aux prévisions, les participants ont réclamé des perdiems à la fin de la session. La présidente a dû déboursier de l'argent de sa poche pour offrir 500 FCFA à chacun. Ce fut le même scénario à la deuxième séance. Il se posait alors une équation à résoudre, celle de continuer à mobiliser la population pour participer aux séances de sensibilisation sans continuer à se vider les poches. Pour ce faire, des stratégies ont été alors développées.

Les stratégies développées

Il s'est agi de trouver les voies et moyens pour intéresser la population aux séances de sensibilisation.

Première stratégie : Préparation et don de savon liquide aux participants

A la session suivante, la présidente a produit du savon liquide et en a donné à tous les participants en lieu et place de l'argent distribué précédemment. Les femmes ont beaucoup apprécié ce geste qui les a aidées dans les travaux ménagers. Cette initiative a réduit les dépenses liées aux séances de sensibilisation. Toutefois, ces dépenses étaient toujours importantes et il fallait encore trouver autre chose.

Deuxième stratégie : Initiation à la préparation de savon liquide

C'est alors qu'est venue l'idée de former les participants sur la fabrication de savon liquide afin de permettre à ceux qui le veulent d'en produire chez eux, réduisant ainsi les dépenses du ménage. Il suffit d'acheter les ingrédients pour la modique somme de 3.200 FCFA pour animer la formation. Cette initiative a été bien accueillie. Elle a été perçue comme une opportunité de création d'AGR pour ceux et celles qui décident de s'y adonner. Cette initiative ayant pris, il est permis aux personnes qui le désirent de prendre à crédit une partie de ce qui est produit au niveau du groupe pour le vendre, quitte à restituer le capital et garder le bénéfice. Le prix était même étudié pour augmenter la marge bénéficiaire. Il n'en fallait pas plus pour drainer une foule de personnes aux séances de sensibilisation.

Troisième stratégie : Initiation à la préparation d'autres produits

Afin de maintenir la dynamique, la décision a été prise de diversifier les produits fabriqués. C'est ainsi que la formation pratique sur les produits suivants a été introduite : shampoing, basalm, produits pour soin des cheveux, déodorant, gâteau de table, chips de banane, jus de citron, jus de bissap, jus de gingembre, popcorn, amuse-bouche, sirop, etc. Ce fut un franc succès.

Quatrième stratégie : Réalisation d'œuvres sociales

¹⁰⁴ <https://www.memoireonline.com/01/14/8490/m-évaluation-de-la-performance-sociale-du-programme-de-microfinance-d-Aphedd-Bavec-Benin20.html>

Les membres de l'AVE&C ont l'habitude d'épargner 250 FCFA chacun tous les mercredis. Dans ce montant, 200 francs constituent l'épargne réelle et 50 francs sont réservés aux œuvres sociales (assistance à des personnes démunies). Ce fonds a servi à acheter, entre autres, des fournitures scolaires à des enfants démunis.

En plus du fonds d'assistance aux démunis ainsi créé, le MCPE travaille en collaboration avec le CPS, ce qui lui permet de référer certaines personnes (orphelins ou autres) vers cette structure qui leur apporte de l'aide financière allant jusqu'à 20.000 FCFA.

Les résultats obtenus

Beaucoup de personnes y compris les élèves, affluent aux séances de sensibilisation. On y dénombre parfois plus de 70 personnes. Avec le temps, l'effectif des participants a dû être réduit à cause de la pandémie du COVID-19. Il faut préciser que les participants sont constitués de toutes les catégories de personnes à savoir : filles, garçons, hommes, personnes âgées, etc. Cela a permis de toucher un nombre impressionnant de personnes dans le cadre de la sensibilisation.

Selon la présidente, des changements sont observables dans la vie de certains participants (femmes, élèves, etc.) en raison de la création d'AGR et de l'accès facile aux produits de toilette (rendant les femmes plus belles). De même, grâce aux sensibilisations sur les thématiques du programme Impact-Elle et à l'assistance sociale offerte aux OEV, il y a une prise de conscience et une transformation des mentalités au niveau de la population.

La reproductibilité de l'expérience

Il est clair que ce sont les activités d'accompagnement qui ont attiré et continuent d'attirer les populations aux séances de sensibilisation. Le MCPE en profite pour passer les messages relatifs aux thématiques du programme Impact-Elle.

Il est utile de rappeler que le MCPE n'est pas rémunéré pour ses activités. C'est un aspect important auquel il faudra faire attention si l'on doit reproduire cette expérience. De l'aveu de la présidente, c'est la motivation politique (la conquête d'électeurs) qui pousse les responsables à s'investir dans les actions. Il s'agit d'un bénévolat qui en réalité n'en est pas un. Les actions servent aussi et surtout leurs intérêts politiques.

6.8. Activités non-réalisées

Evaluation finale_ Récapitulatif des activités non réalisées			
OS1 : Objectif spécifique 1: Les enfants, les enfants exclus de l'école, les enfants handicapés et les enfants des groupes marginalisés, en particulier les filles, jouissent de leur droit à bénéficier d'une éducation de base inclusive et s'approprient l'environnement scolaire grâce à leur participation			
R1 : : Les organisations partenaires du programme disposent de capacités de gestion financière et technique pour la mise en œuvre des interventions de promotion du maintien des filles à l'éducation formelle et non formelle			
Intitulé ou description des activités <u>non réalisées</u>	Degrés d'achèvement (En cours – Modifiée - Abandonnée)	Explications	Effets sur le programme ou sur les bénéficiaires ?
1 : Organiser une visite d'échange au Niger entre les staffs de l'équipe du Benin et du Niger (PIB)	Partiel	Le Niger a effectué sa visite au Benin en décembre 2019, mais celle du Benin n'est plus effective pour cause de Covid 19	Aucun
2 : Appui à l'élaboration/actualisation du cadre stratégique des partenaires du projet (PIB)	Abandonnée	Les quatre partenaires disposent leur plan stratégique	Aucun
3 : ... Appui aux ONG partenaires pour la mise en place des club médias et des conseils consultatifs d'enfants et de jeunes en vue de renforcer la participation des enfants et des jeunes aux activités de Programme (PIB) OS1	Abandonnée	Les partenaires disposent de ressources pour les émissions radios qui ont été renforcées pour la participation des enfants dans l'animation de ces émissions.	Aucun
R2 Les gouvernements scolaires et les autres groupes organisés d'enfants et de jeunes, participent activement à la vie de l'école et mènent des actions de plaidoyer et de contrôle citoyen pour la mise en œuvre effective des engagements			

de l'état (lois nationales et internationales, politiques, stratégies) en matière de lutte contre les violences et de maintien des enfants, en particulier des filles et des enfants handicapés, dans l'éducation formelle et non formelle,			
1-Soutenir les groupes d'enfants pour l'identification et la distinction des meilleurs enseignants/achat de prix pour les enseignants (CBDIBA)	Modifiée	Cette activité allait exposer les enfants aux divers risques vis-à-vis de leur enseignant. Elle a été abandonnée au profit de l'activité A1.2.9.2 Organisation d'un concours de Théâtre des enfants sur les thématiques liées à l'éducation (primaire, secondaire) (50%) (CBDIBA, CBO-EPT, PIB) qui a plus d'intérêt pour les enfants	Aucun
2-Organiser un Concours de dessin, de poésie et de théâtre sur le droit à l'éducation/protection (50%) (CBO-EPT)	Modifiée	Budget de l'activité orienté vers l'organisation des émissions radio phonique avec la participation des enfants et jeunes.	Aucun
R3 : Les associations de parents d'élèves soutiennent l'éducation des enfants et mènent des actions de plaidoyer et de contrôle citoyen pour la mise en œuvre effective des engagements de l'état (lois nationales et internationales, politiques, stratégies) en matière de lutte contre les violences et de maintien des enfants, en particulier des filles et des enfants handicapés, dans l'éducation formelle,			
RAS			
R4 Les autorités locales et centrales augmentent la part du budget, planifié et exécuté, en faveur de la construction d'infrastructures scolaires handisexospecifiques, du recrutement et de la formation continues d'enseignants qualifiés, en vue d'améliorer l'offre de services éducatifs dans les communautés qui en ont le plus besoin, y compris en situation d'urgence.			
1-Organiser des tables rondes participatives sur le droit à l'éducation (CBDIBA)	Abandonnée	Elle a été prise en compte par la CBO-EPT pour le niveau national. Les ressources au niveau de CBDIBA ont été réallouées et affectées sur les activités de communication notamment A1.2.10 Concours sur le droit à l'éducation/protection (50%) (CBDIBA, CBO-EPT, PIB)	Aucun
2-Accompagner les communes à faire le plaidoyer à l'égard de l'État et de la	Abandonnée	OS	Aucun

DDEMP pour une meilleure répartition des enseignants dans les écoles (CBDIBA)			
OS2 (Protection) Les enfants en particulier les filles, y compris les plus marginalisés, disposent d'un environnement d'apprentissage exempt de violences basées sur le genre, en particulier les grossesses précoces et les mariages précoces et forcés et l'exploitation économique			
R1 Les organisations partenaires du programme disposent de capacités de gestion financière et technique pour la mise en œuvre des interventions de promotion du maintien des filles à l'éducation formelle et non formelle			
1-Appui aux ONG partenaires pour la mise en place des club medias et des conseils consultatifs d'enfants et de jeunes en vue de renforcer la participation des enfants et des jeunes aux activités de Programme (PIB) OS2	Abandonnée	Les partenaires disposent de ressources pour les émissions radios qui ont été renforcées pour la participation des enfants dans l'animation de ces émissions.	Aucun
2-Appui au ministère de la famille pour la conduite d'une étude sur la situation des enfants en milieu carcéral au Bénin (PIB)	Abandonnée	N'a plus d'intérêt pour le programme en raison des préoccupations liées à la communication sur le projet. Les ressources ont été réallouées et orientées sur les activités de communications non prévues au départ sur le projet.	Aucun
R2 : Les enfants et les jeunes en particulier les filles participent à leur propre protection notamment contre les grossesses précoces, les mariages précoces, l'exploitation économique et bénéficient d'un accompagnement pour leur autonomisation et leur maintien dans l'éducation formelle et/ou non formelle			
1-Assurer l'accompagnement psychologique et la réinsertion sociale de 40 enfants en conflit avec la loi (IFMA)	Abandonnée	IFMA ayant déjà un service qui s'occupe de l'accompagnement des enfants en conflit avec la loi (milieu carcéral et post carcéral). Les ressources ont été réallouées dans les activités de réinsertion professionnelle des OEV et enfants en situation d'exploitation économique	Aucun
R3 : Les organisations communautaires de base (APE, MCPE, Cadres de concertation communal, Groupes organisés d'enfant et de jeunes, AJE&Cs etc.) Mettent en place des mécanismes de protection de l'enfant et mènent des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements (lois, stratégies, politiques) de l'Etat en matière de			

lutte contre les violences et le maintien des enfants et en particulier des filles, y compris les enfants handicapés, dans l'éducation formelle et non formelle.			
1-Organiser au niveau communal deux rencontres d'échange entre les membres du cadre de concertation et les responsables de groupements de femmes utilisatrices d'enfants, les commerçantes, les leaders religieux sur la thématique de l'exploitation économique des enfants suivies de signature de mémorandum d'entente./Forfait pour déplacement (IFMA)	Partielle	Les rencontres ont eu lieu, mais le mémorandum n'a pas été signé. Un plaidoyer a été fait auprès du préfet de l'Atlantique en présence des responsables de groupements de femmes utilisatrices d'enfants, les commerçantes, les leaders religieux sur la thématique de l'exploitation économique des enfants. Ce plaidoyer a abouti à la prise de l'arrêté préfectoral interdisant l'utilisation de la main d'œuvre infantile et l'exploitation économique des enfants dans les marchés. Ce même arrêté a été reconduit dans le Littoral.	Aucun
R4 : Les structures publiques de protection de l'enfance offrent aux enfants et particulièrement aux filles, le cadre juridique et les services adéquats pour une protection contre les grossesses précoces, les mariages précoces et l'exploitation économique			
1-Organiser les évaluations communautaires des actions publiques ciblées sur les VBG et l'exploitation économique des enfants (FEE-D)	Modifiée	Pris en compte dans l'activité A2.3.11.2 Organiser au niveau de chaque commune bénéficiaire, une séance de reddition de compte communautaire des résultats du projet (Une fois par an) (FEE-D)	Aucun
2-Organiser un atelier de restitution des résultats des évaluations communautaires des actions publiques ciblées sur les VBG et l'exploitation économique des enfants et d'élaboration de plans d'action issus des évaluations communautaires (FEE-D)	Modifiée	idem	Aucun
3-Organiser des rencontres d'apprentissage de capitalisation sur le	Modifiée	Prise en compte dans l'activité de reddition de compte organisée à l'endroit des communautés et autorités communales	Aucun

projet à travers les revues annuelles (IFMA)			
4-Appuyer l'élaboration des décrets d'application de la loi sur les VFF (IFMA)	Abandonnée	La loi étant votée et exploitée en absence de décret d'application, la coordination du projet avait trouvé qu'il n'est plus nécessaire d'investir assez de ressources matérielles et humaines dans l'élaboration des décrets d'application.	Aucun

6.9. Performances indicateurs

Il est important ici de noter que la définition des indicateurs s'est faite en trois temps. Avant le démarrage de ce programme, une première étude de base avait déterminé le niveau des indicateurs de référence. Or, dès l'atelier de lancement du programme, il s'est avéré que plusieurs dimensions fondamentales n'étaient pas suffisamment prises en compte (ventilation sexospécifique, prise en compte des PSH, etc.). Une revue du programme entamée dès le début 2018 a incité à l'ajustement des objectifs et des résultats, ce qui a inévitablement eu des répercussions sur la panoplie d'indicateurs. Ajustement qui s'est poursuivi dans le cadre du processus d'évaluation à mi-parcours (octobre 2019).

OS1

	Baseline	Cible An 3	Valeur atteinte (31/12/2019)	Cible An 5	Valeur atteinte (31/12/2021)	Sources de vérification	
Cible(s) stratégiques	1, 5A, 6 et 7						
Objectif général (OG)	Les enfants marginalisés et/ou handicapés, en particulier les filles, achèvent une éducation de base de qualité dans un environnement sécurisé, y compris en situation d'urgence						
Hypothèses	Les dirigeants politiques de l'Etat et les parties prenantes assurent la mise en place, en nombre suffisant, d'infrastructures adaptées aux besoins éducatifs des enfants, y compris ceux à besoins spécifiques, ainsi que des programmes de formation de qualité dispensés par des enseignants qualifiés.						
Indicateur 1.1 OG Pourcentage des filles ayant achevé avec succès l'éducation de base (<i>il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des</i>	36%	41%	52%	51%	52,08	Rapport enquête	Le résultat obtenu ici par rapport aux filles résulte des actions du programme Impact-Elle qui a ciblé principalement les filles dans ses actions sur le terrain. Au nombre des actions, on peut citer celles qui encouragent les filles pour un meilleur résultat au CEP, au BEPC et le BAC., les fournitures scolaires et les formations des enseignants sur l'éducation inclusive de qualité et l'égalité de genre et le suivi des résultats scolaires des enfants surtout les filles par les parents.

trois départements)							
Indicateur 1.2 OG Pourcentage des garçons ayant achevé avec succès l'éducation de base (<i>il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements</i>)	67%	70%	59%	75%	71.22		La chute observée entre le début et la mi-parcours au niveau des garçons pourrait être due au fait qu'un certain nombre de garçons font face eux-mêmes aux charges scolaires et familiales. Il y a aussi ce besoin d'indépendance des garçons qui les amène à s'intéresser très tôt aux activités économiques au détriment des études pour pouvoir se prendre en charge. Mais avec l'intensification des sensibilisations et de la prise en charge des garçons suite à l'évaluation à mi-parcours, ce taux s'est amélioré et s'est considérablement rapproché de sa valeur cible.
Indicateur 1.3 OG Pourcentage des enfants handicapés filles ayant achevé avec succès l'éducation de base (<i>il s'agit ici du taux moyen pour les 3</i>	6%	7%	14.8%	9%	10.25%		Cette augmentation du taux de filles handicapées ayant achevé avec succès l'éducation de base s'explique par les actions du programme vis-à-vis des filles handicapées. Il s'agit principalement, des sensibilisations à l'endroit des parents pour un suivi scolaire des filles, des fournitures scolaires mis à leur disposition, des tricycles pour faciliter leur accès aux cours et la formation des enseignants et le corps de contrôle sur l'éducation inclusive de qualité. Le corps de contrôle a mis en place un système de suivi des enseignants afin

départemen ts ciblés)							d'avoir les meilleurs résultats pour les enfants handicapés
Indicateur 1.4 OG Pourcentage des enfants handicapés garçons ayant achevé avec succès l'éducation de base (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)</i>)	5%	6%	14.8%	8%	12.94%		idem
Indicateur 2 OG Nombre d'enfants en particulier des filles et des handicapés déscolarisés et/ou non scolarisés ayant achevé avec succès une	0	Filles : PM Garçons : PM	20	Filles : PM Garçons : PM	Filles : 52 Garçons : 08	Rapports d'activités des ONG partenaires	Les enfants handicapés filles comme garçons recensés dont l'âge est supérieur à l'âge scolarisable, ont été mis en apprentissage avec un plan de suivi au niveau de leur atelier de formation. A la suite des séances de sensibilisation communautaires, les parents qui cachaient leurs enfants handicapés et qui n'avaient plus espoir que leurs enfants pourraient apprendre un métier, les ont inscrits dans les centres d'atelier grâce au programme Impact-Elle. Ceux qui étaient dans le métier

formation professionnelle (<i>il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements</i>)							ont été appuyés afin de recevoir leur diplôme de fin d'apprentissage
Objectif spécifique 1 (OS1)	Les enfants, les enfants exclus de l'école, les enfants handicapés et les enfants des groupes marginalisés, en particulier les filles, jouissent de leur droit à bénéficier d'une éducation de base inclusive et s'approprient l'environnement scolaire grâce à leur participation.						
Hypothèses	Les dirigeants politiques de l'Etat et les parties prenantes assurent la mise en place, en nombre suffisant, d'infrastructures adaptées aux besoins éducatifs des enfants, y compris ceux à besoins spécifiques, ainsi que des programmes de formation de qualité dispensés par des enseignants qualifiés.						
Indicateur OS1.1 Taux d'achèvement du cycle de l'enseignement primaire des filles et des garçons (<i>il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois</i>)	Filles : 89,16% Garçons : 94,67% ¹⁰⁵	Filles : 91,59% Garçons : 97,0%	Filles : 50% Garçons : 62%	Filles : 91% Garçons : 100%	Filles : 56.89% Garçons : 69.56%	Annuaire statistique de l'éducation 2018-2019 et 2020-2021	Pour le moment, aucune justification officielle n'est donnée à cette situation de la baisse progressive des taux d'achèvement des filles et des garçons. Le gouvernement a initié des TdR pour faire les études plus approfondies à ce sujet. La version officieuse est relative au sabotage qu'aurait fait des directeurs d'école pour les statistiques des classes du CM1 (meilleurs écoliers) qui passent au CM2 en vue de ne pas subir les sanctions de décharge administratives liées au faible rendement en termes de taux de réussite aux examens du CEP.

¹⁰⁵ Source : Annuaire statistiques MEMP 2014-2015

départemen ts) ;						
Indicateur OS1.2 Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire (6eme en 3eme) des filles et garçons dans la zone d'intervention du programme ((il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)	Filles : 51% Garçons : 63%	Filles : 53% Garçons : 64%	Filles : 54% Garçons : 55%	Filles : 48% Garçons : 62%	Filles : : 61.05% Garçons 77.19 &	Rapport d'enquête LQAS Les résultats obtenus pour les filles du secondaire sont dus aux actions du programme notamment les prix d'encouragement donnés chaque année aux meilleures filles par cours dès le début du programme qui a porté ses fruits. Il faut aussi noter que les concours aux droits à l'éducation organisés chaque année au niveau des établissements scolaires ont encouragé les filles à s'intéresser à la recherche et mieux préparer leurs examens. La mise en place des AJ&EC a rendu certaines filles autonomes qui arrivent à faire de petites activités économiques pour faire face aux charges scolaires La baisse du taux observée chez les garçons entre le début et la mi-parcours a été corrigée grâce aux sensibilisations et l'intensification de la prise en charge des garçons suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours.
Indicateur OS1.3 Pourcentage de jeunes filles et garçons handicapés ayant terminé	Filles : 17% Garçons : 22%	Filles : 19% Garçons : 25%	Filles : 35,1% Garçons : 32.5%	Filles : 15% Garçons : 21%	Filles : 12.36% Garçons : 15.30	Rapport d'enquête LQAS Malgré les appuis aux filles et aux garçons handicapés, un certain nombre de garçons n'ont pas pu achever l'éducation de base. Certains de par leurs conditions et ce malgré les multiples sensibilisations préfèrent aller à la formation professionnelle afin de vite se prendre en charge

l'éducation de base (<i>il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements</i>);							
Résultat 1.1. : les partenaires	Les organisations partenaires du programme disposent de capacités de gestion financière et technique pour la mise en œuvre des interventions de promotion du maintien des filles à l'éducation formelle et non formelle						
Hypothèses	Les partenaires et Plan International Benin ont élaboré un plan de renforcement de capacités réaliste et ont mis en œuvre les actions contenues dans ce plan						
Indicateur 1.1.1 Nombre d'organisations partenaires de protection de l'enfant qui ont amélioré leurs capacités de gestion financière et technique	1 (CBO-EPT)	2	2	2	2	Rapport d'évaluation institutionnelle des partenaires	
Indicateur 1.1.2 Nombre d'actions	0	8	3	16	16	Rapport d'activités et ou de suivi du partenaire	

proposées aux autorités locales par les organisations partenaires et qui ont été réalisées pour promouvoir l'éducation inclusive et de qualité							
Résultat 1.2 : l'autonomisation des tenants de droits (enfants et adolescents)	Les gouvernements scolaires et les autres groupes organisés d'enfants et de jeunes, participent activement à la vie de l'école et mènent des actions de plaidoyer et de contrôle citoyen pour la mise en œuvre effective des engagements de l'état (lois nationales et internationales, politiques, stratégies) en matière de lutte contre les violences et de maintien des enfants, en particulier des filles et des enfants handicapés, dans l'éducation formelle et non formelle.						
Hypothèses	Les enfants et adolescents adhèrent aux objectifs de plaidoyer et de suivi des lois. Le principe de participation des enfants aux activités de plaidoyer et de suivi est respecté par les garants de droits primaires et secondaires						
Indicateur 1.2.1 Taux de participation des enfants membres des gouvernements	0%	100%	Primaire : 96% Secondaire : 100%	100%	Primaire : 94,54% ; Secondaire : 95,2% ; Ensemble : 94,8%	Rapport d'Enquête LQAS 2019 et 2021.	Les gouvernements scolaires du primaire n'arrivent pas partout à participer aux rencontres statutaires avec les APE et enseignants pour parfois des raisons de calendrier. Certaines écoles mettent les rencontres dans les congés et les écoliers n'arrivent pas à y participer.

nts scolaires et/ou des groupes organisés d'enfants et de jeunes aux rencontres statutaires des établissements avec les APE, enseignants et autres (<i>il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements</i>);							
Indicateur 1.2.2 Nombre de décisions prises par les autorités des établissements a la suite des plaidoyers des groupes	0	3	Primaire : 1 Secondaire : 0	6	4	Rapport d'Enquête LQAS 2019 et 2021. NB : Au moins une décision prise dans chaque département	Un nombre relativement important de décisions ont été prises mais non documentées. Les autorités sont sensibilisées à prendre des décisions écrites et affichées dans les classes pour les années à venir

organisés d'enfants pour le maintien des filles, des handicapés dans l'éducation et la lutte contre les violences en milieu scolaire						
Indicateur 1.2.3.1 Pourcentage d'écoliers et écolières victimes de violence physique et/ou de VBG en milieu scolaire (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)</i>);	Filles : 84% Garçons : 81%	Filles : 79,9% Garçons : 77,1%	Filles : 77% Garçons : 87%	Filles : 71% Garçons : 65%	Filles : 92,2% Garçons : 95,3% Ensemble : 93,7%	Rapport d'Enquête LQAS 2019 et 2021 La question de violences a repris dans les écoles pour les raisons des reformes du gouvernement qui déchargent les directeurs qui n'ont pas de meilleur rendement en fin d'année. Ainsi les enseignants n'ont trouvé que le châtime corporel pour amener les enfants à mieux travailler à l'école. Les filles sont moins victimes des VBG que les garçons parce qu'elles sont protégées par des textes et sont suivies par les organisations non gouvernementales

<p>Indicateur 1.2.3.2 Pourcentage de collégiens et collégiennes victimes de violence physique et/ou de VBG en milieu scolaire ((il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements) ;</p>	<p>Filles : 66% Garçons : 66%</p>	<p>Filles : 64% Garçons : 64%</p>	<p>Filles : 66% Garçons : 82%</p>	<p>Filles : 59% Garçons : 60%</p>	<p>Filles : 68,3% Garçons : 66,9% Ensemble : 67,6%</p>	<p>Rapport d'Enquête LQAS 2019 et 2021</p>	<p>iedm</p>
<p>Résultat 1.3. : le renforcement de capacités des garants de droits (société civile – parents, communauté...)</p>	<p>Les associations de parents d'élèves soutiennent l'éducation des enfants et mènent des actions de plaidoyer et de contrôle citoyen pour la mise en œuvre effective des engagements de l'état (lois nationales et internationales, politiques, stratégies) en matière de lutte contre les violences et de maintien des enfants, en particulier des filles et des enfants handicapés, dans l'éducation formelle et non formelle.</p>						

Hypothèses	L'adhésion des parents et membres des communautés à la lutte contre les violences et le maintien des filles dans l'éducation facilitent leur participation aux activités de plaidoyer et de suivi de lois.					
Indicateur 1.3.1 Pourcentage de parents d'élèves membres d'APE impliqués dans les actions de sensibilisation de lutte contre les violences et le maintien des filles et des garçons y compris les enfants handicapés dans l'éducation formelle (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)</i>);	18,86%	27,86%	Primaire :100% Secondaire : 100%	34%	Primaire :94,5% Secondaire : 96,8% Ensemble : 95,3%	Rapport enquête La lutte contre les violences et le maintien des filles à l'école a été l'une des responsabilités confiées aux membres APE. Ainsi tous les membres APE sont engagés dans cette lutte.

<p>Indicateur 1.3.2 : Proportion d'enseignants formés et qui ont démontré une bonne maîtrise des principes de l'éducation inclusive dans leur pratique pédagogique (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)</i>);</p>	70 %	76,6 %	Primaire : 97% Secondaire : 82%	81 %	Primaire :46,9% Secondaire : 74,3% Ensemble : 60,8%	Rapport enquête	<p>La stratégie utilisée par le programme, qui consiste à former le corps de contrôle qui à son tour à former les enseignants a porté. Nous avons observé une implication à tous les niveaux du système éducatif pour une meilleure appropriation des principes de l'éducation inclusive de qualité</p>
<p>Indicateur 1.3.3 : Taux de participation des membres des APE aux prises de décisions importantes dans les établissements</p>	Primaire : 77% Secondaire : 86%	Primaire : 100% Secondaire : 100%	Primaire : 97% Secondaire : 98%	Primaire : 100% Secondaire : 100%	Primaire : 88,9% Secondaire :94,8 % Ensemble : 91,1%	Rapport enquête	

nts ((il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements) ;							
Résultat 1.4. : le renforcement de capacités des garants de droits (autorités et services publics)	Les autorités locales et centrales augmentent la part du budget, planifié et exécuté, en faveur de la construction d'infrastructures scolaires handisexospécifiques, du recrutement et de la formation continue d'enseignants qualifiés, en vue d'améliorer l'offre de services éducatifs dans les communautés qui en ont le plus besoin, y compris en situation d'urgence						
Hypothèses	Les garants de droits accordent une priorité à la construction d'infrastructures scolaires et au recrutement d'enseignants qualifiés et mobilisent les ressources financières y afférentes. L'adhésion et la mobilisation des ressources par les autorités locales faciliteraient la délivrance des services.						
Indicateur 1.4.1 : Pourcentage du budget annuel de l'Etat alloué et exécuté à l'Education pour le recrutement d'enseignants et la construction	6,8%	7,8%	11.12%	10%	12,9%	Rapport Diagnostique complémentaire au niveau des communes	La formation organisée à l'endroit des élus locaux et les cadres des mairies sur la budgétisation basée sur les droits à l'éducation a permis d'avoir ce résultat. Le suivi post formation leur a permis de comprendre que les budgets n'étaient pas sensibles aux droits des enfants. Un accent particulier est mis désormais sur la sensibilité des budgets aux droits des enfants.

des infrastructures scolaires ((il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements);						
Indicateur 1.4.2 : Pourcentage d'enfants et de jeunes assistés par les autorités locales dans l'accès à l'éducation pendant et après une catastrophe ((il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements);	Filles : 0 Garçons : 0	Filles : 10 % Garçons : 10%	Filles : 100% Garçons : 100%	Filles : 40 % Garçons : 40%	NA. Il n'y a pas eu de catastrophe entre la mi-parcours et la fin du programme.	Rapport d'activités et de suivi des partenaires Le programme a appuyé les communes d'intervention pour la prise en charge de tous les cas victimes de sinistres enregistrés. C'est le cas par exemple des déplacés de Coby. Par ailleurs le programme appui les communes à la prise en charge des OEV chaque année en fourniture scolaire et la scolarité de certaines filles vulnérables
Conditions préalables :	Les procédures de partenariat et de gestion avec les partenaires sont clarifiées et formalisées ;					

	<p>Les dispositions et l'organisation de l'atelier de lancement sont prises, notamment une discussion sur la théorie de changement, la planification des activités de l'an 1 et la vérification des valeurs de base et de référence des indicateurs ;</p> <p>Identification préalable de lieux sécurisés pour les rencontres des enfants et des jeunes ;</p> <p>Les informations préalables sont données aux parties prenantes avant ou au démarrage. Ces informations sont claires et bien préparées.</p>	
<p>Typologie des activités :</p> <p>Résultat 1.1 : Appui à la gestion institutionnelle des partenaires par Plan International Bénin, Formations techniques sur les thèmes à aborder et les méthodes de travail, Suivi et évaluation de projet</p> <p>Résultat 1.2 : Formation des groupes organisés d'enfants sur l'autoprotection contre les harcèlements et violences basés sur le genre à l'école, sur le plaidoyer participatif et sur les audits sociaux, Formation sur le plaidoyer participatif, la participation de l'enfant et l'éducation inclusive en situation d'urgence</p> <p>Résultat 1.3 : Activités de sensibilisation en direction des garants de droits secondaires sur la participation des filles et des enfants handicapés à l'enseignement, Conception et élaboration d'outils et supports de formation, Renforcement des capacités des acteurs sur diverses thématiques notamment les violences basées sur le genre, le plaidoyer participatif, la participation de l'enfant, l'éducation inclusive et l'éducation en situation d'urgence, Campagnes médiatiques pour l'éducation de qualité et inclusive, Appui à l'autonomisation des groupes de femmes en vue d'une meilleure participation dans la gestion de l'école</p> <p>Résultat 1.4 : Activités de plaidoyer en direction des acteurs étatiques centraux et locaux, garants de droit, Conception et élaboration d'outils et supports de formation</p>		

OS2

	Baseline	Cible An 3	Valeur atteinte (31/12/2019)	Cible An 5	Valeur Atteinte (31/12/2021)	Sources de vérification	Commentaires
Cible(s) stratégiques	1, 2, 6 et 7						
Objectif général (OG)	Les enfants marginalisés et/ou handicapés, en particulier les filles, achèvent une éducation de base de qualité dans un environnement sécurisé, y compris en situation d'urgence						
Hypothèses	Les acteurs communautaires connaissant les lois adhèrent à la protection des enfants contre les violences et l'exploitation économique.						

<p>Indicateur 1.1 OG Pourcentage des filles ayant achevé avec succès l'éducation de base (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)</i>)</p>	36%	41%	52%	51%	52.28%	Rapport d'enquête LQAS	
<p>Indicateur 1.2 OG Pourcentage des garçons ayant achevé avec succès l'éducation de base (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)</i>)</p>	67%	70%	59%	75%	71.22%		<p>La chute observée entre le début et la mi-parcours au niveau des garçons pourrait être due au fait qu'un certain nombre de garçons font face eux-mêmes aux charges scolaires et familiales. Il y a aussi ce besoin d'indépendance des garçons qui les amène à s'intéresser très tôt aux activités économiques au détriment des études pour pouvoir se prendre en charge. Mais avec l'intensification des sensibilisations et de la prise en charge des garçons suite à l'évaluation à mi-parcours, ce taux s'est amélioré et s'est considérablement rapproché de sa valeur cible.</p>

<p>Indicateur 1.3 OG Pourcentage des enfants handicapés filles ayant achevé avec succès l'éducation de base (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)</i>)</p>	6%	7%	14.8%	9%	10.25%		
<p>Indicateur 1.4 OG Pourcentage des enfants handicapés garçons ayant achevé avec succès l'éducation de base (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes)</i>)</p>	5%	6%	14.8%	8%	12.94%		

<i>ciblées des trois départements)</i>							
Indicateur 2 OG Nombre d'enfants en particulier des filles et des handicapés déscolarisés et/ou non scolarisés ayant achevé avec succès une formation professionnelle (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)</i>)	0	Filles : PM Garçons : PM	20	Filles : P M Garçons : PM	Filles : 52 Garçons : 08		
Objectif spécifique 2 (OS 2)	Les enfants en particulier les filles, y compris les plus marginalisés, disposent d'un environnement d'apprentissage exempt de violences basées sur le genre, en particulier les grossesses précoces et les mariages précoces et forcés et l'exploitation économique						
Hypothèses	Les acteurs communautaires connaissant les lois adhèrent à la protection des enfants contre les violences et l'exploitation économique.						
Indicateur OS 2.1:	Filles : 44,8%	Filles : 48,1%	Filles : 52.66% Garçons : 57.14%	Filles : 52,8%	Filles : 74.8% Garçons : 75.2%	Rapport étude de base	Le programme a dès le début, fait l'état des lieux et a appuyé les familles vulnérables à

<p>Pourcentage d'enfants disposant d'acte de naissance <i>((il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements);</i></p>	<p>Garçons : 46,8%</p>	<p>Garçons : 48,8%</p>		<p>Garçons : 52,6%</p>		<p>Rapport enquête LQAS de suivi des effets</p>	<p>l'obtention des actes de naissance. Les sensibilisations et les campagnes « zéro acte de naissance dans les tiroirs des secrétaires d'arrondissement » a permis d'avoir ce résultat.</p>
<p>Indicateur OS 2.2 : Pourcentage d'enfants bénéficiant d'une prise en charge psycho-sociale en situation d'urgence durant le cycle du pprojet <i>((il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements);</i></p>	<p>Filles : 0 Garçons : 0</p>	<p>Filles : 50 % Garçons : 50%</p>	<p>100% (sur une commune)</p>	<p>Filles : 50 % Garçons : 50%</p>	<p>NA. Valeur cible déjà atteinte à mi-parcours</p>	<p>Rapport étude de base Rapport enquête LQAS de suivi des effets</p>	<p>La collaboration avec les chefs centre de promotion sociale a bien porté ses fruits dès le début du programme et s'est maintenue jusqu'à la fin du programme.</p>

<p>Indicateur OS 2.3 : Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi, ayant bénéficié d'un accompagnement psychosocial (réinsertion sociale) durant le cycle du projet (<i>(il s'agit ici du taux moyen des communes ciblées des trois départements)</i>);</p>	Filles : 0 Garçons : 0	Filles : 50 % Garçons : 50%	100% (sur une commune)	Filles : 50 % Garçons : 50%	NA. Valeur cible déjà atteinte à mi-parcours	Rapport étude de base Rapport enquête LQAS de suivi des effets	Un plaidoyer a été fait dès le début du programme à l'endroit du juge des mineurs de Natitingou qui a permis de libérer tous les enfants en conflit avec la loi et de les insérer dans les familles hôtes.
Résultat 2.1. : Partenaires	Les organisations partenaires du programme disposent de capacités de gestion financière et technique pour la mise en œuvre des interventions de promotion du maintien des filles à l'éducation formelle et non formelle et leur protection contre les grossesses précoces, les mariages précoces et l'exploitation économique.						
Hypothèses	Les organisations partenaires s'engagent et font preuve d'une gestion financière et technique de qualité pour les interventions de lutte contre les VGB et l'exploitation des enfants.						
<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre d'organisations</p>	1 (IFMA)	2	2	2	2	Rapport d'évaluation institutionnelle des partenaires	Les renforcements de capacités et les appuis constant de plan International aux partenaires de mise en œuvre ont permis à ces derniers d'améliorer leur gestion financière et technique.

partenaires de protection d'enfant qui ont amélioré leurs capacités de gestion financière et technique.							
Indicateur 2.1.2 : Nombre d'actions proposées aux autorités locales par les organisations partenaires qui ont été réalisées pour la protection des enfants contre la VBG et l'exploitation.	0	3	7	5	16	Rapport d'activités et de suivi des partenaires	idem
Résultat 2.2 : l'autonomis	Les enfants et les jeunes en particulier les filles participent à leur propre protection notamment contre les grossesses précoces, les mariages précoces, l'exploitation économique et bénéficient						

ation des tenants de droits (enfants et adolescents)	d'un accompagnement pour leur autonomisation et leur maintien dans l'éducation formelle et/ou non formelle					
Hypothèses	Les organisations de la société civile et les garants de droits disposent de compétences pour renforcer les capacités des enfants et des jeunes à lutter pour leur propre protection et disposent de ressources suffisantes pour une prise en charge adéquate.					
Indicateur 2.2.1 : Pourcentage d'enfants et d'adolescents, y compris ceux souffrant d'un handicap, qui déclarent avoir connaissance et avoir mis en œuvre au moins 1 comportement contre les VBG et/ou contre l'exploitation (il s'agit ici du taux moyen des communes)	62,3 %	71,3 %	97%	77,3 %	76.6%	Rapport étude de base Rapport enquête LQAS de suivi des effets
						Les actions de sensibilisation et de formation sur les VBG, les signes pour détecter les violences, les formations sur les compétences de vie courante et l'auto protection ont permis aux cibles du programme en particulier ceux souffrant d'un handicap de connaître les violences dont font objet ou que leurs proches en souffrent.

<i>ciblées des trois départements</i> ;							
Résultat 2.3. : focus sur le renforcement de capacités des garants de droits (société civile – parents, communauté...)	Les organisations communautaires de base mettent en place des mécanismes de protection de l'enfant et mènent des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements (lois, stratégies, politiques) de l'Etat en matière de lutte contre les violences et le maintien des enfants et en particulier des filles , y compris les enfants handicapés, dans l'éducation formelle et non formelle						
Hypothèses	Les garants de droits adhèrent au besoin de faire un plaidoyer, de sensibiliser et de mener des actions de lutte contre les violences faites aux enfants et pour le maintien des filles et des garçons dans l'éducation.						
Indicateur 2.3.1 : Nombre d'initiatives, prises par les garants de la tradition, initiées au sein du programme, pour assurer la protection des enfants	0	10	6	20	8	Rapport enquête LQAS de suivi des partenaires	Les sensibilisations et l'implication des garants de la tradition sont à la base de ce résultat.

[écolier(e)s et apprenti(e)s] contre les VBG								
Indicateur 2.3.2 : % de cas de violences pris en charge suite aux dénonciations faites à travers les mécanismes communautaires de protection (à mettre en place)	0%	30%	100%	50%	77.7%	Rapport enquête LQAS de suivi des partenaires	Les actions de renforcement de capacité à l'endroit des MCPE et le renforcement du lien entre les APE, les AME, les MCPE, les directeurs et les GS ont permis d'atteindre ce résultat de prise en charge des cas de violence.	
Résultat 2.4 : focus sur le renforcement de capacités des garants de droits (Autorités et services publics)	Les structures publiques de protection de l'enfance offrent aux enfants, et particulièrement aux filles, le cadre juridique et les services adéquats pour une protection contre les grossesses précoces, les mariages précoces et l'exploitation économique.							
Hypothèses	Les services étatiques prévoient dans leurs budgets annuels des lignes pour les actions de lutte contre les VBG.							
Indicateur 2.4.3 :	0	3	6	5	16	Rapport enquête LQAS de suivi des partenaires	Les sensibilisations et l'implication des autorités locales notamment les chefs de	

<p>Nombre de mesures prises par les autorités locales en faveur de la protection de l'enfance contre l'exploitation, suite aux activités du programme.</p>							<p>village, les chefs d'arrondissement, les maires et les préfets sont à la base de ce résultat.</p>
<p>Conditions préalables :</p>	<p>Les procédures de partenariat et de gestion avec les partenaires sont clarifiées et formalisées Les dispositions et l'organisation de l'atelier de lancement sont prises, notamment une discussion sur la théorie de changement, la planification des activités de l'an 1 et la vérification des valeurs de base et de référence des indicateurs. L'identification préalable de lieux sûrs et sécurisés pour les rencontres des enfants et des jeunes. Les informations préalables sont données aux parties prenantes avant ou au démarrage. Ces informations sont claires et bien préparées.</p>						
<p>Typologie des activités Résultats 2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui institutionnel aux organisations partenaires • Conception et élaboration d'outils et supports de formation • Renforcement des capacités sur diverses thématiques notamment les VBG, le plaidoyer participatif et la participation de l'enfant. • Activités de suivi de projet <p>Résultats 2.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des groupes organisés d'enfants sur l'autoprotection contre l'exploitation et les VBG • Conception et élaboration d'outils et de supports de formation • Renforcement des capacités des acteurs sur diverses thématiques notamment les VBG, le plaidoyer participatif et la participation de l'enfant • Campagnes médiatiques sur la lutte contre les VBG et l'exploitation des enfants • Appui à l'autonomisation des groupes de femmes en vue de lutter contre les VBG 							

Résultats 2.3

- Activités de sensibilisation en direction des garants de droits secondaires
- Renforcement des capacités des acteurs sur diverses thématiques notamment les VBG, le plaidoyer participatif, la participation de l'enfant
- Campagnes médiatiques sur la lutte contre les VBG et l'exploitation des enfants

Résultats 2.4

- Activités de plaidoyer en direction des garants de droits acteurs étatiques centraux et locaux ;
- Renforcement des capacités des acteurs sur diverses thématiques notamment les VBG, le plaidoyer participatif et la participation de l'enfant
- Campagnes médiatiques sur la lutte contre les VBG et l'exploitation des enfants
Renforcement de capacités : formation des groupes organisés d'enfants sur l'autoprotection contre l'exploitation et les VBG, sur le plaidoyer participatif et sur les audits sociaux.

6.10. Analyse des risques et mesures définies

Section 3 : Évaluation et atténuation des risques

1. Quelle est l'activité?	2. Quels sont les risques?	3. Qui est à risque?	4. Quelles mesures sont mises en place pour atténuer le risque?	Probabilité
---------------------------	----------------------------	----------------------	---	-------------

Conceptualiser et concevoir

1 = très faible, 2 = faible, 3 très élevé.
(Voir l'onglet 2 : Guide de l pour une explication comp risque).

Organisation des missions de terrain	Cette activité ne nécessite aucun contact avec les bénéficiaires. Aucun risque potentiel à relever			
Développement et validation d'outils méthodologiques	Idem			

Planification

Renforcement des capacités du cons	Non-respect de la norme d'éthique	Consultant local	Les consultants locaux sont inf	1
Mobilisation des répondants pour q	Absence des répondants lors de la	Consultant local+ Staff plan	Les facilitateurs des ONG de mis	2
Prise de contact avec les autorités locales et leaders communautaires	Retard dans la communication au	staff plan + enquêteurs	Les ONG de mise en oeuvre sont	2

Mise en oeuvre

Déplacement des enquêteurs dans le	Non-respect des heures de déplace	Consultant local+ Staff plan	Rappeler les procédures sécurit	2
Entretiens et ateliers avec les échant	Non consentement des autorités l	Consultant local+ Staff plan+ Rég	Les facilitateurs des ONG de mis	2

	Non consentement des répondant	Consultant local+ Staff plan	Les facilitateurs des ONG de mis	2
	Exploitations et abus potentielle	Consultant local + Staff Plan+ Ré	Les consultants locaux sont info	1
	Non utilisation des fiches de conse	Consultant local+ Staff plan	les facilitateurs des ONG locales	1
	Contamination au COVID-19			2

Usage

Gestion des données collectées et pr	Divulgarion des informations pers	Répondants + consultant local +	Les consultants ont signé la pol	2
	Manipulation/perte des données	Consultants	Les données sont synhtétisées, a	1
Partage et diffusion des rapports provisoire et final et de leurs annexes	Erreur d'envoi	Consultants+ Staff Plan	L'élaboration et la diffusion des	1


ÉTAPE 7 : Décisions et justifications



Veillez noter que si l'un de vos risques est élevé ou très élevé, l'initiative MER devra obtenir une approbation éthique. Pour la liste complète de

Avez-vous réfléchi à tous les risques possibles et introduit des actions supplémentaires si nécessaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Veillez donner une justification finale des risques associés à cette activité de Suivi-évaluation.	

ÉTAPE 8 : Signer l'accord*.

L'initiative dde Suivi-évaluation menée par Plan International

Nom et fonction	Abibou MAMADOU Directeur de l'unité Suivi Evaluation et Recherche	Signature:	
-----------------	--	------------	---

Point focal de sauvegarde			
Nom et fonction	Roland DJAGALY Conseiller en Protection de l'enfant	Signature:	
Directeur			
En signant cette évaluation des risques, je confirme que j'ai examiné le contenu de ce document et que je suis convaincu que l'implication de sujets humains, y c Plan International, conformément à ses engagements et à ses principes, et que les mesures d'atténuation convenues, notées dans l'évaluation, sont adéquates et			
Nom et fonction	Mouhammadou YAROU Directeur des Programmes et de l'Influence	Signature:	
<i>* Outre l'insertion d'une signature, l'approbation peut être donnée par courrier électronique et jointe à l'évaluation des risques.</i>			

6.11. Programmes d'appuis à l'entrepreneuriat au Bénin débutés avant 2020 (liste indicative)

BM

- **Projet Digital Rural Transformation (2019-2024)**¹⁰⁶
 - OG : Améliorer l'accès des petits producteurs aux informations, aux services financiers et aux marchés pour accroître la productivité et les volumes de ventes, réduire les pertes après récolte.
 - OS : accroître la productivité et la compétitivité du secteur agricole à travers les TIC.

BAD

- **Projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori du Borgou et des Collines (PAPVIRE – ABC) (2015-2021)**¹⁰⁷
 - OG : Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté.
 - OS : la production vivrière est relancée à travers l'amélioration de la productivité, la résilience aux changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles agricoles, la réduction des inégalités de genre, l'augmentation des revenus des ménages.

UE

- **Projet Digiboost** (Cf. Enabel)
- **Projet d'appui au renforcement des acteurs du secteur privé (PARASEC)** (Cf. AFD)
- **Appui au développement du secteur (para)portuaire PASport (2018 – 2023)** (cf. Enabel)
- **Programme Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Énergie au Bénin (RECASEB)**¹⁰⁸
 - OG : Renforcement des capacités des acteurs de l'énergie afin d'accompagner les réformes et améliorer les performances du secteur.

SNV

- **Programme OMI Delta (2016-2021)**¹⁰⁹

¹⁰⁶ <https://projects.banquemonde.org/fr/projects-operations/project-detail/P162599?lang=fr>

¹⁰⁷ <https://projetpapvireabc.org>

¹⁰⁸ <http://recaseb.org>

¹⁰⁹ <https://snv.org/fr/projet/omidelta-fonds-acteurs-non-etatiques-omidelta-ane-fonds>

- OG : financer les ONG ; OSC et le secteur privé pour la mise en œuvre de projets d’approvisionnements en eau potable, hygiène et assainissement et de gestion intégrée des ressources en eau.
- OS : Contribuer au développement de propositions complètes, efficaces et durables garantissant un bon rapport qualité-prix.

AFD

- **Programme Équité – Afrique de l’Ouest II (2019-2024)**¹¹⁰

- OG : Contribuer au développement économique durable, lutter contre la pauvreté et renforcer l’agriculture familiale en soutenant le développement des filières équitables et résilientes aux changements climatiques en Afrique de l’Ouest
- OS :
 - 1 : Appuyer la structuration des organisations de producteurs et des filières dans lesquelles interviennent par le développement du commerce équitable ;
 - 2 : Renforcer les capacités commerciales, de gouvernance et de gestion des coopératives de cacao équitable (en Côte d’Ivoire) ;
 - 3 : Consolider les écosystèmes institutionnels du commerce équitable ;
 - 4 : Utiliser le commerce équitable comme levier d’accélération des transitions écologiques des modes de production et de transformation pouvant déboucher sur une certification biologique ;
 - 5 : Assurer la promotion de l’égalité F-H et l’insertion des jeunes dans les filières de commerce équitable.

- **Projet « Appui au développement de l’entrepreneuriat coopératif agricole au Bénin » (2017- ?)**¹¹¹

- OG : Promouvoir une agriculture familiale saine et durable
- OS :
 - Structurer les réseaux de coopératives ;
 - Les former à l’utilisation raisonnée des équipements agricoles
 - Renforcer le dispositif d’accompagnement des entrepreneurs agricoles ;
 - Favoriser l’émergence de circuits courts en zones rurales et péri-urbaines à travers la mise en place de modules de formation en entrepreneuriat et des projets pilotes.

- **Projet d’appui au renforcement des acteurs du secteur privé (PARASEC)**¹¹²

- OG : Contribuer à la diversification de l’économie, au renforcement de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.
- OS : faciliter le dialogue public-privé et d’appuyer le secteur productif à travers :

¹¹⁰ <https://www.programme-equite.org>

¹¹¹ <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/appui-au-developpement-de-lentrepreneuriat-cooperatif-agricole-au-benin-et-au-senegal>

¹¹² <https://parasepbi.org/fr/index.php>

- Du renforcement de capacités des principales organisations professionnelles et chambres consulaires (management, appui aux entreprises, dialogue public-privé)
- Du renforcement de capacités de l'administration (dialogue public - privé).
- De l'organisation de tables rondes thématiques (dialogue public privé).
- Du renforcement des capacités des entreprises en liaison avec les banques leur permettant de se professionnaliser pour un meilleur accès au crédit.
- De l'appui à la qualité et à la compétitivité de trois filières agroalimentaires (karité, ananas, aviculture).
- De la facilitation de la mise en marché des produits agricoles.

PNUD

- **Programme National d'Impulsion, d'Accompagnement et de Suivi de la Croissance des PME / PMI** (cf. 2.2.4)
- **Le Programme Cadre de l'Emploi des Jeunes au Bénin (2020-2025)** (Cf. 2.2.4)
- **Projet « Commune du millénaire (PCM) de Bonou (2016-2020)¹¹³**
 - OG : Promouvoir le développement durable à travers l'amélioration des conditions de vie des populations et leur bien-être par une approche intégrée et participative.
 - OS :
 - renforcer la sécurité économique par la création d'emplois décents au profit des jeunes et des femmes en améliorant les activités génératrices de revenus et en promouvant les plateformes multifonctionnelles ;
 - assurer la sécurité alimentaire à la population vulnérable notamment des jeunes et des femmes par l'accroissement de la production agricole, la constitution des réserves alimentaires et l'éducation sur les pratiques nutritionnelles ;
 - améliorer l'accès des populations aux soins essentiels et contribuer au renforcement des infrastructures sanitaires ;
 - assurer l'accès à une éducation primaire de qualité pour tous les enfants en âge scolarisable et en particulier pour les filles ;
 - améliorer l'accès à l'eau potable, à l'énergie et à la gestion efficace de l'assainissement ;
 - assurer une administration locale de développement.
- **Projet de développement de l'agrobusiness au Bénin (PDAB) (2018-2021)¹¹⁴**
 - OG : Améliorer la quantité et la qualité des produits agricoles mis sur le marché par les petits agriculteurs, jeunes entrepreneurs agricoles et les PME

¹¹³ https://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/operations/projects/poverty_reduction/projet-commune-du-millenaire--pcm--de-bonou.html

¹¹⁴ <https://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/pressreleases/2018/05/17/d-velopper-l-agrobusiness-pour-une-meilleure-attractivit-des-emplois-agricoles.html>

- OS :
 - Fournir un appui pour l'accès aux chaînes d'approvisionnement agricoles
 - Contribuer au développement de l'économie béninoise en mettant au point des produits conformes aux normes de qualité du marché.
- **Projet « Promotion de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes » (2017-2023)**¹¹⁵
 - OG : Promouvoir l'employabilité des jeunes
 - OS :
 - Professionnaliser les ouvriers dans les secteurs des métiers du bâtiment, du tourisme et du numérique
 - Favoriser la promotion des PME dans les secteurs innovants.

ENABEL

- **Projet Digiboost (UE) (2019- 2024)**¹¹⁶
 - OG : Soutenir le secteur du numérique à travers des appuis aux incubateurs et espaces de co-working
 - OS :
 - Organiser et accompagner des laboratoires et projets de solutions innovantes sur le territoire
 - Aider les TPE/PME et startups à tester leurs prototypes et services avant de les lancer sur le marché.
- **Appui au développement du secteur (para)portuaire (2018-2023)** (cf. Enabel)¹¹⁷
 - OG : améliorer la compétitivité du Port Autonome de Cotonou (PAC) et sa performance. L'ambition est de renforcer son positionnement concurrentiel en regard des autres port
 - OS :
 - Améliorer l'environnement des affaires (cadre stratégique et institutionnel, sûreté maritime et portuaire, processus douaniers, ...)
 - faciliter des investissements
 - Renforcer des compétences des différents acteurs dans leurs métiers respectif
 - Appuyer à la mise en œuvre de la politique environnementale du Port et de ses partenaires.
- **Programme d'appui Multisectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'ATACORA (AMSANA) (2015-2020)**¹¹⁸

¹¹⁵ https://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/operations/projects/poverty_reduction/projet-de-promotion-de-lemployabilite-et-de-lentrepreneuriat-des.html

¹¹⁶ <https://open.enabel.be/fr/BEN/2284/1015/u/appui-au-renforcement-de-l-cosysteme-de-l-conomie-numrique-au-bnin-digiboost.html>

¹¹⁷ <https://open.enabel.be/fr/BEN/2364/p/appui-au-dveloppement-du-secteur-para-portuaire.html>

¹¹⁸ <https://open.enabel.be/fr/BEN/2172/p/appui-multisectoriel-la-scurit-alimentaire-et-nutritionnelle-dans-l-atacora-amsana-2015-2020.html>

- OG : Une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée dans les 65 villages ciblés à Boukoumbé, Cobly, Matéri et Tanguieta.
- OS : Assurer une disponibilité stable des produits vivriers et maraîchers, des revenus augmentés et diversifiés et une meilleure prévention de la malnutrition pour 8.000 ménages et en particulier pour les populations vulnérables dans un environnement institutionnel favorable

GIZ

- **Programme global centres d'innovations vertes pour le secteur agroalimentaire (2014-2023)¹¹⁹**

- OG : Améliorer les revenus des petits entrepreneurs agricoles et promouvoir le développement de chaînes de valeurs inclusives
- OS :
 - promouvoir des petites exploitations agricoles pour les aider à augmenter durablement leur production et leurs revenus ;
 - soutenir la diffusion d'innovations par des prestations de conseils, des formations, ainsi que l'accès au financement.

DDC - Ministère Néerlandais du Commerce Extérieur et du Développement

- **BeniBiz (2017-2022)¹²⁰**

- OG : contribuer à l'augmentation d'opportunités économiques, une alimentation plus équilibrée et nutritive, ainsi qu'une sensibilisation à l'équité genre pour les entrepreneurs, employés et consommateurs hommes et femmes des populations à la base au Bénin.
- OS : Accompagner les jeunes entrepreneurs de micro entreprises, les entrepreneurs de PME, et les agents de ventes de produits nutritionnels à développer et croître leurs activités commerciales de manière plus durable tout en augmentant le pouvoir économique des femmes, en tant que chefs d'entreprises, employées, ou fournisseurs.

¹¹⁹ <https://www.giz.de/en/worldwide/32853.html>

¹²⁰ <https://www.tnsbenin.org/benibiz.html>

Evaluation financée avec le soutien de la Coopération belge au Développement :

